

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-quatrième séance – Mercredi 30 octobre 2013, à 20 h 30

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M. Michel Amadruz*, *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne*, *Maria Casares*, *M. Sylvain Clavel*, *M<sup>mes</sup> Sandra Golay*, *Florence Kraft-Babel*, *MM. Stefan Kristensen*, *Antoine Maulini*, *Jacques Pagan*, *Vincent Schaller* et *M<sup>me</sup> Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 18 octobre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 29 octobre et mercredi 30 octobre 2013, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Questions orales.**

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Je souhaite répondre à une question de M. Fiumelli, qui s'interrogeait sur les mesures prises pour éviter que les préaux des écoles soient dans un état déplorable, notamment le week-end, et pour qu'ils soient nettoyés et disponibles pour les enfants. Sachez que le Service des écoles et institutions pour l'enfance gère 53 préaux, qu'une quinzaine posent problème et qu'en 2011 votre Conseil avait accepté une augmentation de 140 000 francs de la ligne dévolue au nettoyage. Aujourd'hui, nous déplorons la situation. Le Service des écoles et le Service de la jeunesse sont en train de réfléchir à des propositions pour l'améliorer. Nous sommes tout à fait conscients du problème et nous vous proposerons très prochainement des mesures. Ces lieux sont utilisés d'une manière inadéquate par un certain nombre de personnes, les déchets qu'on retrouve le matin présentent clairement un danger pour les enfants. On retrouve en effet des tessons de bouteille et différents débris, qui mettent en péril la sécurité des enfants. Nous vous proposerons très rapidement des mesures et peut-être aussi une augmentation des budgets pour renforcer le nettoyage. Aujourd'hui, le nettoyage est renforcé lors des périodes de beau temps, c'est-à-dire durant l'été, le printemps et l'automne, mais le fait est que ces préaux sont quasiment utilisés toute l'année et il s'agit donc de trouver des solutions.

#### 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 18 mai 2011 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: suppression de la commission des naturalisations» (PRD-2 A/B)<sup>1</sup>.

##### *Troisième débat*

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). J'ai entendu hier nombre de conseillers municipaux prétendre qu'on n'aurait pas suffisamment de contacts avec les candidats à la naturalisation. Or moi qui vais très régulièrement aux réceptions d'accueil des futurs naturalisés, je ne vois que très peu d'entre vous, Mesdames et Messieurs, Je n'ai notamment jamais vu l'un de ceux qui en parlaient tout à l'heure! Lors des accueils au Palais Eynard, personne! Quelqu'un m'a particulièrement choquée dans ses propos; c'est une personne qui n'est pas présente en ce moment et qui a dit que, pour elle, devenir Suisse était une formalité administrative. Pour moi, devenir Suisse, c'est absolument tout sauf cela. Ici, je voudrais citer cette phrase de Jean-Jacques Rousseau, que vous allez tous reconnaître: «Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore. «Jean-Jacques, me disait-il, aime ton pays. Vois-tu ces bons Genevois? Ils sont tous amis, ils sont tous frères, la joie et la concorde règnent au milieu d'eux. Tu es Genevois, tu verras un jour d'autres peuples; mais quand tu voyagerais autant que ton père, tu ne trouveras jamais leurs pareils.» Voilà pour la citation.

Maintenant, je voudrais dire que, si on n'a pas compris cela, on n'a pas compris ce qu'est être Genevois et être Suisse... (*Exclamations.*) Pour ma part, j'ai appris l'amour de mon pays, sur les genoux de mon père, qui m'expliquait l'Escalade ou la Réforme, en partageant avec moi les livres du professeur Bertrand illustrés par Elzingre. J'ai vécu nombre de fois l'Escalade juchée sur ses épaules... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Un instant, Madame Magnin...

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* Cela m'est égal si cela ne les intéresse pas, Monsieur le président! Donc, ces personnes qui attachent si peu de valeur à la naturalisation ont bien sûr le droit de s'en aller et de ne pas profiter de ce qui est seulement une formalité administrative pour elles!

On a aussi parlé de nos valeurs, des valeurs de la Suisse. A cet égard, je rappelle ce que dit notre Constitution fédérale dans son préambule: «... sachant que

<sup>1</sup> Rapports, 2226.

seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres». Je voudrais souligner cet aspect de la communauté, le fait que nous devons nous soutenir entre nous et que cela non plus n'a strictement rien d'administratif. Puisque je me reporte à la Constitution fédérale, je citerai aussi l'article 2, qui parle de la «cohésion interne». Nous ne pouvons pas avoir de cohésion interne si nous n'aimons pas notre pays et si nous ne faisons pas tout ce qui est en notre pouvoir pour que ce pays aille le mieux possible. Quant à l'article 9, il offre une garantie contre l'arbitraire, une protection de la bonne foi.

Cela pour dire qu'être Suisse, c'est ne pas être comme tout le monde, et c'est aussi ne pas accepter tout le monde. C'est pourquoi le choix d'attribuer ou non la naturalisation à quelqu'un ne peut pas revenir aux fonctionnaires. Certes, on a cité des dysfonctionnements de commissaires qui auraient perdu un document, d'autres qui se seraient fait voler une serviette, etc. Mais ce que vous ne savez peut-être pas et que moi je sais pour l'avoir appris au travers de certains dossiers pénaux, c'est ce qui s'est parfois passé dans les locaux de l'Office cantonal de la population, qui sont supposés gérer tout cela. Je parle du trafic qu'il y a eu avec ces petites cartes sur lesquelles on écrit les permis B ou C, de ces documents qui traînent au sol, de ces cartons jetés dans les couloirs, de toutes ces cartes vierges volées... Il n'y a aucune garantie que les fonctionnaires seraient en mesure de nous trouver des bons candidats à la naturalisation suisse.

Pour tous ces motifs, je le répète, nous devons faire en sorte de comprendre si les candidats chez qui nous nous rendons ont intégré ces valeurs qui font que nous sommes la Suisse et non le pays d'à côté ou un pays des antipodes. Nous sommes nous-mêmes et lorsque nous allons rendre visite à certaines personnes, tout cela apparaît acquis, normal, alors que chez d'autres ce n'est pas le cas. Certains vivent chez nous comme ils vivaient chez eux, en ayant amené non seulement leurs traditions mais aussi leur forme de culture patriarcale, par exemple, où la femme n'est pas l'égale de l'homme. Qu'il s'agisse de gens des Balkans, d'Afrique du Nord ou d'ailleurs, ce sont là, pour moi, des obstacles qui m'empêchent de les considérer comme intégrés.

Mesdames et Messieurs, vous aurez évidemment compris que je voterai pour le maintien de la commission. Que ceux qui ont déclaré n'avoir pas d'amour particulier pour notre pays et qui ont considéré que la naturalisation était une simple formalité administrative, que ces gens-là réfléchissent un peu ou qu'ils nous quittent!

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Je suis un peu surpris de la tournure qu'a prise ce débat, parce qu'en fait la question est extrêmement simple. Dans notre pays, il y a trois niveaux d'organisation, qui sont la commune, le Canton et l'Etat fédéral.

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Qu'on le veuille ou non, ces trois niveaux d'organisation sont aujourd'hui ceux auxquels nous sommes soumis et qu'on le veuille ou non, que cela nous plaise ou pas, c'est seulement après être reçu communier que l'on peut obtenir la nationalité du canton et ensuite la nationalité helvétique. Ces trois niveaux sont extrêmement précis et bien déterminés. Je ne pense donc pas et je ne crois pas qu'il soit juste et pertinent de faire, dans cet espace délibératif, un débat sur le nationalisme, le patriotisme ou je ne sais quelle idéologie. Non, le débat est très simple: est-il nécessaire ou non de conserver une commission chargée de la naturalisation des personnes étrangères qui demandent à rejoindre la communauté helvétique?

Par rapport à cela, je mentionnerai très simplement la lettre x de l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, loi qui est en quelque sorte la constitution légale que l'ensemble des communes se doivent de respecter. Dans les compétences des communes, il est expressément indiqué que celles-ci ont la compétence de traiter, je cite, «les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans; toutefois le Conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le Conseil administratif ou le maire de préavisier sur ces demandes». Cela, c'est la loi, c'est notre loi et nous n'avons pas d'autre choix que de nous y soumettre. Je ne pense pas que nous ayons fait une délégation au Conseil administratif pour préavisier sur ces demandes. Si mes souvenirs sont justes, en tant qu'ancien constituant, c'est au Conseil d'Etat de finaliser ou non les demandes de naturalisation préavisées par la commune. Par conséquent, je ne pense pas qu'il s'agisse ici de faire un procès pour ou contre des gentils ou des mauvais étrangers...

Le rôle de la commission des naturalisations – ce pourquoi elle existe – n'est pas du tout celui d'être des «faiseurs de Suisse», comme cela a été dit de manière assez amusante, car le film était très amusant et excellent. Le rôle des commissaires est bien plutôt d'être ceux et celles qui accueillent et qui intègrent les étrangers qui font la demande de naturalisation. A ce titre-là, je rappellerai l'article 210 de la toute nouvelle Constitution genevoise, qui dit que l'Etat – et quand on parle de l'Etat, on parle des autorités cantonales et des communes, car c'est bien dans ce sens-là que cette Constitution a été rédigée – que «l'Etat facilite l'accueil, la participation et l'intégration des personnes étrangères. Il facilite leur naturalisation. La procédure est simple et rapide. Elle ne peut donner lieu qu'à un émolument destiné à la couverture des frais.»

Nous avons donc deux éléments juridiques, l'un constitutionnel et l'autre législatif, qui confirment que la commune est un espace juridique compétent pour instruire, si vous me permettez ce mot, les dossiers de naturalisation des personnes étrangères. C'est bien dans le sens d'être des accueillants et non des censeurs que les membres de la commission des naturalisations devraient orienter leur travail. Par conséquent, et je conclurai là-dessus, loin d'être des «faiseurs de Suisses», soyons des accueillants et des intégrateurs des personnes qui nous

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

font l'honneur de vouloir rejoindre la communauté helvétique. Nous ne sommes pas des censeurs, nous devons les accueillir, et c'est à ce titre-là qu'il me semble nécessaire que cette commission perdure.

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Chaque groupe aura pu s'exprimer, et certains auraient pu arriver un peu plus tôt pour s'inscrire...

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames et Messieurs, en deuxième débat, je vous parlais de notre rôle en tant que conseillères et conseillers municipaux et je vous avais exposé les arguments pour lesquels une partie de notre groupe Ensemble à gauche pensait que nous n'avions pas les compétences, nous, concitoyennes et concitoyens de la commune de Genève, pour juger qui était intégré et qui ne l'était pas. Pendant ces quelques heures de débat, nous avons entendu des personnes soutenir le maintien de la commission des naturalisations, et d'autres ne pas le soutenir. A cet égard, permettez-moi de dire que, s'il était si facile de prouver que cette commission est essentielle, nous n'en aurions pas parlé durant trois heures! En fait, la raison d'être de cette commission des naturalisations, et donc son maintien, est totalement injustifiée dès lors que, comme l'ont rappelé M. Holenweg et d'autres, 14 communes du canton font un excellent travail sans avoir de commission des naturalisations.

J'en viens aux différents arguments concernant, notamment, les inégalités de traitement que sa suppression pourrait créer. Pourquoi, dans certaines communes, y aurait-il une commission des naturalisations et donc une visite supplémentaire faite aux candidates ou aux candidats à la naturalisation, alors qu'en Ville de Genève on pourrait la supprimer, tous les dossiers passant par le Conseil administratif? Je vous rappelle une fois de plus, Mesdames et Messieurs, que pour les personnes de moins de 25 ans leur naturalisation passe directement devant le Conseil administratif. Pourquoi les personnes de 26 ans et plus devraient-elles bénéficier d'une couche supplémentaire, si je puis dire, et passer devant le Conseil municipal? D'ailleurs, comme on l'a déjà rappelé, tous les dossiers jugés défavorables suite aux enquêtes de la police mais aussi des fonctionnaires de l'Etat – je pense aux personnes qui n'auraient pas payé leurs impôts, qui sont connues de la police ou qui ne parlent pas la langue requise, c'est-à-dire le français – tous ces dossiers ne nous sont même pas présentés. Ils sont retenus au niveau de l'administration cantonale et nous avons accès uniquement à des dossiers qui, les trois quarts du temps, passent la rampe. S'agissant de ceux qui ne passent pas la rampe, nous pouvons bel et bien donner un préavis négatif, le Conseil administratif peut suivre ou non notre préavis, et dans 99% des cas le Conseil d'Etat statue et accepte finalement la naturalisation des personnes concernées. Cela pour dire que le dernier

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

mot revient au Conseil d'Etat et que nous ne décidons strictement rien, nous pouvons juste émettre un préavis.

J'en viens à l'argument de la langue. Je vous rappelle que, selon la loi, le niveau de langue requis selon le standard européen est A2 ou B1. Personnellement, je ne suis pas en mesure de savoir si une personne a un niveau A1, A2, B2, ou que sais-je, et j'estime donc que ce n'est pas à nous de juger du niveau de langue des candidats et candidates. En l'occurrence, comme l'a relevé M<sup>me</sup> Romano hier, qu'en est-il des personnes qui viennent d'un autre canton, qui ne parlent pas le français, qui ne connaissent peut-être pas l'histoire genevoise, qui ne font pas encore partie d'une association? Ces personnes, qui sont pourtant Suisses, ne sont-elles pas intégrées?

Alors, Mesdames et Messieurs, je vous pose la question: ne trouvez-vous pas que tout cela est absurde et que nous, conseillères et conseillers municipaux, n'avons pas à prendre part à ces discussions-là? Des professionnels, des experts le font déjà et nous pouvons faire confiance aux magistrats de la Ville et du Canton. Ce d'autant qu'au final cela rallonge énormément le temps de traitement des naturalisations, le coût de la procédure. Comme l'a rappelé M. Morgenegg, lorsque nous l'avons auditionné en commission, le temps de traitement des dossiers, qui était passé de quatre à deux ans, tend à augmenter de nouveau et le Service des naturalisations est passé de 25 à 12 collaborateurs et de 15 à 8 enquêteurs. Alors, si vous vous souciez vraiment des personnes qui demandent leur naturalisation, Mesdames et Messieurs qui êtes aussi députés, pensez à déposer un projet de loi au Grand Conseil ou à demander des postes supplémentaires, afin qu'il y ait plus d'enquêteurs, plus de collaborateurs au Service des naturalisations, et que les procédures aillent plus vite. Car ce n'est en tout cas pas en gardant la commission des naturalisations, dans notre commune de Genève, que nous allons accélérer les procédures.

Mesdames et Messieurs, à part faire plaisir à vos groupes en siégeant à la commission des naturalisations – puisque vous êtes rémunérés pour rencontrer les candidats et examiner les dossiers – vous pouvez tout à fait participer aux prestations de serment et autres séances d'accueil des candidats et candidates. Vous pouvez les rencontrer à ces moments-là et cela leur fera grand plaisir, j'en suis certaine. En revanche, je ne crois pas utile qu'il y ait une personne de plus qui pose des questions, qui se rend au domicile, qui rédige un rapport, qui le présente à ses collègues de commission, avant que le dossier soit transmis au Conseil administratif. Ce n'est pas ainsi que vous aiderez ces personnes à s'intégrer et à avoir confiance dans nos institutions communales et cantonales. Mesdames et Messieurs, je vous invite donc à accepter l'excellent projet présenté par M. Pascal Holenweg et à inciter vos représentants au Grand Conseil à augmenter les postes au Service des naturalisations, afin que les dossiers soient traités plus rapidement. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Je suis relativement choquée par ce que j'ai entendu, tout à l'heure et hier, sur le fait qu'on est patriote ou non, qu'on aime ou non son pays, selon qu'on veut maintenir ou non la commission des naturalisations. Il me semble très malvenu de faire ce procès-là, d'autant que, lors de son audition, M. Pierre Maudet – qu'on ne peut pas soupçonner de ne pas aimer son pays, de ne pas être patriote – s'était prononcé pour la suppression de la commission des naturalisations. C'est là un argument qui a déjà été avancé par mon collègue hier et qui casse un peu l'unanimité à droite. Effectivement, on peut être très patriote et penser que cette commission n'est pas utile.

Mesdames et Messieurs, pourquoi les Verts vous conseillent-ils aujourd'hui de supprimer cette commission? Premièrement, comme cela a déjà été dit hier, il y a un problème de confidentialité, qui devra d'ailleurs être réglé d'une façon ou d'une autre. Si une majorité décidait ce soir de maintenir cette commission, le problème de la confidentialité resterait entier. En effet, on laisse dans les mains d'amateurs – car nous sommes tous des amateurs dans ce domaine; nous ne le sommes peut-être pas dans d'autres, mais dans le domaine de la naturalisation nous sommes des amateurs – on laisse dans les mains des commissaires des dossiers personnels, avec des documents pouvant contenir des informations relativement délicates. De plus, de façon absolument incompréhensible, ces dossiers sont des originaux. Or, comme on l'a dit hier, certains dossiers ont été perdus ou volés... Les candidats victimes de ces incidents doivent, du coup, attendre plus de temps pour obtenir leur naturalisation, simplement à cause d'un fait divers. Ce n'est absolument pas normal. Alors, Mesdames et Messieurs, si ce soir vous voulez maintenir cette commission, travaillez au moins à ce que le processus soit un peu plus égalitaire, un peu moins dangereux pour les candidats qui ont déposé une demande de naturalisation!

Puis, il a aussi le problème de la neutralité politique. Un fonctionnaire est censé avoir une neutralité politique, alors que nous n'en avons pas. Nous ne sommes pas neutres politiquement; c'est même ce qui nous caractérise et qui fait que nous siégeons ici. Nous avons une couleur politique, contrairement aux fonctionnaires, qui vont chez la personne ou qui l'invitent à venir dans leur bureau en suivant des critères définis à l'avance et en principe justifiés, portant sur l'intégration liée à la langue, à l'implication associative ou politique des personnes. Pour ce qui concerne la commission des naturalisations, nous ne connaissons pas, je ne connais pas les critères des conseillers qui siègent ici. Je n'ai d'ailleurs jamais entendu qu'il y avait des critères définis à l'avance dans notre commune et dans la commission. Cela pour dire qu'il y a une part très arbitraire dans les décisions prises.

De plus, comme M<sup>me</sup> Figurek vient de le dire, nous ne recevons que les dossiers déjà acceptés.... (*Remarque.*) Non, les personnes avec un préavis négatif ne passent pas en commission des naturalisations; elles n'arrivent pas jusqu'à notre



## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

commission, c'est en tout cas les informations que j'ai eues. Enfin, je donnerai un dernier argument: dans notre canton, 16 communes n'ont pas de commission de naturalisation. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'obligation d'en avoir une. En Ville de Genève, certains veulent la conserver, pour des raisons différentes et propres à chacun, mais ce n'est pas une obligation légale. Je vous propose donc de supprimer cette commission. Et si votre souci est réellement l'accueil – ce qui est très louable – des personnes qui se naturalisent, alors organisons un repas, une fête, un cours, pourquoi pas un cours de citoyenneté? Organisons quelque chose, en Ville de Genève, qui soit un plus, car, actuellement, la commission des naturalisations n'apporte aucun plus à la procédure!

**M. Pierre Rumo** (EàG). Mon intervention sera quelque peu différente de celle de ma collègue Vera Figurek. Concernant les *Faiseurs de Suisses*, j'aimerais quand même rappeler, car cela me semble important, le synopsis du film, ou le «pitch», comme dirait M. Thierry Ardisson: «Max Bodmer, joué par l'excellent Walo Lüönd récemment décédé, et Moritz Fischer, joué par Emil, sont des inspecteurs de la police cantonale zurichoise. Véritables connaisseurs en la matière pour devenir un Suisse et être Suisse, ces fonctionnaires helvétiques modèles ne connaissent pas d'heure pour épier les potentiels candidats à la citoyenneté suisse. Chargés d'examiner à la loupe et dans son intégralité la situation des prétendants à la naturalisation, la tactique de ces employés de l'Etat est de prendre par surprise les postulants: visite imprévue, interrogatoire étonnant, surveillance périodique. De tels processus de vérification se découvrent au cours des rencontres avec un psychiatre allemand, un pâtissier italien et une danseuse de ballet yougoslave.» A la fin du film, si vous vous en souvenez, Emil, un peu dégoûté par les manières de travailler de son collègue, part avec la danseuse de ballet.

Pour ma part, j'aimerais souligner que notre rôle de conseiller municipal n'est pas le même que celui décrit dans le film. Dans le film, ce sont des inspecteurs, des fonctionnaires cantonaux: nous sommes des conseillers municipaux, et je ne crois pas que nous usions de pratiques telles que «des visites imprévues, des interrogatoires étonnants ou une surveillance périodique»... Nous n'avons qu'un seul entretien avec les candidats, nous leur téléphonons ou nous leur écrivons pour fixer un rendez-vous; ce n'est pas une visite imprévue et il n'y a donc aucune surprise pour ces candidats qui, en général, nous accueillent de façon tout à fait aimable. Du reste, nous nous apercevons, depuis quelques mois ou depuis quelques années, que les candidats savent qui nous sommes. Quand nous leur téléphonons, ils regardent qui nous sommes, quel conseiller municipal va venir leur rendre visite. Ils savent si nous sommes membres d'Ensemble à gauche, du Mouvement citoyens genevois ou du Parti socialiste. Il y a donc encore moins de surprise.

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Ensuite, j'ai vu une contradiction dans les propos de nos collègues favorables à la suppression de la commission des naturalisations. Tout en affirmant que notre avis est pratiquement nul et non avenu, ils disent que nous provoquons un stress incommensurable chez les candidats. Voilà qui est très curieux: notre avis ne vaut rien, mais en même temps nous provoquerions un stress inimaginable pour les candidats à la naturalisation.

Par ailleurs, on fait l'éloge des communes qui ont supprimé la commission des naturalisations. J'ai l'occasion, de temps en temps, de suivre des dossiers de candidats d'autres communes que celle de Genève, lors de refus ou de suspensions d'examen du dossier, quand c'est le Conseil administratif qui est chargé de donner le préavis. Du reste, ces suspensions concernent souvent des gens des Balkans ou de l'Est de l'Europe. On voit des suspensions de dossiers – rarement des refus – alors qu'en Ville de Genève ces dossiers auraient passé comme une lettre à la poste. S'il y a une inégalité de traitement, c'est donc plutôt entre le traitement fait par la commune de Genève et celui fait par les autres communes de notre canton.

Concernant les séances d'accueil des candidats à la naturalisation, là, je souris. En effet, il n'y a pratiquement jamais de conseillers municipaux lors de ces séances. La dernière fois, j'étais le seul. Alors, qu'on ne vienne pas me dire que les conseillers municipaux opposés à cette commission sont de fervents défenseurs des rencontres avec les candidats à la naturalisation!

Maintenant, j'aimerais dire un mot sur la durée de la procédure. C'est vrai qu'elle a tendance à être plus longue actuellement. Auparavant, elle était plus ou moins de deux ans ou de deux ans et demi. Actuellement, elle est plutôt de quatre ans, parce qu'il manque des fonctionnaires à l'Office cantonal de la population et plus particulièrement au Service cantonal des naturalisations. A cet égard, il y aurait un effort à faire et les députés pourraient peut-être inciter le chef du département concerné, M. Pierre Maudet, à engager des fonctionnaires pour que les dossiers soient traités plus rapidement. En l'occurrence, je suis pratiquement certain que ce n'est pas l'examen du dossier par la commune de Genève qui rallonge sensiblement la procédure. Le préavis de la commission des naturalisations n'y est pas pour beaucoup.

Comme l'a très bien dit M. Pierre Gauthier, le rôle de la commission des naturalisations est plutôt d'accueillir les candidats. Cette année, elle a déjà siégé cinq ou six fois et je peux dire qu'il n'y a pratiquement jamais de refus. Parfois, s'il y a un doute, un autre conseiller municipal va voir le candidat, un conseiller qui est en général d'un autre bord que le premier. Voilà pourquoi je pense qu'il sied de maintenir cette commission.

Enfin, M. Holenweg a écrit un article paru hier dans le *Courrier*, dans lequel il utilisait l'expression «Schweizermacher kaputt?» Hier, dans cette salle, il a utilisé le terme de «faiseurs de Suisses» au moins cinq ou six fois. Pour ma part, j'aime-

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

rais lui suggérer, lui qui fait partie de notre Conseil depuis pas mal d'années, de revenir à la charge dans un lustre, c'est-à-dire dans cinq ans. Peut-être qu'à ce moment-là sa proposition sera mieux accueillie. Mais ce soir il y aura quelques voix tombées de la gauche pour soutenir le maintien de cette commission.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Entre hier et aujourd'hui, j'ai eu des informations extrêmement intéressantes que certaines personnes ici n'ont pas encore... (*Exclamations.*) Eh oui, j'ai un scoop, chers collègues! D'abord, il faut savoir que, actuellement, il n'y a plus huit enquêteurs qui s'occupent des dossiers, mais seulement deux, deux personnes censées traiter toutes les demandes de naturalisations. Alors, certes, cela relève du fonctionnement du Canton et absolument pas du nôtre. Mais le résultat, c'est que nous recevons des dossiers – nous l'avons vu encore très récemment – qui sont mal ficelés, incomplets, parce que les fonctionnaires sont complètement débordés. Ainsi, j'ai été voir des personnes que le fonctionnaire cantonal n'avait pas jugées aptes. Le préavis était négatif, parce que ces personnes n'étaient soi-disant pas intégrées au niveau des institutions, alors qu'elles avaient passé une patente de cafetier-restaurateur dans notre canton. Ceux qui ont une patente savent qu'elle ne s'obtient pas en un claquement de doigts. C'est un processus long et difficile, comme M. Menoud ici présent pourrait le dire, puisqu'il est de la partie. Alors, comment peut-on prétendre que des personnes complètement intégrées professionnellement, indépendantes, qui ont une patente, ne sont pas intégrées au niveau des institutions? Pour ma part, je pense que notre commission est précisément là pour pallier ce genre de problème.

En fait, si de tels dossiers nous parviennent, c'est parce que certains fonctionnaires – les deux qui restent! – ont beaucoup trop de travail et n'arrivent pas à avoir un avis objectif sur tous les dossiers. Certes, un fonctionnaire qui enquête n'est pas un indépendant, ne produit pas chaque centime qu'il gagne et ne connaît pas d'autres procédures que celles de sa spécialité. Pour lui, une patente de cafetier-restaurateur s'obtient peut-être en un claquement de doigts. Mais je peux vous dire que ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, actuellement, vu la surcharge, les dossiers sont traités dans un ordre qui n'est absolument pas celui de la demande. On prend d'abord, afin d'aller plus vite, les dossiers des gens qui ont fait leur scolarité ici, parce qu'il est clair que ces gens-là ont une meilleure connaissance des institutions, de la langue, etc.

Maintenant, le Conseil administratif, dans sa grande intelligence, nous délègue à nous, commission des naturalisations, le soin d'étudier les dossiers. Hier, M<sup>me</sup> Maria Pérez nous disait que, lorsqu'elle avait commencé dans ce Conseil, elle recevait 16 dossiers par mois; 16 dossiers, 15 commissaires aux naturalisations: cela fait 240 dossiers par mois. Sachant que la commission se réunit

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

dix fois dans l'année, cela fait 2400 dossiers par an. J'aimerais bien savoir si M. Barazzone aurait le temps de lire 2400 dossiers de naturalisation avant de donner un préavis! Aujourd'hui, chaque commissaire n'a plus que trois dossiers par mois, ce qui fait environ 450 dossiers par année. Mais j'aimerais quand même que M. Barazzone nous dise s'il aurait le temps de lire 450 dossiers par année. A cela, personne n'a pensé et j'attends sa réponse avec impatience.

Maintenant, peut-être qu'il devra y avoir une évolution, peut-être que nous devrions rencontrer les gens de manière différente, les rencontrer dès qu'ils sont susceptibles de demander la naturalisation. Peut-être devrions-nous créer quelque chose de nouveau, un outil qui nous permettrait de rencontrer trois ou quatre fois par année des personnes susceptibles de demander la naturalisation, de sorte à pouvoir déjà les aiguiller, répondre à leurs questions, leur expliquer comment cela se passe... On nous a rapporté certains cas, parmi ceux qui ont connu un long délai d'attente, jusqu'à quatre ans, des cas où les personnes n'osent même pas téléphoner pour savoir où en est leur dossier. Elles ne savent pas s'il y a un problème, si un fonctionnaire un peu débordé met leur dossier de côté en attendant de le reprendre après.

Quoi qu'il en soit, pour le groupe libéral-radical, supprimer la commission des naturalisations serait une absurdité de nos jours. Qu'on revoie certaines choses, pourquoi pas, mais il ne faut certainement pas la supprimer.

**M. Robert Pattaroni (DC).** J'ai apprécié les propos des deux orateurs indépendants d'Ensemble à gauche, qui ont très bien démontré qu'on peut être à gauche, démocrate évidemment, et donc favorable à tout ce qui émane de la volonté populaire. Ici, nous sommes des élus du peuple et nous avons décidé qu'en matière de naturalisation il fallait procéder par le biais d'une commission. C'est là une décision démocratique populaire et je vais y revenir tout à l'heure, car cela me paraît important.

Pour moi, il est très étonnant de constater que, pour une fois, c'est dans les rangs d'une gauche plutôt intellectuelle que l'on veut diminuer les droits des élus. Je veux bien croire que le magistrat chargé des naturalisations ait dit que la commission ne servait à rien. Mais d'autres magistrats, dans d'autres circonstances, trouvent aussi que les commissions parlementaires en général, c'est quelque chose de lourd, et ils ne le disent pas par souci d'une meilleure démocratie, mais par souci de se simplifier la vie! Quant aux fonctionnaires, moi qui ai la chance non seulement d'être d'origine italienne mais d'avoir été fonctionnaire, je peux vous dire, Monsieur le président, que certains fonctionnaires aimeraient également qu'il n'y ait pas de commissions. Tout irait beaucoup plus vite. Alors, quand j'entends que, du côté de la gauche et de la gauche intellectuelle, on veut diminuer des droits populaires au profit des magistrats – à l'instar de ce qui se passe

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

souvent dans les communes socialistes de France ou dans des pays où les fonctionnaires ont tout le pouvoir – quand j’entends que les magistrats devraient avoir plus de pouvoir et les élus moins, eh bien, comme disait l’autre, les chaussettes m’en tombent!

Et je n’ai pas terminé, Monsieur le président: en fait, on sent très bien que, derrière cette attaque, il s’agit d’arriver à la naturalisation automatique. Pourquoi pas, mais il y a un chemin à parcourir pour y arriver. Monsieur le président, vous qui avez voyagé, vous le savez sans doute: un citoyen genevois qui travaille pendant cinq ans à Hong Kong devient Chinois. Actuellement, il y a des employés de la Banque Pictet à Hong Kong qui, au bout de cinq ans, sont devenus Chinois. Ce sont des Genevois chinois! C’est peut-être ce que l’on veut ici, mais pour arriver à une telle proposition il faut un processus démocratique.

En l’occurrence, faire confiance aux élus du peuple, aux élus que nous sommes et qui ont le droit de se prononcer sur tout, c’est la base de la démocratie. Si demain on veut changer la loi sur la naturalisation, il faudra lancer une initiative. Lorsqu’elle aura abouti, elle sera soumise aux Chambres, donc aux élus du peuple, puis il faudra la faire voter par le peuple. Là, Monsieur le président, vous voyez le paradoxe: cette gauche intellectuelle qui voudrait diminuer les droits des représentants du peuple va devoir expliquer au peuple qu’il y aura moins de droits populaires pour les élus du peuple! Il faudra l’expliquer au peuple, Monsieur le président, et vous connaissez le peuple suisse...

En Suisse, si les Verts et les socialistes étaient aussi convaincants que cela, ils seraient 80 à 85% aux Chambres, ils seraient cinq ou six au Conseil fédéral. Ce serait tout à fait normal puisque le peuple le voudrait ainsi. Mais la réalité est autre et les choses avancent beaucoup plus lentement. Cela me fait penser à une phrase qui n’est pas de moi, mais de M. Brecht: «... ne serait-il pas plus simple de dissoudre le peuple et d’en élire un autre?» Pour ma part, je propose que ces représentants de la gauche intellectuelle aillent dans cette direction et qu’ils fassent applaudir par le peuple leur géniale idée!

**M. Christian Zaugg** (EàG). Mesdames et Messieurs, appréciant beaucoup la dialectique, j’ai modérément aimé certaines interventions fondées sur le ressentiment et qui m’ont semblé parfois très imprudentes. Comprenez qui voudra...

Nonobstant, j’ai entendu des propos réfléchis, mais force est de constater que certains arguments qui mettaient en évidence un cas particulier, certes un regrettable incident, laissaient complètement de côté des actions de repêchage courageuses de la commission des naturalisations qui a tout fait pour tenter de contrer le refus de Berne en raison d’une infraction à la LCR (loi sur la circulation routière) pour une candidate qui avait été acceptée par notre commission, ou encore

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

le soutien résolu de notre commission pour des candidatures accordées du bout des lèvres par le Service cantonal des naturalisations. Mais non, de tout cela on n'a pas dit un mot hier soir!

On n'a pas dit non plus que des visites avaient permis de constater que des candidats mentaient – et c'est un euphémisme – en ce qui concernait l'évaluation de leurs revenus fiscaux, et on n'a pas dit non plus que des visites avaient permis parfois de mettre en évidence que des violences conjugales continuaient d'avoir cours malgré certaines dénégations et les engagements pris devant les responsables de l'Etat. Je n'en dirai pas plus, car je m'estime tenu à un certain devoir de réserve.

Alors, mettons bien les choses au point: le droit fédéral se fonde sur le droit du sang. D'aucuns peuvent le regretter, mais c'est comme cela. Cependant, rien n'interdit de déposer une initiative constitutionnelle qui instituerait une nouvelle procédure fondée sur le droit du sol, et je la signerai probablement, mais on en est loin! On en est loin car, comme vous le savez, c'est très exactement – avec la nouvelle disposition relative au permis C – dans l'autre sens, c'est-à-dire vers un durcissement que la procédure de naturalisation semble se diriger.

Les conseillers qui soutiennent un droit du sol administratif, voire expéditif, feraient bien de réfléchir aux conséquences d'une telle attitude. Elle ne correspond pas à celle qui est préconisée par le Service cantonal des naturalisations, qui accorde beaucoup d'importance à la décision prise par la commission des naturalisations, une commission qu'il souhaite voir maintenue, et il nous l'a dit.

Faut-il dire également que, même si le Conseil administratif devait remettre en question telle ou telle décision de ladite commission, le rapport du commissaire est annexé au dossier – je dis bien «annexé au dossier» – et qu'il est lu par le Conseil d'Etat? J'ajoute que dans ce rapport on fait état de la décision de la commission.

Faut-il rappeler encore qu'une nouvelle catégorie de dossiers, qui présentent des éléments à charge des candidats, sont soumis à la commission pour une forme d'avis plus que de préavis?

Faut-il également relever que la Ville dispose d'un droit de recours qui figure encore et toujours, malgré les affirmations de Pascal Holenweg, à l'article 19 de la loi sur la nationalité genevoise?

Et, voyez-vous, celles et ceux qui préconisent la suppression de la commission des naturalisations font, de mon point de vue, une lourde erreur, car cette disposition irait à l'encontre de l'intérêt des requérants, dans un contexte où la procédure se durcit et dans lequel on fait passer un examen de géographie et d'histoire aux candidats.

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Nous nous trouvons aujourd'hui dans la posture d'un Etat qui nous remet des dossiers avec le test et qui nous demande: «Qu'en pensez-vous?» Ce qui permet à la commission d'affirmer, après une visite, que tout va – généralement mais pas toujours – au mieux dans le meilleur des mondes. Mais demain, je le dis et je l'affirme, dans une procédure accélérée, ces candidats ne trouveront pas grâce devant les autorités et je vous prédis de nombreux refus, car demain, dans cette procédure accélérée, seuls les écrits feront foi et donc, par conséquent, les mauvais résultats obtenus aux examens!

Alors, je vous le dis: si vous avez à cœur de permettre aux personnes étrangères qui souhaitent acquérir la nationalité suisse d'obtenir gain de cause, refusez catégoriquement la proposition qui vous est faite – sur le mode du coup d'Etat du 18 brumaire – de supprimer la commission des naturalisations! (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Holenweg (S).** Je rassure M. Zaugg, nous ne sommes pas le 18 brumaire, mais le 9 brumaire! Il en est de ce troisième débat comme du deuxième, du premier et des précédents sur des projets de même nature. Cela tient de la répétition, de l'entraînement, du sondage pour les débats à venir sur des propositions semblables ou comparables, dont l'une est déjà à l'ordre du jour de notre Conseil. Cent fois sur le métier nous allons remettre notre ouvrage, comme pour l'abolition du suffrage censitaire, comme pour l'élargissement des droits politiques aux femmes et aux étrangers, comme pour la restauration de la commune de Genève, comme pour l'AVS. Il a fallu soixante ans pour que les revendications de la grève générale de 1918 soient satisfaites. Je suis prêt à attendre encore soixante ans la suppression de la commission des naturalisations du Conseil municipal de la Ville de Genève – après tout, dans soixante ans, je n'aurai que 121 ans et je serai alors député d'Ensemble à gauche!

Je résume le résumé par lequel j'ai introduit mon intervention d'hier, en reprécisant, en rappelant ce dont il s'agit: on reste dans le strict cadre des compétences du Conseil municipal, on ne modifie pas la loi fédérale ni la loi cantonale, on ne modifie pas les règlements d'application, on modifie la liste des commissions permanentes du Conseil municipal. On ne supprime pas l'étape municipale dans le processus de naturalisation: on ne supprime que l'étape de la commission ad hoc permanente. La compétence d'octroyer la nationalité n'est plus, depuis vingt ans, une compétence municipale. Les communes ne délivrent plus, en matière de nationalité, qu'un simple préavis qui, en réalité, est délivré au Conseil d'Etat par le Conseil administratif sur la base, actuellement, des rapports de la commission des naturalisations. S'il n'y avait pas ces rapports, le préavis resterait municipal. Ce préavis n'a donc pas besoin d'être donné par une commission municipale ad hoc, et la commission municipale – je maintiens le terme – des «faiseurs de Suisses» ne peut plus les faire, les *Schweizermacher* ne *machen* plus rien!

De ce fait, le maintien d'une commission municipale des naturalisations cultive une triple illusion, dangereuse pour ses membres et dangereuse surtout pour les candidats à la naturalisation: l'illusion d'une compétence municipale qui n'existe plus, l'illusion de l'utilité d'une commission qui n'a plus de compétence réelle, quoiqu'elle en rêve, et l'illusion du pouvoir de commissaires qui n'en ont plus non plus, quoiqu'ils en rêvent! Ni la loi ni son règlement d'application, encore moins la Constitution n'imposent une commission municipale des naturalisations. Ce que ces textes imposent, c'est une étape municipale, et cette étape n'a pas besoin d'une commission permanente. Nous pouvons donc parfaitement décider de nous passer d'une commission, sans dommage pour personne sinon pour notre ego de conseillers municipaux, suisses de souche ou suisses naturalisés, qui estiment qu'ils ont le pouvoir de décider qui doit être Suisse et qui ne l'est pas.

Les candidats à la naturalisation, par le fait même qu'une commission des naturalisations existe encore et qu'ils sont auditionnés par celle-ci à la fin de la procédure, sont conduits à croire qu'ils vont être naturalisés grâce à elle, ou ne pas être naturalisés à cause d'elle. Cette conviction est totalement erronée et si on a dit hier que des candidats à la naturalisation étaient stressés par le passage des commissaires aux naturalisations, c'est précisément parce qu'ils croient que ces commissaires ont un pouvoir. A part les candidats, seuls les commissaires aux naturalisations croient encore qu'ils ont un pouvoir. Tant mieux pour eux si cela peut les satisfaire, mais dans le processus de naturalisation ils n'ont plus que le pouvoir de ralentir la procédure et, le cas échéant, de nuire au processus.

La nouvelle Constitution cantonale prévoit une procédure simple et rapide de naturalisation des étrangers. L'étape municipale de cette procédure via la commission rend ce processus moins simple et moins rapide, puisque cette étape est parfaitement superflue. Il y a quelques années, le Conseil municipal a retiré au plénum, c'est-à-dire à notre Conseil ici, la capacité de se prononcer sur les rapports de la commission des naturalisations. Ces rapports sont les seuls à ne pas passer par le plénum. C'est dire que le Conseil municipal lui-même, à l'époque, a estimé qu'il ne s'agissait pas d'un enjeu politique et que les préavis pouvaient parfaitement être délivrés par le Conseil administratif.

Je l'ai dit et je le répète, on ne peut que constater le caractère injuste, discriminatoire et arbitraire d'un système qui pose – et c'est vérifié par des conseillers municipaux – des critères d'intégration pour acquérir la nationalité, des critères que les nationaux par naissance comme moi, Suisse de souche, de racine et de tubercule depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, n'ont jamais eu à remplir pour être Suisse et n'ont pas à remplir pour le rester. Le principe cardinal d'une République et d'une commune dans une République est le principe d'égalité. Il n'y a aucune légitimité à exiger des autres ce qu'on n'exige pas pour soi-même; il n'y a aucune légitimité à s'arroger un droit qu'on refuse aux autres. Je refuse de m'arroger le droit de



## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

dire qui a l'honneur d'être Suisse et qui correspond à l'image que je me fais d'un Suisse ou de la Suisse.

En outre, le maintien de deux instances de naturalisation, la commission et l'instance administrative, suggère bien une division du travail malsaine. Les critères objectifs pour l'instance administrative et les critères subjectifs pour la commission, avec tous les risques que ceux-ci impliquent: risques d'arbitraire, d'évaluation à la tête du client, de transmission dangereuse d'informations sur la vie privée et la situation privée des personnes requérant la nationalité suisse.

En vous invitant, cette fois – et en vous réinvitant, la prochaine fois! – à accepter le projet de suppression de la commission des naturalisations, je vous invite à faire une économie de moyens d'au moins 50 000 francs par année. Je vous invite à libérer les commissaires aux naturalisations de l'illusion dangereuse d'être indispensables et je vous invite à libérer les candidates et les candidats à la naturalisation de l'illusion tout aussi dangereuse d'avoir affaire, avec les commissaires municipaux, à des personnes détenant un pouvoir qu'ils n'ont pas, celui de leur accorder la nationalité suisse.

J'en profite pour rappeler qu'il s'agit bien ici d'accorder la nationalité, c'est-à-dire la citoyenneté, et non de rejoindre, pour les candidats, une communauté helvétique. Il n'y a plus, depuis deux cents ans dans ce pays, de communauté helvétique. Le communautarisme est mort avec la République, avec les constitutions démocratiques, la citoyenneté, qui a remplacé la sujétion. L'acquisition d'une nationalité doit être considérée pour ce qu'elle est: un acte résultant de la vérification de critères simples, objectifs, laissant le moins de place possible à l'arbitraire. Cette conception est une conception de gauche et a toujours été une conception de gauche. C'est la raison pour laquelle – je l'ai rappelé et je le rappelle encore – les pays qui ont instauré le droit du sol l'ont instauré après des révolutions démocratiques: une révolution libérale aux Etats-Unis, une révolution radicale démocratique en France, et la Résistance italienne...

**Le président.** Monsieur Holenweg, il vous faut conclure...

*M. Pascal Holenweg.* Le droit du sol est une conquête démocratique, une conquête de gauche... (*Exclamations.*) Alors, supprimons maintenant une survivance coûteuse et superfétatoire, dont la seule utilité aujourd'hui semble être de satisfaire nos ego de faiseurs de Suisse, qui ne peuvent plus les faire mais qui exercent toujours une tâche qui n'est plus et n'aurait jamais dû être de notre compétence, celle de dire si des gens qui vivent avec nous sont des nôtres ou seulement des intrus, comme sans doute l'étaient nos propres ancêtres aux yeux de ceux qui étaient arrivés avant eux. Les gens qui sont nés ici sont des gens d'ici,

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

nous n'avons à vérifier que cela, à savoir le lieu de leur naissance. Le reste, c'est leur vie et elle vaut la nôtre!

**M. Christo Ivanov** (UDC). J'aimerais rappeler ici que la naturalisation est avant tout un acte volontaire. Ceux qui veulent se naturaliser font un pas pour devenir Suisse. A titre personnel, j'ai parrainé depuis longtemps un certain nombre de familles et de personnes, des Italiens arrivés à l'aube des années 1960 – qui devaient, à l'époque, passer la visite médicale à Brigue – des Espagnols ou des Portugais... J'ai toujours accepté, car j'estime que la naturalisation est la meilleure façon d'intégrer les gens dans la communauté nationale. L'Union démocratique du centre a toujours préconisé cette démarche.

M. Holenweg, tout à l'heure, a parlé de l'évaluation à la tête du client par la commission: ce dogmatisme et cette stigmatisation du travail des élus sont assez choquants. M<sup>me</sup> Moratti, elle, a parlé de neutralité politique. Pour ma part, je pense que les commissaires font leur travail du mieux qu'ils peuvent, avec honnêteté et compétence. Personne n'est parfait et qui nous dit que, demain, un fonctionnaire ferait mieux qu'un élu? Il y a de bons et de mauvais élus comme il y a de bons et de mauvais fonctionnaires. Personne n'est parfait.

Par ailleurs, l'éventuelle suppression de la commission des naturalisations représenterait une réduction du rôle des élus. Ici, j'aimerais tirer un parallèle avec le Grand Conseil. Il existe au Grand Conseil une commission des grâces, qui traite les dossiers de gens qui sont incarcérés et qui demandent leur grâce devant la commission, pour des raisons familiales, pour des raisons de santé ou autres. Le plénum vote le préavis de la commission et des commissaires, en toute neutralité. En tant que remplaçant à la commission des grâces, j'ai été assez impressionné par la qualité du travail et par l'objectivité de la commission, même si nous sommes soumis au secret.

S'agissant du travail de la commission des naturalisations, l'aspect humain est évidemment très important. Je pense que les futurs Helvètes sont très contents de rencontrer un ou une élue, même si cela peut provoquer un stress, comme l'a encore rappelé tout à l'heure M. Rumo. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, quand vous allez chez le dentiste ou quand vous passez le permis de conduire, vous avez aussi un stress. Je pense donc que c'est tout à fait normal et, du reste, nous vivons dans une société plutôt stressée.

Ensuite, M<sup>me</sup> Pérez a évoqué hier l'attitude inadmissible d'un élu. Effectivement, c'est un incident qu'il faut réprover. Ce qui s'est passé est purement inadmissible et notre groupe ne peut évidemment le cautionner.

Enfin, on a parlé du prix de la naturalisation, qui était fort élevé il y a une vingtaine d'années et qui, aujourd'hui, est bien plus modique. Je crois que, pour

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

les jeunes, la somme est en dessous de 500 francs. Aujourd'hui, le prix pour devenir Suisse n'est donc plus un obstacle. Pour sa part, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera la suppression de cette commission.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG).** Je pense, je suis même absolument convaincue que, s'il y a une commission qui doit être supprimée pour cause d'inutilité totale, de coûts inutiles, c'est bien la commission Holenweg... pardon, la commission du règlement... (*Exclamations.*) Cette commission qui prend des décisions totalement formelles et certes très importantes, par exemple quand elle délibère durant de très longues périodes pour savoir si, en cas d'égalité des voix, c'est le oui ou le non qui l'emporte! C'est vrai que cela va changer la face du monde! En cas d'égalité, c'est de toute façon la roulette russe, mais le sujet est abondamment traité par la commission du règlement – dite commission Holenweg, puisque c'est lui qui lui fournit la plupart des sujets, de manière plus ou moins heureuse, comme on le constate aujourd'hui! Donc, je suggère de supprimer cette commission strictement inutile, barbante pour tout le monde et qui coûte très cher en jetons de présence. Elle n'apporte absolument rien, ni aux habitants, ni aux élus, si ce n'est éventuellement aux commissaires qui y siègent et qui vivent de ces jetons de présence, je ne citerai personne...

Quant à la commission des naturalisations, je n'y ai jamais siégé. J'ai refusé, parce que je ne tenais pas à être juge et partie, vu que j'accompagne des amis dans le processus de naturalisation, des candidats qui sont en train de préparer leur dossier et qui ont besoin de quelques informations pour être sûrs de présenter un dossier *clean*. En revanche, je siége à la commission du règlement où nous avons auditionné M. Morgenegg. Je suis assez étonnée de voir que personne n'a lu le rapport et que personne non plus, à part peut-être M. Rumo ou M. Gauthier, n'a réellement écouté les propos de M. Morgenegg. Celui-ci déplorait justement le fait que les fonctionnaires n'avaient pas le temps d'écouter, que dans certaines communes le magistrat ne jugeait le dossier que sur pièces, et que cela revenait à nier le droit de chaque personne d'être entendue.

A propos de la Ville de Genève, il déplorait aussi le fait que, vu la surcharge de travail, un magistrat serait incapable de gérer les dossiers de naturalisation. A moins d'engager un magistrat supplémentaire, je ne vois pas quel membre de l'exécutif pourrait se charger d'autant de dossiers. Ou alors il faudrait décider qu'en Ville de Genève nous n'acceptons plus de demandes de naturalisation pour les trois ans à venir, le temps de désengorger le service... Mesdames et Messieurs, il faut être réaliste: un seul magistrat ne peut pas assumer le nombre de demandes d'une commune comme Genève! Dans une petite commune comme Bardonnex, je pense que c'est un plaisir pour le maire, M. Walder, de recevoir une demande de naturalisation: il n'en aura peut-être qu'une durant tout son mandat!

Mais, en Ville de Genève, combien y en a-t-il? Il faut quand même remettre les choses à leurs justes proportions.

Accessoirement, je dirai que j'ai été marraine de naturalisation de plusieurs personnes, mais aussi que j'ai des liens de sang – eh oui, je l'avoue, bien que nous soyons d'extrême droite, paraît-il, d'après certains! – j'ai donc des liens de sang avec des personnes qui ont suivi ce processus de naturalisation. Il y a même eu quelques gags, dont mon ex-future belle-mère qui avait obtenu le passeport et qui s'indignait qu'on ne l'ait pas accordé tout de suite à son époux, qui savait dire bonjour, merci, une bière... Bon, cela ne faisait que quarante ans qu'il était à Genève, et il savait dire le principal pour survivre dans notre ville, vous l'aurez remarqué...

Je n'ai pas pris le titre de marraine de naturalisation à la légère et, dans ces accompagnements de personnes, certaines sont pratiquement devenues des membres de ma famille. Un lien s'est créé avec ces personnes, qui prenaient réellement au sérieux la démarche. Pour elles, ce n'était pas une formalité, du genre contrat de bail: c'était un engagement qui représentait quelque chose. C'est en toute sincérité qu'elles ont demandé à être adoptées par la Suisse, par Genève. La nationalité ne se distribue pas dans une pochette surprise. Du reste, j'ai été choquée par les propos d'une de nos collègues des bancs d'en face, selon qui il faudrait que des fonctionnaires froids – le Politburo – décident sans aucune humanité, sans aucun contact...

**Le président.** Madame Luiset, il vous faut songer à conclure...

*M<sup>me</sup> Mireille Luiset.* Oui, je conclus, pas de problème! Franchement, cela ne m'étonne pas que seule une petite partie des bancs d'en face veuille supprimer la dimension humaine dans le processus de naturalisation. C'est dommage pour la majorité, pour les gens qui ont le cœur ouvert, qui ont compris que les candidats à la naturalisation sont des êtres humains et non pas des dossiers qu'on met dans des boîtes avec un post-it! Une personne qui demande un passeport est un être humain qui, la plupart du temps, aime ce pays, l'adopte et aimerait être adopté. Or ce n'est pas un fonctionnaire qui peut se charger de cette démarche.

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S).** Je vais commencer, sans doute au nom d'un certain nombre d'entre nous, par nous excuser auprès des fonctionnaires qui sont, une fois de plus, très malmenés et caricaturés ce soir. Je tiens à préciser que je ne suis pas fonctionnaire et que ce n'est donc pas un soutien corporatiste. Je trouve juste qu'on leur manque fortement de respect, notamment sur certains bancs, et que cela se répète un peu trop souvent.

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Je voudrais maintenant revenir sur la capacité... quel était le terme utilisé? Celles et ceux qui veulent absolument maintenir la commission des naturalisations ont parlé du candidat «apte» à être naturalisé, «capable» de s'intégrer, du bon candidat... Sauf qu'il y a un problème: si j'en crois les bancs de gauche et les bancs de droite, je ne suis pas sûre qu'ils partagent la même vision du bon candidat. Je ne suis même pas sûre qu'ils partagent les propos de M<sup>me</sup> Magnin quand elle parlait de «transmettre nos valeurs». J'invite notamment certains de nos collègues d'Ensemble à gauche à réfléchir, car entre ce qu'ils aimeraient que soit la commission des naturalisations et ce qu'elle est, il y a un fossé. Ils devraient donc se poser la question de savoir ce qu'ils ont en commun et de quelles valeurs on parle. En effet, le problème de fond, c'est que les commissaires de la commission des naturalisations n'ont pas à transmettre des valeurs, n'ont pas à proposer leur vision du bon candidat. Voilà le problème qui est posé: quels critères sont utilisés pour juger du bon candidat et avec quelle subjectivité?

La subjectivité a été valorisée hier soir par M. Medeiros, mais a aussi été mise en avant par d'autres, qui défendaient le fait de pouvoir intervenir et juger un dossier sur des critères subjectifs. Là, j'aimerais rappeler que, légalement, on n'a pas à utiliser des critères subjectifs dans l'analyse des dossiers. Parmi les critères objectifs, il y a le critère de la langue. Mais, là aussi, une question se pose: les commissaires de la commission des naturalisations ont-ils les capacités pour juger du niveau de langue correspondant au standard A, B ou C? Sont-ils formés pour cela? En réalité, celles et ceux qui défendent cette commission défendent l'idée qu'on a le droit d'être subjectif. Ils défendent l'idée qu'on a le droit d'imposer ses propres critères pour dire qui est un bon candidat ou qui est un mauvais candidat.

Maintenant, je voudrais remercier ma préopinante M<sup>me</sup> Richard pour les informations qu'elle nous a transmises, notamment le fait qu'il y a deux fonctionnaires aujourd'hui pour traiter l'ensemble des dossiers et que la durée d'attente est passée d'un an et demi à près de quatre ans. Là, je partage l'opinion de M<sup>me</sup> Richard: effectivement, c'est inadmissible. Mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas assez de fonctionnaires pour traiter les dossiers que la commission des naturalisations peut pallier ces manques et faire le travail que sont censés faire les fonctionnaires. Là, j'inviterai M<sup>me</sup> Richard à deux choses: d'une part, convaincre le conseiller d'Etat responsable, M. Pierre Maudet, de donner à son département plus de moyens et donc d'embaucher des fonctionnaires, si nécessaire; d'autre part, inviter le groupe libéral-radical au Grand Conseil, et l'ensemble des groupes qui le suivront, à soutenir l'augmentation des budgets nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Beaucoup de choses ont été dites ce soir. Je crois que le fond du débat est de savoir si, oui ou non, le Conseil municipal veut rem-

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

plir sa tâche, si nous voulons accomplir la mission qui nous a été confiée par la population qui nous a élus. Le travail en commission des naturalisations fait partie de ces tâches, c'est un devoir citoyen, comme c'est le devoir des candidats qui veulent devenir Suisses de passer par cette démarche administrative, longue et fastidieuse, mais également par ce contact politique avec la commission des naturalisations.

Ce soir, une chose m'a particulièrement interpellé, c'est le commentaire de M<sup>me</sup> Richard au sujet de l'actuel effectif du Service cantonal des naturalisations. Effectivement, aujourd'hui, il y a de grands problèmes d'effectifs à l'Office cantonal de la population et cela pose notamment un problème pour la durée de la procédure. Or on voudrait supprimer la commission des naturalisations pour gagner du temps, en remettant tous les dossiers dans les mains d'un fonctionnaire! Mais je crois rêver! Pensez-vous que cela va aller plus vite si on remet tous ces dossiers dans les mains d'un fonctionnaire? Là, j'ai l'impression qu'on marche sur la tête...

J'ai entendu beaucoup de choses, mais une affirmation m'a un peu agacé, c'est celle qui disait que nous sommes des amateurs, que nous ne sommes pas des spécialistes. Mesdames et Messieurs, faut-il être un spécialiste pour être Suisse? Nous les élus, qui sommes tous Suisses dans cette enceinte, devrions-nous être des spécialistes pour savoir comment être Suisse? Je ne le crois pas. En l'occurrence, il suffit de voir si la personne est intégrée, de faire sa connaissance, de discuter un peu avec elle. Nous ne sommes pas là pour lui faire passer un interrogatoire, mais simplement pour faire une sorte d'introduction au monde suisse, à la culture suisse, à la politique, à nos institutions. Nous sommes un lien entre l'administratif et la vie de futur citoyen suisse. Pour cela, nous n'avons pas besoin d'être des spécialistes. Nous ne sommes pas des fonctionnaires: nous sommes élus par la population, qui nous fait confiance, qui fait confiance à nos compétences et à notre envie d'être compétents.

Enfin, je voudrais regretter la longueur de ces débats, à l'initiative de M. Holenweg – vous transmettez, Monsieur le président – l'intellectuel humaniste Holenweg, qui aimerait supprimer la commission des naturalisations alors que, depuis qu'il siège dans ce Conseil, il n'a jamais voulu siéger au sein de ladite commission!

**M<sup>me</sup> Olga Baranova** (S). Je me permets d'intervenir ce soir en tant que représentante de ladite gauche intellectuelle – mieux vaut gauche intellectuelle que vieux conservateurs! J'aimerais insister sur trois aspects. Premièrement, ce soir, on a entendu pas mal de mensonges et de drôles d'idées. On a notamment entendu que le Conseil administratif allait reprendre tous les dossiers: je ne sais pas d'où mes collègues sortent ce genre d'idées, mais c'est leur droit... On a aussi beau-

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

coup parlé de la notion d'accueil. A cet égard, s'il est aussi important de créer du lien entre le Conseil municipal et les personnes en dehors de cette enceinte, il faut effectivement réfléchir à une structure qui permettra à ceux qui sont en manque en la matière de créer davantage de liens. En revanche, la commission des naturalisations, on l'a dit mille fois et je le répète pour la forme, ne crée pas du lien, parce que vous ne créez jamais du lien, ou du moins du lien honnête, avec une personne qui n'est pas sur un pied d'égalité avec vous, comme c'est le cas dans la procédure de naturalisation.

Deuxièmement, j'aimerais aborder la notion même d'intégration, de nationalité. Personnellement, j'ai été naturalisée le 13 novembre 2010, à quelques mois des élections municipales. Ce qui est très intéressant dans l'affaire, c'est que le 12 novembre je n'étais pas moins Suisse, et que le 14 novembre je n'étais pas plus Suisse, mais que le passeport m'a avant tout permis de vous rejoindre sur les bancs du Conseil municipal. Il m'a permis de m'engager pour mes idées, pour ma cité, pour mon canton et, si j'ose le dire, pour ma patrie. Dans ce sens-là, j'insiste sur le fait qu'un passeport est avant tout un outil d'intégration et non pas une épreuve que nous devons infliger aux personnes qui veulent, comme moi et comme d'autres dans cette enceinte, s'engager pour la collectivité.

Troisièmement, on a parlé des dysfonctionnements de la commission des naturalisations, des problèmes de fond. Pour ma part, je vais insister sur la forme, sur le déroulement des réunions de cette commission. Il faut savoir qu'aujourd'hui la plupart des commissaires aux naturalisations ne sont pas du tout au clair sur ce qu'ils doivent faire ou sur ce qu'ils ne peuvent pas faire. Chaque commissaire fait le soi-disant examen du dossier comme bon lui semble. Certains vont jusqu'à montrer leurs photos d'enfance aux candidats... Par ailleurs, j'ai passé quelques mois dans cette commission des naturalisations et je le regrette, parce qu'à chaque réunion, de la part de tous les partis politiques ou presque, on entendait notamment des blagues xénophobes... (*Protestations et huées.*) Assumez au moins!

**Le président.** Stop, Mesdames et Messieurs! Poursuivez calmement, Madame Baranova, et concluez!

*Mme Olga Baranova.* Apparemment, mes collègues n'assument pas! Ils n'assument pas tout à fait l'existence et le déroulement des séances de cette commission. C'est pourquoi je vous prie d'arrêter ce cirque... (*Protestations.*)

**Le président.** Madame Baranova, vous parlez à des collègues qui font leur travail en commission: ce n'est pas du cirque. S'il vous plaît, employez d'autres

mots, et concluez! (*Invectives et chahut.*) Concluez, Madame Baranova! On arrive au bout de cette affaire, on ne va pas commencer à ébranler toute la maison!

*M<sup>me</sup> Olga Baranova.* C'est pourquoi je demande formellement à mes collègues d'arrêter de jouer aux faiseurs de Suisses et d'accepter la proposition de M. Holenweg. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je donne la parole à M. Denis Menoud... (*Exclamations.*)

**M. Denis Menoud** (MCG). Pour ma part, Mesdames et Messieurs, figurez-vous que je n'ai pas honte d'être Suisse, et Suisse de souche. Je n'ai aucune honte, et j'aime tout le monde. J'aime mon pays, j'aime tous les gens, tous les étrangers, tout le monde, mais je rappellerai simplement ces deux axiomes: «le charbonnier est maître chez lui» et «à Rome, on fait comme les Romains». Le jour où les gens auront compris et assimilé ces deux principes, le monde ira beaucoup mieux. Lorsque nous parlons aujourd'hui de cette commission des naturalisations, pour savoir s'il faut la supprimer ou non, je crois qu'il faut rappeler une chose, que je sais par expérience, c'est que les futurs Suisses, ceux qui s'engagent dans cette démarche de naturalisation sont enthousiastes et honorés de rencontrer un parlementaire de la commune. Ils sont contents, car cela, c'est concret! Oui, la Suisse est un pays concret, il n'y a pas une bureaucratie comme à Bruxelles ou ailleurs, qui décide par ukases. Ici, c'est concret: «Ah, Monsieur, je vous ai vu à la télévision, je vous ai vu dans le bus, dans le tram, au marché...» Mesdames et Messieurs, c'est cela aussi le plaisir qu'ont les gens à se naturaliser. On leur redonne une identité d'être humain, de simple citoyen, en leur disant: «Puisque vous voulez rejoindre notre communauté, vous êtes les bienvenus, vous allez faire notre connaissance...»

D'ailleurs, regardons dans cette salle combien de personnes ont été des immigrants. La Suisse, c'est cela, c'est cette proximité, cette modestie qu'a le peuple suisse, ce sens de l'écoute. Je me rappellerai toujours un vieux militant communiste espagnol – que M<sup>me</sup> Pérez ne connaît certainement pas – qui avait fui la dictature. Il me disait: «Mon cher Denis, je dirai toujours mon admiration pour ce peuple suisse, qui a su nous accueillir, moi et mes parents, et nous donner une dignité.» Voyez-vous, cela, il ne faut jamais l'oublier.

Pour ma part, je suis triste d'entendre les interventions de certaines personnes, des personnes naturalisées – je vais vous donner quelques noms – qui sont des conseillers municipaux frustrés. Mesdames et Messieurs, si vous n'êtes pas contents, vous pouvez toujours abdiquer votre nationalité et reprendre



## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

l'ancienne. Madame Maria Pérez hier, Madame Vera Figurek, Madame Olga Baranova, Madame Victoria Romano, Madame Virginie Studemann, Messieurs Alberto Velasco ou Ahmed Jama, vous qui venez nous faire des théories, vous êtes naturalisés. Vous avez encore le bec dans le lait et vous venez faire des théories... (*Protestations.*) C'est indigne et inacceptable!

**Le président.** Monsieur Menoud, quand vous intervenez, veuillez vous adresser à moi, s'il vous plaît!

*M. Denis Menoud.* Je regardais mon ordinateur, Monsieur le président, je ne les regardais pas, ils sont trop vilains... Je veux dire qu'il faut savoir quel maître on sert. Si on fait une démarche pour adhérer à une communauté... (*Remarque de M. Holenweg.*) Monsieur le président, faites taire ce grand gaillard, ce traître, ce social-traître... (*Protestations et claquements de pupitres.*)

**Le président.** Monsieur Menoud! C'est valable pour M. Holenweg aussi: Monsieur Holenweg, vous n'avez pas la parole... (*Protestations.*)

*M. Denis Menoud.* Monsieur le président, nous posons la question: ces gens qui ont eu la chance d'être naturalisés, alors que d'autres meurent à Lampedusa, et qui viennent cracher dans la soupe... (*Protestations et huées.*)

**Le président.** Arrêtez, arrêtez!

*M. Denis Menoud.* C'est inacceptable! Vous devriez être fiers d'être Suisses, mais nous entendons ce soir des insultes contre la Suisse, et cela, nous ne l'accepterons jamais! (*Exclamations et quelques applaudissements.*) Qui servez-vous, bande d'hypocrites? (*Remarque.*) Oui, tu sers quoi? Tu sers la NSA! Tais-toi!

**Le président.** Veuillez conclure, Monsieur Menoud!

*M. Denis Menoud.* Monsieur le président, j'ai droit à mon temps de parole comme tout le monde. C'est une fierté d'être citoyen genevois, d'habiter dans la capitale de la Croix-Rouge! Rappelez-vous M. Dunant qui, lors de la bataille de

Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

Solferino... (*Remarques.*) Vous, Madame la naturalisée, taisez-vous, retournez à Belleville, si vous n'êtes pas contente! (*Vives protestations.*)

**Le président.** Non, Non, Monsieur Menoud!

*M. Denis Menoud.* Retournez avec la caillera des quartiers français... Nous ne voulons pas de vous! (*Cris et protestations.*) Se faire Suisse pour nous cracher dessus, c'est inacceptable! Monsieur le président, je vais en finir, avec le semeur, le provocateur... (*Protestations.*) Taisez-vous! Rends ton passeport, Vera Figurek, rends ton passeport! Retournez chez vous, allez, dégagez, bande de traîtres, traîtres à la nation... (*Hurllements et claquements de pupitres.*)

**Le président.** Allez, cela suffit! On va voter, c'est bon!

*M. Denis Menoud.* Monsieur le président, j'en termine avec, comme on dit vulgairement aux Pâquis, le fouteur de merde! C'est ce qu'on dit chez nous, dans mon quartier: on ne parle pas de «gauche intellectuelle», comme M. Pattaroni, que nous remercions pour son intervention frappée au coin du bon sens. En l'occurrence, ce qui est anormal, c'est ce provocateur qu'est M. Holenweg! Monsieur Holenweg, payez-vous des impôts? (*Protestations.*) Vous ne payez rien du tout, vous êtes un parasite social! (*Cris et protestations.*)

**Le président.** Monsieur Menoud, on va vous sortir! (*Exclamations.*) Voilà, c'est terminé! Nous sommes maintenant en procédure de vote. Je fais voter l'article unique de la délibération à l'appel nominal.

*Mis aux voix, l'article unique de la délibération est refusé par 36 non contre 23 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (36):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Lau-

## Projet de délibération: suppression de la commission des naturalisations

rent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Christian Zaugg (EàG).

*Ont voté oui (23):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Se sont abstenus (2):*

M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pierre Vanek (EàG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (18):*

M. Michel Amaudruz (UDC), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Olivier Fiumelli (LR), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG).

*Présidence:*

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

*Le troisième débat ayant eu lieu, le refus est définitif.*

**5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 548 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de zones de rencontre et de zones piétonnes dans le quartier des Grottes (PR-956 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann.**

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 18 avril 2012. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 18 septembre, 6, 13 et 27 novembre, 4 décembre 2012 et 8 janvier 2013, sous la présidence de M. Vincent Schaller. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie.

**Séance du 18 septembre 2012**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, accompagnée de M. François Bornicchia*

M<sup>me</sup> Giraud déclare que les études proposées sont l'une des mesures préconisées par le contrat de quartier. Le périmètre s'étend sur 17,9 hectares, soit le cœur historique des Grottes, l'Ilot 13, le parc des Cropettes. Environ 4000 personnes habitent ce périmètre.

Le contrat de quartier lie la Ville avec l'ensemble des actrices et acteurs d'un quartier (habitant-e-s, commerçant-e-s, etc.) dans une démarche participative afin d'améliorer le quartier. Les sujets abordés concernent l'aménagement, l'environnement, les infrastructures et les projets de développement communautaires. La démarche a débuté en 2009 avec une séance publique. Des groupes de travail et une commission de coordination ont ensuite été constitués, puis une feuille de route élaborée. Les délais pour la mise en œuvre des projets s'étalent entre quatre et six ans. Il est difficile de savoir quel sera le coût total de réalisation, mais il avoisinera probablement les 5 millions.

Les études présentées lors de cette séance proviennent principalement du groupe «Sécurisation des déplacements» et ont été réfléchies sur la base d'observations des habitant-e-s et d'un mandataire. Un régime de circulation en zone 20 km/h (zone de rencontre) et la réalisation d'une zone à priorité piétonne sont prévus. La zone 20 km/h implique l'absence de passages piétons, mais la sécurité piétonne est largement améliorée par la suppression du trafic de transit et la dimi-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Proposition, 5647.

## Proposition: zones piétonnes et de rencontre aux Grottes

nution de la vitesse qui sera facilement induite par la configuration des lieux. Il existe des zones de rencontre qui fonctionnent très bien. Les zones piétonnes du projet sont la place des Grottes et une partie de la rue de l'Industrie. Les autres rues seraient placées en zone de rencontre.

Ce schéma propose des circulations en boucle qui permettent de desservir le quartier, et notamment les commerces. L'accessibilité au quartier est donc maintenue, mais le transit évité. Il permet également de sécuriser les déplacements et plus particulièrement les mobilités douces, et met en valeur les cheminements piétons qui existent déjà. Ces aménagements permettent également de valoriser l'espace public et le patrimoine bâti, ce d'autant plus que la Ville a énormément investi dans la rénovation de plusieurs immeubles de ce quartier. Il peut être envisagé de mettre de l'arborisation dans la rue de l'Industrie. Des portes d'entrée dans ce quartier seront installées.

Le stationnement sera maintenu par compensation des places en ouvrage. La nouvelle loi cantonale sur le stationnement sera respectée. La Ville dédiera ses propres parkings au stationnement habitant. Il existe de nombreuses places vides sous les bâtiments. Tout cela sera étudié. La zone bleue actuelle est considérée comme une zone de stationnement pour habitant-e-s. Ils/elles pourront ensuite prendre des places en location à la Gérance immobilière municipale (GIM). Il est actuellement possible de donner l'offre en stationnement actuel et le taux de vacance dans les parkings de la GIM. Il est par contre difficile de préciser le nombre de places supprimées en surface; l'étude doit justement définir cela.

Une commissaire s'inquiète de la différence de coût entre les places en surface et les places en sous-sol. M<sup>me</sup> Giraud admet mais rappelle alors que le département n'a pas la maîtrise des prix des places de parc. Mais, celles-ci étant, dans ce quartier, relativement hétérogènes, il pourrait être possible d'homogénéiser les tarifs à un taux acceptable.

De manière plus générale, il est demandé si une étude a été menée sur la compensation des places perdues qui appartiennent à la Ville et s'il existe un compte qui donne le nombre de véhicules. M<sup>me</sup> Giraud acquiesce.

Ces aménagements n'auront pas d'impact direct sur les TPG et, pour un éventuel impact indirect, le mandataire a pris en considération la progression des TPG dans son étude.

Il est prévu d'engager un bureau d'architecte (Transitec) appuyé par un bureau d'ingénieur pour mener ce travail, qui sera réalisé en partenariat avec les habitant-e-s. Pour répondre à d'éventuelles suspicions, M<sup>me</sup> Giraud précise que ce projet n'a rien à voir avec celui des 50 rues piétonnes, abandonné par le département, et qu'il n'y aura pas d'études cumulées sur la ou les même(s) rue(s).

Le dépôt de la demande de crédit de construction se fera début 2014.

Suite à une question, M<sup>me</sup> Giraud rappelle que, si le projet d'extension de la gare de Cornavin se réalise en surface, le bas du quartier des Grottes sera modifié et il faudra revoir le bas du périmètre – uniquement – de ce projet. Cela ne représenterait que 20% du périmètre. La ville bouge tout le temps, le travail des urbanistes ne peut pas toujours attendre des décisions pour avancer. C'est ensuite au politique de décider.

M<sup>me</sup> Giraud montre à la commission deux images de Sion, dont le centre-ville a été complètement réaménagé, et déclare que les principes mis en œuvre ressemblent au but recherché. Une délégation du contrat de quartier a fait un déplacement là-bas et rencontré des homologues sédunois-e-s. (N.d.l.r.: Les représentant-e-s de la société civile – habitant-e-s et commerçant-e-s – ont payé leur voyage et la Ville a financé le voyage des cinq fonctionnaires impliqués dans ce contrat de quartier.)

Des commissaires remarquent que les voies d'accès autour de Sion sont un grand avantage pour cette ville et qu'elle possède beaucoup de parkings permettant ces aménagements. Ils pensent, par ailleurs, que les horaires de ces parkings sont efficaces et que Genève ferait bien de prendre exemple et de garantir les places jaunes.

Une commissaire demande s'il est possible pour les services d'avoir des informations sur l'impact social des projets menés, car la sécurité est intimement liée à l'aménagement d'une rue.

Il est alors répondu qu'il n'y a pas d'études spécifique mais que la Ville se base sur les processus participatifs en cours, puisque ce sont les habitant-e-s et commerçant-e-s du quartier qui sont les plus à même de répondre aux questions portant sur la sécurité. Il y a également des échanges avec la police municipale, qui participe aux séances de concertation. M<sup>me</sup> Giraud trouve cependant que l'aménagement n'a pas vocation à régler les problèmes d'incivilité et d'insécurité, mais qu'il peut contribuer à faire vivre une rue.

Une autre commissaire déclare qu'une zone piétonne, selon la nature du tissu alentour, n'impliquera pas les mêmes effets le jour et la nuit. Elle demande donc si des comparaisons sont faites avec d'autres villes et si des laboratoires spécialisés s'intéressent à cette question. Elle ajoute que des villes commencent à créer des zones piétonnes plus étendues et que ce genre de questionnement devient de plus en plus important. Toutefois, il n'existe pas d'outils permettant d'apprécier ces situations.

M<sup>me</sup> Giraud répond qu'une stagiaire de l'université de Grenoble qui vient d'arriver dans son service a travaillé sur ces questions. Mais aucun aspect de cette problématique n'est scientifiquement mesurable; les appréciations sont subjectives et elles commencent à avoir une certaine objectivité lorsqu'elles sont prises

collectivement. Puis elle ajoute qu'il n'y a pas d'informations autres que celles données par la police pour essayer de mesurer les situations.

### **Séance du 6 novembre 2012**

*Audition de MM. Nicolas Hugo, Marco Jan et Balmer, représentants du Contrat de quartier des Grottes*

M. Balmer explique que cette expérience a débuté il y a quatre ans et que le Conseil administratif a jusqu'à présent accepté 14 projets, dont celui de la reconsidération des voiries et des distributions du quartier. C'est un point important de leur travail.

Il fait alors un petit rappel historique. Ce quartier devait être détruit dans les années 1940, raison pour laquelle les autorités avaient alors décidé de ne plus rénover les bâtiments. Ce quartier a donc été laissé à l'abandon pendant trente ans. Puis les habitant-e-s se sont manifesté-e-s dans les années 1970 pour sauvegarder les Grottes. A partir de là, les bâtiments ont été progressivement rénovés. Mais les espaces publics ont toujours été délaissés et ne sont plus en rapport avec la qualité des bâtiments. Le projet de zone de rencontre fédère tous les autres projets.

Quelques questions sont posées à propos du fonctionnement du contrat de quartier. Quelle est la place de la société civile au sein du contrat de quartier? Des professionnel-le-s sont-ils/elles engagé-e-s pour gérer le processus participatif, pour véritablement le respecter? Il est également demandé aux auditionnés s'ils ont entendu parler des processus participatifs qui avaient cours à Vernier.

Les auditionnés répondent que les commerçant-e-s et habitant-e-s du quartier ont été invité-e-s à participer aux groupes de travail. Une cinquantaine d'habitant-e-s participent activement. Les aspects techniques sont pris en charge par la Ville via le coordinateur, M. Philippe Mongin, qui doit assurer la transversalité avec tous les services. Si un problème très précis et concret se pose, par exemple un ennui avec une canalisation, il peut être transmis à cette personne qui relaie l'information auprès du service concerné. Le Copil (comité de pilotage) de la Ville intègre des représentant-e-s de tous les services.

Il n'y a pas, de manière générale, de professionnel-le-s des processus participatifs. Au départ, chaque personne est venue avec des aspirations personnelles. Puis les choses ont été discutées et la majorité des demandes prises en compte pour dégager des compromis.

Lorsqu'une commissaire demande quels sont les liens entre le projet de la place des Grottes et le projet sur la circulation. M. Balmer répond que les habitant-e-s se sont réapproprié cette place qui était un parking. La Ville de Genève

avait conçu différents projets sur cet espace qui n'ont jamais été réalisés. Les groupes de travail ont alors repris ces idées en proposant un espace similaire à ce qui se fait à Barcelone. Dans ce cadre, une professionnelle de la médiation est intervenue. Les deux projets (place et circulation) s'élaborent en parfaite coordination. M. Hugo précise que ces projets sont aussi pris en considération par le groupe de travail qui planche sur la requalification des espaces publics.

M. Jan ajoute que les commerçant-e-s (dont il fait partie) étaient au tout début très opposé-e-s au principe de la zone de rencontre. Puis, après le déplacement à Sion, ils et elles ont pu se rendre compte qu'il était possible de faire quelque chose de très intéressant avec une telle zone. Les commerçant-e-s y sont maintenant acquis-e-s. L'idée est que les arcades soient des commerces ouverts au public. Il a même été envisagé d'utiliser les arcades inoccupées temporairement, pour des expositions par exemple. Nombre de commerçant-e-s avaient quitté le quartier dans la deuxième partie du XXe siècle, cassant ainsi la dynamique commerciale. Ce projet de zone de rencontre représente donc un espoir de revitaliser cette dynamique.

Le principe proposé pour l'ensemble du quartier est de favoriser les commerces de proximité, en conservant un certain nombre de places de parc, en les répartissant mieux.

Les auditionnés déclarent que les aménagements faits à Sion sont simples et très bien respectés (pas de parage en dehors des cases prévues pour ça, respect de la limitation de vitesse, etc.). Il n'est pas possible de comparer la Ville de Genève et la Ville de Sion, certes. Mais le seul grand ensemble de rues en zone de rencontre qu'il est possible de trouver se situe à Sion, et le quartier des Grottes, entouré par les voies CFF, de grands axes et les immeubles «Schtroumpfs» vers lesquels il n'y a aucune rue, serait parfait pour faire un aménagement comparable.

La discussion arrive sur l'épineuse question des parkings, y compris les places de livraison.

M. Jan explique que l'idée est justement de redynamiser le quartier en rendant les places plus disponibles.

Un commissaire observe que ce quartier a un aspect communautaire et remarque que les sommes envisagées ne sont pas anodines. Il demande quelles sont les mesures mises en place pour que chacun-e puisse bénéficier de ces investissements. M. Balmer répond que le quartier amène un grand transit piétonnier (établissement médico-social, salles de répétition, future voie verte, etc.) et évoque à nouveau la redynamisation du commerce dans ce quartier. Tous ces éléments seront très attractifs et attireront encore plus de promeneurs et promeneuses. Le but est justement d'avoir un quartier accueillant. M. Balmer évoque à cet égard le marché du jeudi soir et signale que les bistrotts sont bien fréquentés.



**Séance du 13 novembre 2012***Discussion*

Un commissaire libéral-radical déclare que, vu les prix et l'expérience faite à l'égard de la tour des Grottes, il sera difficile pour lui d'accepter ce projet. Il pense également qu'il serait judicieux d'entendre le magistrat à ce sujet. (N.d.l.r.: Le magistrat n'est pas venu présenter ce projet, il a délégué cela aux services.)

Pour répondre à la remarque sur la tour des Grottes, un membre d'Ensemble à gauche déclare qu'il ne s'agit pas des mêmes personnes et que ce contrat de quartier a un périmètre très large. Il ajoute que le but est de rendre ce quartier plus sympathique. Pour les coûts, il mentionne qu'il est question de refaire les pavages et pas seulement de placer des potelets. Il estime qu'améliorer ce quartier, dont certains coins sont en très mauvais état, sert tant les habitant-e-s des Grottes que le reste de la ville.

La représentante démocrate-chrétienne est quelque peu agacée. Elle pense que les fonctionnaires entendu-e-s ne savaient pas de quoi il retournait. Elle déclare, par ailleurs, avoir pu observer que lorsque des installations sont aménagées en ville, ces dernières proviennent de la sollicitation de quelques personnes. Mais là, à contrario, les personnes du contrat de quartier semblent avoir réfléchi avant. Pour ces raisons, elle s'abstiendra.

Une commissaire des Verts déclare que ce projet va dans le bon sens, à l'exception du prix.

Elle ne comprend pas pourquoi ouvrir des rues à la vie coûte si cher; cela ne nécessite pas forcément foule d'aménagements. Faire des rues piétonnes, ou les mettre en zone 20 km/h ne justifie pas de refaire l'entier du pavage d'un quartier. De plus, son groupe restera attentif au bon déroulement de ces contrats de quartier. Elle ne comprend pas pourquoi l'administration ne parvient pas à faire confiance à la population et crée des structures trop lourdes et hiérarchisées. Cela fait des années que les Verts demandent que des professionnel-le-s de la démocratie participative mènent à bien ces contrats de quartier, mais rien n'a été fait. Elle soutient la proposition d'entendre M. Pagani.

Un commissaire socialiste rappelle que l'audition des représentant-e-s du contrat de quartier était très convaincante. Il ajoute que ce projet paraît particulièrement nécessaire et qu'il est porté par tous les habitant-e-s et commerçant-e-s de ce quartier, qui collaborent bien. Pour lui, ce crédit doit être voté dès ce soir.

Un intervenant libéral-radical pense que les contrats de quartier ne peuvent pas fonctionner, puisqu'il n'y a pas de légitimité démocratique. Pour lui, les citoyen-ne-s élisent des gens et font des référendums lorsqu'ils ne sont pas content-e-s avec ce que font ces élu-e-s. Il ne trouve pas que les habitant-e-s d'un quartier

puissent décider à la place de la Ville. Il ajoute que ce quartier est celui qui a vu le plus de rénovations de la part de la Ville et que les gens n'ont pas toutes et tous la chance d'habiter les Grottes. Pour lui, il est scandaleux de faire croire à ces personnes qu'elles ont du pouvoir.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que la proposition ne porte pas sur les contrats de quartier mais qu'elle a été élaborée dans un cadre représentant la Ville et les habitant-e-s. Elle mentionne qu'il n'est pas simplement question de fermer deux bouts de rue, mais bien de réfléchir à l'ensemble de la circulation dans d'un quartier et d'assurer une meilleure sécurité, notamment autour de la place des Grottes.

Son camarade de groupe précise qu'il a été indiqué aux gens que le contrat de quartier n'est pas un lieu où on décide quoi que ce soit et que ce message a été clair pour chacun-e. C'est un processus qui permet d'initier une dynamique et ce projet est un projet pilote.

Une membre du Mouvement citoyens genevois déclare que c'est une partie des habitant-e-s des Grottes qui propose des choses, et que ce quartier se comporte comme un village, avec les deniers de la Ville. Elle dit que ce quartier refuse des nouveaux logements et demande des aménagements pour empêcher que l'on y entre.

Mise aux voix, l'audition de M. Pagani est acceptée par 13 oui et 2 abstentions.

### **Séance du 27 novembre 2012**

*Audition de M. Rémy Pagani, maire, et de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité*

Des questions sont posées sur le coût exorbitant de l'opération, en regard de la modestie des aménagements prévus.

M<sup>me</sup> Giraud rappelle que ce projet se base sur un coût de 500 francs le m<sup>2</sup>, ce qui est un prix courant, fourchette basse. Il est question de faire un aménagement sur l'ensemble du quartier et de reprofiler toutes ces rues. Pour mémoire, elle rappelle que la place du Molard est revenue à 1200 francs le m<sup>2</sup>.

Combien ont coûté les aménagements faits à Sion, donnés en exemple lors d'une précédente audition? M<sup>me</sup> Giraud répond que certains aspects sont comparables et que les fourchettes de prix étaient similaires, à l'exception de la rue qui se trouve dans la suite du grand pont qui a fait l'objet d'une requalification.

Pourquoi l'étude coûte maintenant 240 000 francs de plus que ce qui était planifié? M. Pagani explique que le plan financier d'investissement est un plan

## Proposition: zones piétonnes et de rencontre aux Grottes

d'évaluation qui permet de caler les projets et que les coûts y sont évalués à la louche. L'étude qui a été menée l'a été à la demande des habitant-e-s des Grottes. M<sup>me</sup> Giraud rappelle que le processus du contrat de quartier se conduit avec des groupes de travail, pas à pas, et que le montant de l'étude s'est dès lors précisé. Pour justifier cette somme, elle rappelle qu'il ne s'agit ici pas d'aménagements légers provisoires, mais qu'ils seront définitifs.

Sur le fond, le maire ajoute que les demandes sont légitimes. Lorsque l'on descend l'avenue des Grottes, on se rend compte que ce quartier a été laissé à l'abandon pendant cinquante ans.

Un commissaire déclare ne pas avoir compris la manicette de la Ville pour remplacer les places disparues en surface. M<sup>me</sup> Giraud répond que le stationnement en zone bleue est du stationnement habitant avec macaron. Elle ajoute que les bénéficiaires ont également accès à la location de places en ouvrage de la GIM, et précise que des contacts ont été pris avec la Direction générale de la mobilité et les TPG pour pouvoir accéder au parking qui n'appartient pas à la Ville.

Il y aura encore du stationnement en zone bleue et en zone blanche, les habitant-e-s seront libres de prendre ou non une place en ouvrage, places qui sont nombreuses dans ce quartier.

Mais le même commissaire dit que, selon la nouvelle loi, les personnes qui ont un macaron doivent pouvoir se parquer gratuitement en ouvrage, et il aimerait savoir quel sera l'impact financier de cette modification. M. Pagani répond que la Ville essaie d'être très pragmatique. Il avait été demandé de désaffecter le parking se trouvant sous l'ancien cinéma des Grottes et de le transformer en espaces de stockage. Il s'était alors opposé à ce projet et avait proposé d'installer des zones bleues dans ce parking. Malheureusement, cela avait été refusé en raison des voies du tram à traverser. Il sera donc difficile de remplacer des places macarons par des places en ouvrage pour le même coût. Pour donner des exemples de valorisation de places de parking appartenant à la Ville, M. Pagani explique qu'au Faubourg, les places sont louées à 400 francs/mois, alors que dans le quartier des Grottes, les places sont louées à 180 francs/mois. Par contre, l'ennui est qu'il arrive régulièrement que les places soient ensuite relouées plus cher par les habitant-e-s à des pendulaires.

Une commissaire s'offusque que le magistrat envoie les mères de famille dans des parkings souterrains où elles se feront agresser. M<sup>me</sup> Giraud répond qu'il n'y a, à Genève, pas de garantie de pouvoir se parquer devant chez soi et M. Pagani mentionne que c'est un quartier qui possède plus de places de parking en ouvrage que d'habitant-e-s.

Concernant l'impact du changement de régime de circulation, M<sup>me</sup> Giraud explique que les charges de trafic étant relativement faibles, les reports issus de

la modification du schéma de circulation auront une incidence insignifiante sur les axes environnants.

Pour répondre à des questions sur la nécessité ou non d'entreprendre tous ces travaux, M<sup>me</sup> Giraud dit que la plus-value sera surtout esthétique, l'idée étant de continuer sur la lancée des efforts consentis ces dernières années pour le patrimoine bâti de ce quartier. De plus, il y a plusieurs enfants dans ce quartier et il est important de sécuriser le chemin jusqu'à l'école.

Une commissaire demande si le salaire mensuel des architectes de la Ville se monte à 12 000 francs, puisqu'elle observe que les montants indiqués dans la proposition impliquent des honoraires se montant à plus de 50% du budget. M. Pagani rappelle que les architectes du privé doivent également payer des locaux et des secrétariats. Et, selon lui, il est nécessaire de faire vivre la communauté en donnant du travail à l'extérieur.

Cette même commissaire dit que les commerces du bas du quartier de Saint-Gervais ferment depuis que les gens ne peuvent plus se parquer. Mais M. Pagani explique à nouveau que les commerçant-e-s des Grottes sont d'accord avec cet aménagement.

## Séance du 4 décembre 2012

### *Discussion*

La commission attend toujours des réponses de M<sup>me</sup> Giraud sur les incidences financières des modifications des places de parc, si le projet est accepté. La question fondamentale est de savoir si les places en sous-sol seront payantes ou gratuites.

Un représentant libéral-radical veut savoir quelle est, pour la Ville de Genève, la valeur de la place de parc. Cela revient à savoir comment le Conseil administratif souhaite respecter la loi cantonale. De plus, une question a été posée à l'administration, il est donc normal d'attendre la réponse avant de se prononcer. Et, sur le fond, il mentionne les coûts des réalisations en Ville de Genève et remarque que, si ce projet se monte finalement à 10 millions, il devra faire l'objet d'un arbitrage. Il ne trouve alors pas très judicieux de dépenser pour ces études. D'autres projets sont déjà en balance. Il est possible d'attendre un peu plus.

La commissaire démocrate-chrétienne trouve qu'il n'est pas normal que l'administration vienne présenter un projet «à moitié cuit». Elle observe que les habitant-e-s ont mieux réfléchi que l'administration. Pour elle, attendre ces réponses revient à obliger l'administration à faire son travail, vu que personne n'avait pensé à ces éléments avant que la commission ne pose ces questions.

## Proposition: zones piétonnes et de rencontre aux Grottes

Cependant, les socialistes ne considèrent pas ces détails nécessaires pour voter la proposition. Ces informations seront pertinentes dans le cadre du crédit de réalisation. Pour eux, ce projet doit être une priorité, cela fait cinquante ans que ce quartier est délaissé.

Par 9 non (1 EàG, 1 DC, 3 PLR, 2 UDC, 2 MCG) contre 1 oui (S) et 5 abstentions (1 EàG, 2 S, 2 Ve), la commission décide de ne pas voter cette proposition lors de cette séance.

**Séance du 8 janvier 2013***Discussion et vote*

Les commissaires libéraux-radicaux sont déçu-e-s des réponses de l'administration. Dépenser 500 000 francs pour des études ne sert à rien si on ne peut pas, pour le moment, être sûrs qu'il sera possible de réaliser les aménagements souhaités, soumis à l'accord du Canton. Par ailleurs, 500 000 francs de frais d'étude signifient 5 à 6 millions de crédit de réalisation. Le Parti libéral-radical se demande où sont les priorités du Conseil administratif. D'autant plus que, pour ce groupe, le quartier des Grottes n'est pas dans une situation aussi catastrophique que d'autres, comme les Pâquis notamment.

Le groupe socialiste trouve la question de la valorisation des places de parc certes intéressante, mais pas prioritaire dans ce cadre. Il rappelle que le Conseil municipal a la responsabilité de faire avancer ce dossier, ce d'autant plus qu'il est question d'un crédit d'étude. Il aimerait qu'un vote soit fait lors de cette séance de commission et explique, d'une part, que le Conseil administratif est en train de finaliser l'échelonnement des projets et, d'autre part, qu'il est nécessaire de mener cette étude pour connaître les coûts et délais de réalisation. Vu les rénovations opérées sur les bâtiments, il serait judicieux de s'occuper des rues. Les autres quartiers aussi ont fait l'objet de rénovations et d'aménagements, comme la place de la Navigation aux Pâquis par exemple.

Mais le représentant de l'Union démocratique du centre aurait aimé avoir des éléments financiers plus précis pour pouvoir se prononcer sur cette proposition.

Une commissaire des Verts déclare que ce projet propose d'excellentes mesures, mais son groupe ne comprend pas pourquoi il est si cher, pourquoi il a tant augmenté par rapport à ce qui était prévu initialement. Aucune précision sur les coûts n'a été apportée, le détail des frais n'est pas clair pour la commission.

Par ailleurs, les contrats de quartier sont une bonne avancée pour la démocratie participative, mais ils sont beaucoup trop lourds administrativement, et il est difficile d'être convaincu du réel respect de la volonté des habitant-e-s.

Cette commissaire pense que les habitant-e-s ont des projets intelligents et que, en les laissant s'investir davantage dans la concrétisation de ceux-ci, on gagnerait sur tous les plans. La population se réapproprierait mieux les espaces publics qu'elle utilise tous les jours, le lien social serait renforcé et les aménagements seraient largement meilleur marché.

Les Verts poseront peut-être un amendement en séance plénière.

Les commissaires d'Ensemble à gauche trouvent aussi cette étude nécessaire pour connaître le calcul des coûts, et ne sont pas convaincus par l'argument disant que ce quartier n'est pas prioritaire, puisqu'il n'est pas question de laisser tomber les autres lieux.

Pendant plus de quarante ans, rien n'a été fait pour ce quartier alors voué à la destruction. Puis, changement de plan et les bâtiments du quartier ont été admirablement rénovés, de nouveaux immeubles ajoutés. Cela a permis à de nombreuses familles de s'installer aux Grottes. Toutefois, rien n'a été fait dans les rues. Pour ce groupe, le projet permettrait de finaliser ce qui a été entamé sur tout un quartier.

Les habitant-e-s et commerçant-e-s se sont mis d'accord et proposent différents aménagements; cette expérience vise à dynamiser la démocratie et il faudra tirer des conclusions quand elle aura été menée à terme. Une de leurs commissaires considère que la Ville a une responsabilité liée au fait que beaucoup de logements de ce quartier sont à la GIM. Il ne s'agit pas de créer un ghetto mais d'intégrer ce quartier dans un ensemble.

Le Mouvement citoyens genevois refusera ce projet car ce quartier a déjà été réaménagé. Ce groupe ne souhaite ni une augmentation du prix locatif des places de parking, ni la fermeture du quartier sur lui-même, qu'entraîneraient les boucles de circulation. Une commissaire déclare qu'il y a d'autres priorités aux Pâquis ou aux Eaux-Vives et que des travaux importants et urgents sont à mener dans d'autres quartiers moins bien entretenus. En outre, l'autre représentante du groupe continue de penser que le projet de réaménagement de la gare pourrait entraver la mise en place de ce projet.

La commissaire démocrate-chrétienne non plus ne votera pas ce projet. Cette décision, prise avec regret au vu du travail fourni par les habitant-e-s, est clairement une sanction contre l'absence de travail des services sur ce projet. Les habitant-e-s et commerçant-e-s semblaient avoir réfléchi plus loin que l'administration qui ne se serait posé aucune question si la commission ne lui en avait pas posé. La question de la place donnée au contrat de quartier est fondamentale.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 8 non (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

*PROJET DE DÉLIBÉRATION REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 548 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de zones de rencontre et de zones piétonnes dans le quartier des Grottes.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 548 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

**Le président.** Point 16, PR-956 A... (*Commentaires.*) PR-956 A... (*Commentaires.*) Qu'est-ce qu'on fait? (*Remarque.*) On continue. (*Protestations. Le président énonce l'intitulé de l'objet.*) Rapport: M<sup>me</sup> Sarah Klopmann, qui n'est plus là. Il est repris par qui? Personne. Je donne la parole au président de la commission, M. Vincent Schaller... qui ne la prend pas. Je donne la parole à la rapporteuse, qui n'est plus là. J'ouvre le premier débat...

En deuxième débat, je fais voter la délibération article par article et dans son ensemble. Article 1: pas d'opposition. Article 2: pas d'opposition. Article 3: pas d'opposition. Article 4: pas d'opposition. La délibération dans son ensemble: ceux qui l'acceptent votent oui, les autres votent non ou s'abstiennent. Le vote est lancé...

*Une voix.* Il y avait une demande de parole, Monsieur le président.

*Une autre voix.* Quelle parole? Il n'y a pas de parole.

**Le président.** Il n'y avait pas de demande de parole... (*Commentaires.*)

*Mise aux voix, la délibération est refusée par 29 non contre 27 oui.*

**Le président.** Par 27... (*Commentaires.*) Silence, s'il vous plaît! (*Remarque.*) Pardon, Monsieur Pagani? (*Remarque.*) Ah maintenant c'est trop vite.

*M. Olivier Baud (EàG).* Il faut annuler le vote. On annule le vote.

**Le président.** On annule le vote. Stop! On recommence! (*Protestations.*) Oui!

*M. Carlos Medeiros (MCG).* Non, non, mais pourquoi on annule le vote? Mais pourquoi on annule le vote?

**Le président.** C'est toi, c'est toi qui as dit...

*M. Carlos Medeiros.* Mais pourquoi on annule le vote?

*M. Olivier Baud.* Il faut annuler.

*M. Carlos Medeiros.* Mais on peut annuler rien du tout; le vote, il est fait...

*M. Olivier Baud.* Parce qu'il y avait des demandes de parole. (*Commentaires.*)

*M. Carlos Medeiros.* Ça va ou bien?! Eh!

*M. Olivier Baud.* Il y avait des demandes de parole.

*M. Carlos Medeiros.* Et alors, la demande de parole, j'en ai rien à foutre! (*Commentaires.*) Nous, on a un vote, on est en procédure de vote. On continue.



*Une voix.* Mais ça va ou bien? (*Brouhaha.*)

*M. Carlos Medeiros.* Non, non, le vote est accepté. Ça va ou quoi! (*Remarque de M. Olivier Baud.*) Une demande de parole, et alors? (*Brouhaha. Des membres du bureau discutent de la procédure.*)

**Le président.** S'il vous plaît, on discute avec le bureau. On ne sort pas de cette salle: on discute maintenant rapidement. (*Brouhaha. La discussion entre membres du bureau se poursuit. M. Rémy Burri est interpellé.*) Monsieur Carasso, votre demande de parole, très objectivement, elle avait à voir avec ce sujet ou le précédent?

**M. Grégoire Carasso.** Monsieur le président, j'ai appuyé au terme du débat laborieux avec des propos lamentables. J'ai appuyé au terme de ce débat-là. Dans celui-ci, je souhaitais prendre la parole pour m'exprimer là-dessus. Vous étiez dans votre emballement, avec les écouteilles, les oreilles fermées, laissant passer tous les propos. (*Protestations.*) J'ai donc – pour répondre à votre question, Monsieur le président – j'ai appuyé après la fin du vote du débat pathétique précédent. J'estime donc avoir droit à la parole. Si vous considérez que le vote a été fait, je demande un troisième débat, ce qui nous permettra de nous exprimer.

**Le président.** Eh bien voilà, vous pouvez. Alors, on était à quel résultat sur le vote? (*Le président est interpellé. Brouhaha.*)

*M. Carlos Medeiros.* Il a été refusé, point.

**Le président.** Pas sur ce sujet.

*Des voix.* Si! (*Commentaires.*)

*M. Carlos Medeiros.* Sur le sujet précédent.

**Le président.** Bon, alors on fera un troisième débat. On va arranger cela comme cela, maintenant. (*Remarque.*) Je n'annule pas le vote, mais par contre

vous avez parfaitement raison: vous avez la possibilité de faire un troisième débat, et vous avez parfaitement le droit. On était à 27 oui, 29 non, donc la PR n'est pas acceptée. Mais si un troisième débat n'est pas réclamé, et il va être réclamé, j'imagine... (*Commentaires.*)

*M. Carlos Medeiros.* Si ça a été refusé, il n'y a pas de troisième débat... (*Remarque.*) Mais oui!

**Le président.** Ah non, si c'est refusé, il peut y avoir un troisième débat. (*Remarque.*) Non, non. Attendez. Si une délibération est refusée, on a le droit de demander un troisième débat, bien sûr! Et à partir de ce moment-là, on le fera une autre fois, mais on remettra cela en troisième débat. C'est la décision du bureau maintenant, il y aura un troisième débat sur ce point. (*Protestations.*) Arrêtez! (*Commentaires. Le président est interpellé.*)

*M. Rémy Burri (LR).* Laisse-les hurler. On était sur quel point de l'ordre du jour? On était sur le 16. (*Commentaires.*)

**Le président.** Alors voilà, vous avez parfaitement raison, si le troisième débat est demandé, ceux qui le veulent votent oui, les autres votent non ou s'abstiennent, mais il n'y aura probablement pas d'abstention... Le vote est lancé...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 34 oui contre 32 non.

**Le président.** Par 34 oui, 0 abstention et 32 non, il y aura un troisième débat à la prochaine séance. (*Brouhaha. Commentaires.*) Vous ferez un recours à la Surveillance des communes.

Point 17, PR-938 A... Puis il faut qu'on se calme, maintenant, avec le débat que l'on a eu avant, je peux comprendre qu'il y ait quelques confusions. Je le regrette, mais... (*Commentaires.*) Je le regrette... (*Commentaires.*)

*Une voix.* Continue, on s'en fout.

**Le président.** C'est pour cela que, maintenant, on aura un troisième débat.

Proposition: bouclement d'un crédit de rénovation au 19, rue des Gares

- 6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2011 en vue du bouclement d'un crédit de construction avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 188 563,57 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives aux travaux de rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19, en 2<sup>e</sup> zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-938 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Salika Wenger.**

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 21 février 2012. La commission a siégé le 13 mars 2012, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier que la rapporteuse remercie.

#### **Séance du 13 mars 2012**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani dit que cette rénovation avait été décidée durant la période de M. Ferrazino. Après une visite sur le chantier la décision de faire redresser le plancher à l'aide de vérins hydrauliques a été prise avec le risque d'avoir un effet parapluie. Il n'était pas possible de relouer les appartements dans cet état. La proposition s'élevait à 2 926 000 francs, mais l'effet parapluie qui s'est produit a eu pour conséquences de faire éclater les parois qu'il a fallu reboucher pour une somme de 188 000 francs. Le devis général a été établi en 2004 et le vote en 2007, durant cette période l'indice des coûts de la construction a subi une hausse de 7,27% qui aurait représenté 212 000 francs, soit un total indexé de 3 139 000 francs. Cette indexation était donc plus importante que le dépassement de crédit présenté.

#### *Questions*

Les travaux terminés, les appartements seront-ils reloués?

M. Pagani répond qu'il s'agit maintenant de boucler ce crédit. La commission des finances a reçu une lettre d'information à propos de ce dépassement. Les

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Proposition, 4488.

Proposition: bouclement d'un crédit de rénovation au 19, rue des Gares

nouveaux locataires sont entrés dans les logements en fonction de leurs revenus et non des travaux investis.

Pourquoi M. Pagani n'est-il pas revenu devant la commission des finances avant d'entamer les travaux?

M. Pagani répond qu'un courrier du mandataire, M. Vaucher, dit que, en date du 18 janvier 2008, il a remis un rapport sur la remise à niveau de la structure affaissée dont le coût estimatif était de 95 000 francs, tout le monde était convaincu du caractère indispensable de cette intervention car les travaux pouvaient être entrepris dans le cadre du budget originel mais, avec l'effet parapluie, cela n'a plus été possible.

Pourquoi M. Pagani ne vient-il présenter ce dépassement que maintenant et pas lorsqu'il s'est rendu compte du coût de l'effet parapluie?

M. Pagani dit que les dégâts sur les murs n'ont été constatés qu'après le retrait des vérins. Il a immédiatement informé par courrier la commission des finances comme il se doit. Il avait deux possibilités, soit déposer une proposition en urgence et arrêter les travaux, soit continuer les travaux et informer la commission des finances du dépassement. Il lui a semblé plus raisonnable de prendre le risque et revenir en toute honnêteté présenter cette proposition pour boucler ce dépassement de crédit.

Ce dépassement a-t-il été répercuté sur les loyers?

M. Pagani répond par la négative, puisque le loyer des nouveaux locataires est fixé en fonction de leur revenu.

Les travaux ont été très bien réalisés, mais n'y aura-t-il pas un surplus de factures pour le parquet en chêne et les décors dans les escaliers dont on se demande s'ils étaient nécessaires?

M. Pagani dit que ce sont les escaliers d'origine qui ont été restaurés.

A quoi correspond la hausse de 7,27%, s'agit-il de hausses conjoncturelles ou structurelles?

M. Pagani répond qu'il s'agit de l'indice des prix à la construction. L'indexation aurait pu expliquer à elle seule le dépassement présenté. Des devis ont été établis en 2004 et les travaux n'ont débuté qu'en 2007. La proposition repose bien sur les chiffres de 2004 et les factures ne sont pas indexées. C'est une manière de faire usuelle afin de tout réaliser parallèlement et gagner du temps sur la construction, plutôt que de laisser passer dix ans. Cet immeuble n'est pas une «croûte» et il permet d'offrir des logements à ceux qui en ont le plus besoin (familles monoparentales par exemple) et qui ont de petits revenus. Avec du neuf, on ne pourrait pas mettre à disposition des logements à ce prix-là, qui s'adresseraient à une autre catégorie de la population.

Proposition: bouclement d'un crédit de rénovation au 19, rue des Gares

Ce n'est pas le premier dépassement de crédit présenté par M. Pagani depuis qu'il est en fonction. Ils ne sont pas de son fait mais comment peut-on les qualifier? Le précédent magistrat gérait-il mal les dossiers en ce sens qu'il ne se rendait pas compte du coût réel des travaux ou y avait-il une volonté politique de dissimuler? Pourquoi personne n'a constaté l'affaissement des planchers avant?

M. Pagani dit que le Conseil municipal a validé une proposition avec un plancher affaissé depuis cinquante ans.

Tous ces dépassements de crédit résultent-ils d'une mauvaise gestion des dossiers ou d'une volonté politique de sous-évaluer les coûts?

M. Pagani répond qu'une présentation sera faite des dépassements de crédit hypothétiques. Il explique qu'ils ont maintenant de manière générale une très bonne maîtrise des dépassements de crédit, puisqu'il n'y a environ que de 1% à 3% de dépassements sur 500 millions de francs de crédits. Le pont de la Machine est un exemple de ce que le magistrat explique, il s'est avéré au début des travaux que les sondages n'avaient pas été suffisants pour constater que la rouille était beaucoup plus étendue, ce qui a entraîné un dépassement de crédit. Pour l'objet qui nous occupe il a semblé impossible de laisser les planchers dans cet état, même si l'ancien magistrat avait décidé de ne pas intervenir. Des dépassements de crédits peuvent aussi survenir lors de travaux de rénovation comme au Musée Rath, par exemple.

Une commissaire aimerait les chiffres du bouclement, car il semble que les explications données oralement sont beaucoup plus claires que celles de la proposition.

M. Pagani remet les deux courriers et les chiffres au président.

Combien de trucs y a-t-il encore dans les placards?

M. Pagani dit que le magistrat a fait le ménage en bouclant quelque 200 crédits qui ne l'avaient pas été et ajoute qu'il faut souffrir qu'il y ait quelques dépassements dans la construction. Les devis ne sont pas une science exacte.

### *Discussion*

Un commissaire dit que c'est un très mauvais procès que l'on cherche à faire à M. Pagani, le dépassement présenté est inférieur à ce qu'aurait été l'indexation des coûts de la construction. Secouer un peu les magistrats est une noble cause, mais il faudrait trouver autre chose.

Un commissaire dit qu'il aurait suffi d'expliquer que dans la construction il y a des impondérables, ce que tout le monde peut comprendre, au lieu d'entrer

Proposition: boucllement d'un crédit de rénovation au 19, rue des Gares

dans un débat général sur les dépassements. Admettre qu'il y aura toujours des dépassements de crédit revient à admettre que ce dépassement est lié à un impondérable de chantier. M. Pagani a bien réagi et c'est ce que l'on attend de la part d'un politique responsable, tout le reste n'est que du vent.

Un commissaire répond que ce n'était pas du tout une attaque contre M. Pagani. Un état des lieux général serait nécessaire afin d'informer le Conseil municipal sur d'autres dépassements de crédit qu'on ne pourrait pas imputer au magistrat?

M. Pagani dit que, durant la précédente législature, des centaines de boucllements de crédit ont été réglés et celui-ci en est un. C'est un imprévu de chantier résultant de l'effet parapluie dû au redressement des planchers qui en est la cause. Il y en a de temps en temps des dépassements, mais ils sont rares puisqu'ils ne représentent que de 1% et 3% des investissements.

Le président rappelle qu'il y a, dans les comptes, des pages vertes avec la liste de tous les crédits ouverts qui ne font jamais l'objet de la moindre question.

#### *Votes*

Le président soumet au vote la proposition PR-938 qui est acceptée par 13 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC) et 1 abstention (Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

**Le président.** Je passe la parole à la rapporteuse, M<sup>me</sup> Wenger.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger, rapporteuse** (EàG). Merci, Monsieur le président, de donner enfin la parole à cette assemblée! (*Exclamations.*) Je serai très brève. Le projet concerné par ce boucllement était un bon projet, et la proposition PR-938 a été votée par la commission, je n'y reviendrai pas. En revanche, il y a une chose que je veux faire, c'est présenter dignement nos excuses aux personnes qui ont assisté au débat précédent et dire que je suis navrée!

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (58 oui).**

Elle est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage d'un crédit de construction terminé, un crédit complémentaire de 188 563,57 francs relatif à la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19 (PR-81 votée le 11 novembre 1997, PR-138 votée le 25 avril 1989 et PR-479 votée le 26 février 2007).

*Art. 2.* – Le crédit complémentaire mentionné à l'article premier sera inscrit avec le crédit initial à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Pascal Holenweg, que je lis: «Article 25, alinéa 3.» Monsieur Holenweg, pouvez-vous développer?

**M. Pascal Holenweg (S).** Oui, je demande simplement, en application de l'article 25, alinéa 3 de notre règlement, que la dernière contribution de M. Menoud au débat sur la suppression de la commission des naturalisations soit inscrite, telle qu'elle a été édictée, au procès-verbal de notre séance. Il me semble en effet qu'elle mérite d'être portée à l'attention et à la mémoire de la postérité telle qu'elle a été édictée. Personne ne peut s'opposer à cette demande, d'après le règlement... Et c'est une disposition du règlement dont je ne suis pas l'auteur!

**Le président.** Monsieur Holenweg, ce sera fait!

**7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 octobre 2010 en vue du bouclement de dix soldes de crédits de préétudes et d'études (représentant un montant total voté de 1 312 560 francs) qui sont abandonnés, non utilisés, sans demande de crédit complémentaire (PR-830 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Salika Wenger.**

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 2 novembre 2010. La commission a siégé le 1<sup>er</sup> décembre 2010, sous la présidence de M. Robert Pattaroni. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier que la rapporteuse remercie.

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2010**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M<sup>me</sup> Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité opérations foncières, et de M. David Klein, négociateur en biens immobiliers*

M<sup>me</sup> Charollais explique qu'il s'agit encore du grand ménage entamé il y a quelques années et que ce sont des crédits-paquets remontant jusqu'en avril 1989, dont les libellés n'étaient pas affectés clairement et que cela permettait de mettre à disposition des enveloppes pour des projets particuliers. Elle précise que l'on propose de boucler ces crédits qui n'ont pas été utilisés ou utilisés en partie seulement. Elle passe en revue les crédits d'étude en question en relisant la proposition (Ariana, préétudes pour des musées utilisés pour le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) et la Bibliothèque d'art et d'archéologie, études en Vieille-Ville, préétudes pour des immeubles affectées en partie à la rue de la Coulouvrenière, à des bâtiments scolaires et à des aménagements du domaine public, études diverses au chemin Sous-Bois, etc.). Elle ajoute que l'on va se concentrer sur le complexe des Minoteries et l'ensemble de la rue du Vélodrome et de revenir ultérieurement avec de nouvelles demandes de crédits sur d'autres projets. Le CJB est considéré comme un musée.

Avons-nous investi 150 000 francs rue de la Coulouvrenière 26 pour céder un droit de servitude (1.2.1.)?

M<sup>me</sup> Charollais répond que ce sont des préétudes pour la faisabilité d'un immeuble pour mettre en place le droit de superficie pour la Ciguë.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Proposition, 2934.



## Proposition: bouclement de crédits de préétudes et d'études

Qu'entendez-vous par «autres besoins couverts par des crédits plus récents» (1.2.4)? Quels sont les crédits plus récents affectés au site archéologique?

M<sup>me</sup> Charollais dit que, chaque année, un petit groupe de crédits dont une partie n'est pas affectée est demandé pour avoir une marge de manœuvre. On prendra sur cette ligne prévue pour des crédits divers, s'il y a une nécessité.

Quel est l'horizon de réalisation des trois projets (2.1.1)?

M<sup>me</sup> Charollais répond qu'il faut regarder dans la nouvelle planification du PFI et demander à M. Meylan l'horizon de la planification. Des priorités ont été fixées à cause de la caserne qui prend une part importante dans le projet.

Le président soumet au vote la proposition PR-830 qui est acceptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (49 oui).**

La délibération est ainsi conçue:

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Les soldes de crédits de préétudes et d'études suivants:

- 290 000 francs d'études non ouvertes sur la délibération votée le 25 avril 1989 (PR-138, numéros PFI 042.005.01, 042.018.01, 101.018.01);
- 819 560 francs d'études non ouvertes sur la délibération votée le 15 janvier 2002 (PR-117, numéros PFI 011.050.03, 012.050.03, 030.001.02, 091.023.03, 102.074.01);
- 23 000 francs d'études non ouvertes sur la délibération votée le 25 mai 2002 (PR-175, numéro PFI 102.015.02);
- 180 000 francs d'études non ouvertes sur la délibération votée le 23 juin 2008 (PR-574, numéro PFI 012.095.03),

sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 octobre 2011 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-928 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Salika Wenger.**

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 2 novembre 2011. La commission a siégé le 4 avril 2012, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier que la rapporteuse remercie.

**Séance du 4 avril 2012**

*Audition de M. Olivier Segond, vice-président de la Fondation du Grand Théâtre, M. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre, M<sup>me</sup> Silvia Bono, secrétaire générale du Grand Théâtre, M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport*

Le président annonce que l'on discute ce soir des comptes et que la motion déposée sur la gouvernance du Grand Théâtre sera traitée après les vacances en présence de M. Kanaan qui présentera le rapport de M. Segond. Il ajoute que M<sup>me</sup> Bertani doit être excusée ce soir.

M. Segond remercie la commission des finances de consacrer une heure au Grand Théâtre qui est une des institutions culturelles prestigieuses de la Ville, mais qui est aussi controversée. Il souhaite, au nom de la fondation, attirer l'attention sur les problèmes politico-financiers du Grand Théâtre, alors que la direction répondra aux questions sur les comptes de la saison 2010-2011.

Les coûts globaux du Grand Théâtre, à charge de la Ville et de la fondation, se répartissent en frais fixes qui se répètent saison après saison, constitués essentiellement par les frais de personnel permanent, fonctionnaires inscrits au budget de la Ville, et les frais généraux fixes et financés principalement par l'argent public, la Ville de Genève pour l'essentiel et subsidiairement par l'Association des communes genevoises (ACG), et en frais variables qui couvrent les frais de production des spectacles et sont financés pour l'essentiel par les fonds privés (spectateurs qui achètent leurs billets, abonnés, vente des spectacles, mécènes et sponsors). Quand on regarde cette répartition sur les quatre saisons de la législature écoulée, on constate que le coût est d'environ 58,5 millions francs. Or, les frais variables de production des spectacles sont passés de 28,4% à 23,3% du coût

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Proposition, 2166.

global, ce qui signifie que les frais fixes augmentent régulièrement, notamment sous l'effet des mécanismes salariaux, et que la part dévolue à la production de spectacles diminue d'environ 1% par année. Cette situation est problématique sur la durée. La baisse constante des sommes allouées à la production de spectacles fait baisser les frais de production, ce qui porte atteinte à la mission de base du Grand Théâtre et finit par léser la qualité des productions, les cachets des artistes et le recrutement des solistes. Cela diminue aussi la possibilité de faire des créations, d'autant plus que si la création est bien réussie, ce qui a été le cas par le passé, elle peut être vendue ou louée à d'autres théâtres, ce qui constitue une source de recettes qui risque de tranquillement s'éteindre.

Il y a aussi forcément une diminution dans la durée de la qualité des spectacles, ou du nombre de représentations, ce qui a nécessairement un impact négatif sur les recettes du Grand Théâtre. Il précise qu'il n'y a aucun reproche à l'égard de la Ville de Genève dont le soutien reste stable à environ 66%. Il ajoute qu'il y a un second problème, plus technique, à savoir la répartition du financement du Grand Théâtre, assumé pour l'essentiel par la Ville qui est propriétaire du terrain, des bâtiments et en assume l'entretien et les rénovations.

Avec le développement de l'agglomération urbaine, il commence à y avoir une distorsion, puisque si la Ville finance les deux tiers du coût global du Grand Théâtre, elle ne fournit que 37% des abonnés. Le 42% d'abonnés résident dans d'autres communes genevoises et la participation de l'ACG représente 2,5% du financement, bien qu'elle ait augmenté sa participation à 2,5 millions de francs. De plus il ne faut pas oublier les communes vaudoises et de France voisine qui fournissent 20% des abonnés, ce qui montre le rayonnement de l'institution, mais n'accordent aucune subvention au Grand Théâtre.

M. Kanaan en reparlera certainement car il n'est pas facile de régler ce problème parce que la Constituante a renoncé à cantonaliser le Grand Théâtre comme elle avait pensé le faire. Par ailleurs, d'une part, la législation cantonale sur la culture est en cours d'élaboration et, d'autre part, les travaux cantonaux sur la fiscalité des entreprises vont dans une direction qui laisse penser que les recettes de la Ville, du Canton et des autres communes ne s'amélioreront pas.

### *Questions*

On observe que la diminution des frais variables, due à l'augmentation des frais fixes, notamment en raison des 20 postes supplémentaires, pose des problèmes de production et que les contributions des collectivités publiques restent fixes. Les recettes liées aux représentations, aux tournées, aux mécènes et aux sponsors restent-elles stables?

M. Segond répond que c'est le cas sur les grandes masses, mais pas dans les détails. C'est tout l'intérêt du bilan de législation. Le coût global (page 6) a peu

varié au cours de la législature alors que la répartition évolue. L'apport par l'agent privé (page 7) évolue de 31,3% à 29% et cela résulte des effets déjà décrits. Si l'on diminue les frais de production, la qualité s'en ressent, les cachets sont moins importants et les artistes moins prestigieux, ces limitations ont des conséquences sur la billetterie et sur les abonnements. L'absence de nouvelles créations ne génère pas non plus de recettes supplémentaires.

La solution serait-elle d'augmenter les recettes pour pouvoir assumer les productions?

M. Segond peut trahir un petit secret en disant que, lors de la présentation du rapport en avril de l'an dernier, tous les magistrats ont été consultés sauf M<sup>me</sup> Salerno qui en a pris connaissance en dernier. M<sup>me</sup> Salerno n'était pas très intéressée par le détail des contrats de prestations mais voulait savoir ce qu'il fallait faire afin que la question du Grand Théâtre soit réglée une fois pour toutes. M. Secondi a répondu qu'il fallait mettre 5 millions de francs de plus pour avoir la paix pour dix ans.

Ce supplément budgétaire de 5 millions de francs concernerait-il la Ville?

M. Segond répond qu'il faudrait mettre 5 millions de francs de plus; quant à savoir qui les mettra, c'est une autre question.

M. Richter dit que le personnel n'a pas augmenté sur les quatre dernières années. Les 20 postes évoqués représentent des temporaires réguliers qui ont dû être régularisés dans la structure pour des raisons légales, mais qui n'ont pas augmenté la masse salariale. Ce n'était qu'un transfert de statut, une grande partie du personnel ne travaille pas à plein temps, et il précise que la direction a veillé à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation de l'effectif du personnel. Seul nouvel élément, la jeune troupe. Le Grand Théâtre suit le système latin et ne connaît pas le principe de la troupe avec des solistes engagés à salaire fixe sur l'ensemble de l'année. Il était cependant important de fidéliser une petite troupe de jeunes chanteurs sur deux ans pour les rôles secondaires. Une partie des cachets du budget a servi pour la rémunération. Il y aurait de toute façon fallu engager des artistes pour ces rôles et c'est la Fondation BNP Paribas qui finance quatre de ces jeunes artistes à hauteur de 400 000 francs par an. Dans tous les théâtres d'opéra au monde, on sait qu'il est très dangereux de devoir financer une partie des coûts fixes par les recettes espérées.

La commissaire se réjouit qu'une vingtaine d'emplois soient créés, d'autant plus s'il s'agit de personnes qui avaient des emplois précaires.

Les critères qui président à la catégorisation entre frais fixes et frais variables sont toujours sujets à débats. Indépendamment de l'évolution de la répartition, la réalité du fonctionnement du Grand Théâtre n'a pas substantiellement changé sur le terrain et la diminution des frais de production n'a pas encore eu d'incidences

sur la qualité artistique des représentations. La répartition entre frais fixes et frais variables est surtout due à des stabilisations d'emplois existants qui peuvent ainsi entrer dans la catégorie des frais fixes et il y aurait là un effet d'artifice.

M. Segond explique que la répartition entre frais fixes et frais variables a été faite il y a environ vingt-cinq ou trente ans et il existe dans les archives un papier qui indique quelles dépenses sont rangées dans quelle catégorie. La ventilation des frais dans l'une ou l'autre des catégories a été constante, bien que l'on passe actuellement à un nouveau modèle comptable pour s'aligner sur la Ville de Genève, ce qui permettra de consolider plus facilement les rubriques. Les frais fixes se répètent année après année et la régularisation de certains postes a changé le type de contrat, mais pas sa qualification en tant que frais fixes qui est restée la même. Il pourrait y avoir un effet de quelques milliers de francs, mais qui n'est pas significatif. La variation de 1% par année de la répartition est insidieuse parce qu'elle n'est pas spectaculaire mais finit par engendrer un vrai problème.

M. Richter dit qu'il y a trois catégories de recettes: la billetterie, les activités commerciales (revente et location des productions) dont on est rapidement banni lorsque l'on produit moins, et le sponsoring qui se fait beaucoup plus facilement sur une nouvelle création.

L'évolution des frais fixes est à rapprocher de l'évolution de l'effectif du personnel. Quelles sont les raisons qui président à une telle évolution s'il ne s'agit pas de changement de catégories de frais?

M. Segond répond que l'évolution de 1% par an fait que l'on passe de 28% à 23% en quatre ans, ce qui représente une réduction de la proportion de 16,5 millions de francs à 13,5 millions de francs. En regardant les proportions on pourrait se dire que c'est négligeable, mais en reprenant les chiffres on constate que c'est substantiel. La phrase en question signifie qu'en devenant fonctionnaire le traitement des employés ne change pas beaucoup dans l'immédiat, mais que les mécanismes salariaux auront un impact par la suite. La Ville compense à coût constant ce phénomène, ce qui fait que la proportion change.

La municipalisation fait-elle passer les frais de salaire de la catégorie des frais variables à celle des frais fixes?

M. Segond répond par la négative.

Si la Constituante a abandonné l'idée de la cantonalisation du Grand Théâtre, la loi cantonale remet cette question en avant, même si on peut douter que cela aboutisse à quelque chose de substantiel pour le Grand Théâtre. Au niveau des recettes on ne voit pas très bien quel levier on pourrait tirer pour aider le Grand Théâtre. Considérant les comptes le Grand Théâtre réussit à rester dans les sommes allouées malgré le problème du personnel. Les 20% de spectateurs qui

ne viennent pas de Genève constitueraient une piste et, de plus, il existe un fonds Regio, dont bénéficie par exemple le cinéma et qui a pour but de développer la culture. N'y aurait-il pas à l'avenir une possibilité pour le Grand Théâtre de bénéficier aussi de ce fonds? Dans les pays voisins, il y a d'autres théâtres avec des problèmes analogues à ceux de Genève. Le Victoria Hall et le Grand Théâtre étant assez proches culturellement, n'y aurait-il pas des synergies à mettre en place (publicité, tourisme, spectacles, etc.)?

M. Segond répond que le fonds Regio est une question qui ne relève pas de la fondation, mais il faudra voir cela avec M. Kanaan qui pilote ce dossier.

M<sup>me</sup> Koelliker transmettra cette question.

M. Segond dit que tout le monde nage dans l'incertitude quant au financement, non seulement à cause des révisions fiscales cantonales qui sont engagées par le Conseil d'Etat (fiscalité des entreprises et taxe professionnelle) mais aussi de la Constituante avec son idée d'imposition sur le lieu de domicile. Il déclare que le préfet de la région Rhône-Alpes n'attend que cela pour exiger une révision de l'imposition des frontaliers qui se fait actuellement à la source. Si on voulait définir le coût global complet, on devrait intégrer une partie du coût de fonctionnement de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Le Grand Théâtre et l'OSR sont un aigle à deux têtes et l'un ne peut pas vivre sans l'autre.

M. Richter dit qu'on essaie d'activer le potentiel de synergies avec l'OSR et un nouveau directeur vient d'être nommé à l'OSR. Il y a plusieurs pistes à exploiter, ils discutent actuellement d'un abonnement commun avec l'OSR et ils ont déjà convenu d'une visibilité réciproque. Le Grand Théâtre dépense à chaque saison environ 500 000 francs pour des frais supplémentaires, selon la convention de l'OSR, auxquels il n'est pas possible d'échapper. On espère obtenir une meilleure synergie entre les deux institutions dans une prochaine convention.

Quel serait le ratio idéal en vue de retourner à une meilleure répartition entre frais fixes et frais variables, et quelles rationalisations pourrait-on envisager?

M. Segond répond que le ratio historique était de 70% d'argent public et 30% d'argent privé. Cette proportion était la plus élevée dans tous les opéras étudiés par l'audit Sherwood.

Vaut-il mieux conserver ou intégrer la garantie de déficit dans le budget?

M. Segond voit bien l'idée de la garantie de déficit au moment où elle a été introduite, mais que c'était un secret de polichinelle que l'on y ferait appel. Cela a été le cas à plusieurs reprises; selon le principe de sincérité du budget, il vaudrait mieux faire passer cette garantie de déficit dans le budget.

Le président rappelle que cela a été fait au projet de budget 2012.

Un commissaire revient sur les 5 millions de francs à injecter. Les 10% de Vaudois et les 10% de Français qui fréquentent le Grand Théâtre, y aurait-il des pistes à exploiter dans ce sens? Est-ce que ces 10% de Vaudois qui fréquentent le Grand Théâtre sont compensés par autant de Genevois qui vont à l'Opéra de Lausanne?

M. Segond répond que c'est un problème politique et le statut actuel de la Fondation du Grand Théâtre, qui remonte à cinquante ans, est strictement limité. La fondation est chargée de l'exploitation du Grand Théâtre et pas d'entamer des démarches politiques. On pourrait aussi décider de faire un établissement public avec la totalité de la responsabilité du personnel, de l'exploitation, de l'entretien avec des contrats de prestations sur une base quadriennale. La convention actuelle a 50 ans, à cette époque la Ville de Genève était de loin la plus importante commune du canton. Ces discussions politiques dépassent les compétences et la mission de la fondation.

La participation du Canton est d'environ 50 000 francs et il est curieux que l'on soit obligé de chercher des solutions aussi tordues comme d'aller négocier avec la France où la culture est extrêmement centralisée, alors que le Grand Conseil pourrait participer à cette fondation. Il n'est pas nécessaire d'être amateur d'opéra pour penser que c'est un élément central dans la vie culturelle de Genève et ce n'est pas avec le projet de loi cantonale sur la culture que l'on trouvera une solution. Est-il possible d'interpeller le Canton de manière un peu plus énergique, voire d'interpeller la Confédération qui dispose de fonds pour les institutions culturelles de grande importance afin de combler le déficit récurrent de cette institution?

M. Segond répond que cette discussion aura lieu avec M. Kanaan. L'Etat de Genève pourrait trouver 5 millions de francs dès demain s'il y avait la volonté politique de le faire, mais répondra qu'il entrera en matière le jour où le Grand Théâtre répondra aux règles de gouvernance contemporaine. Le Grand Conseil a voté un nouveau projet sur la gouvernance des établissements publics qui se caractérise par l'évacuation des élus politiques des conseils d'administration et qui a été attaqué par référendum. Sur ce sujet, une votation populaire est prévue au mois de juin et, si la loi est acceptée, le Conseil d'Etat répondra qu'il pourra accorder les 5 millions de francs le jour où le Grand Théâtre répondra aux conditions de cette loi (conseil dépolitisé, contrat de prestations bien défini, statut unique du personnel).

Cette réponse n'a de valeur que depuis que cette loi existe, alors que la demande de la Ville est récurrente et qu'elle n'a jamais rien obtenu du Canton. Comment expliquer une fois pour toutes au Canton que le Grand Théâtre et le travail qui s'y fait représentent quelque chose de prépondérant pour la culture et le rayonnement de Genève, auquel il se doit de participer? Existe-t-il une solution pour contraindre le Conseil d'Etat à entendre la demande récurrente de la Ville?

M. Segond répond qu'il est le modeste vice-président de la Fondation du Grand Théâtre.

Le président ajoute que, avant de trouver une solution, il faudrait d'abord définir le problème. Il n'est pas certain qu'il y ait un problème puisque le Grand Théâtre fonctionne aujourd'hui et que la Ville fait du bénéfice depuis dix ans.

Pendant douze ans on a entendu dire qu'il n'était pas possible d'avoir une piste de bus sur le pont du Mont-Blanc et un jour il a vu une photographie de M<sup>me</sup> Kunzler qui y peignait un couloir de bus.

A quoi est due la diminution des fonds privés alors que la fréquentation est constante? D'autres mécènes se sont-ils retirés sans tambours ni trompettes?

M. Richter répond que la plus grande césure a été liée au départ de la Fondation Wilsdorf qui a eu lieu avant son arrivée et qui a impacté les recettes des privés. En observant les comptes des dernières années, on constate qu'il y a un léger mieux dans ce qui avait été budgété, mais la contribution du cercle a subi des mesures conjoncturelles. Il est heureux de n'avoir pas perdu davantage sur cela, mais le départ d'une importante fondation n'a pas pu être compensé.

M. Segond ajoute que la répartition est à peu près constante et que le facteur principal est le type de spectacle. Un Mozart mis en scène par Porras fait salle comble, alors qu'une création d'un opéra contemporain connaît un succès qui n'est pas forcément en relation. S'ajoute un autre phénomène: certains cinémas comme Balexert ont des abonnements pour des représentations d'art lyrique filmées qui ont un succès considérable, en particulier auprès d'un public familial et féminin. S'il y a actuellement un public pour ce genre de spectacle, il est probable que la 3D interviendra aussi dans ce phénomène de concurrence.

M. Richter dit que les recettes liées au mécénat (page 43) ont connu des variations, notamment à cause des contributions ponctuelles de la Loterie suisse romande. Néanmoins, la participation des privées a été plutôt bonne.

Le Grand Théâtre réfléchit-il à de nouvelles formes d'exploitation qui intégraient aussi cette offre-là?

M. Richter répond que ce serait un rêve que de disposer d'une plateforme de vidéo-streaming servant de base à une diffusion dans les cinémas. Une enquête a montré qu'il y aurait un marché en Suisse romande en particulier hors des villes, mais pour cela il faudrait une infrastructure qui nécessite des investissements qui ne sont pas réalisables pour le moment. Le plan quadriennal prévoyait un déficit de 1,7 million de francs alors qu'ils ont fait beaucoup mieux en restant uniquement dans le cadre de la garantie de déficit. Il serait vraiment intéressant de développer l'audiovisuel mais les moyens manquent. Il ajoute que la partie des droits d'auteur serait aussi très coûteuse.



La musique de Mozart fait partie du domaine public.

M. Segond dit qu'il y a les interprètes, les orchestres et les droits télévisuels. Ce projet est plus vite dit que fait car cela nécessiterait aussi d'avoir un juriste à plein temps.

Qu'est-ce qui fait baisser le taux financier de 80% à 75% (page 8)?

M. Richter répond que ce sont les réductions que l'on accorde sur le plein tarif d'une place soit par des offres promotionnelles soit par les abonnements. La tendance générale montre que l'on a du mal à maintenir le nombre des abonnés. A Genève, une place en abonnement coûte plus cher que le billet acheté à la billetterie, il n'y avait donc plus aucun attrait à prendre un abonnement. Ils ont donc changé leur politique à cet égard et cela a porté ses fruits (7000 abonnés). Les abonnements constituent une part assurée du financement, dorénavant il y a une réduction par rapport au plein tarif, ce qui diminue la jauge financière mais pas le taux d'occupation. En cherchant à retrouver des abonnés, on plombe un peu le résultat.

On a moins d'argent pour les spectacles et, pour conserver le taux de fréquentation, il a fallu moduler le prix des abonnements. Jusqu'à quand ce taux financier peut-il baisser sans mettre en péril la qualité des spectacles?

M. Richter dit que les stratégies sont élaborées saison après saison en fonction des recettes constatées. La structure tarifaire pose problème, les deux catégories les plus chères sont très chères et les trois catégories les plus basses sont plébiscitées. Le mandat est aussi de rendre ces spectacles accessibles tout en s'assurant des recettes et d'une fidélisation suffisante du public. On ne peut pas donner de limite, mais on peut réfléchir à diminuer la catégorie la plus chère et à augmenter les catégories les plus basses. On perd sur les recettes parce qu'il faut financer les frais fixes et c'est un cercle vicieux car il n'y a plus de marge de manœuvre pour faire les investissements nécessaires.

Précisions sur les conditions des musiciens de l'OSR?

M. Richter répond que l'OSR a un effectif donné et les partitions jouées au Grand Théâtre nécessitent parfois des prestations particulières selon la convention. Par exemple, qu'un clarinettiste doive jouer du saxophone donne lieu à une indemnité. Certaines partitions demandent un orchestre de scène, ce qui nécessite d'engager des musiciens supplémentaires. Il n'est pas possible de donner des spectacles qui dépassent les cinq heures, ce qui signifie qu'il n'y aurait plus de Wagner et, dans ce cas, les dérogations coûtent très cher. Tout ce catalogue de prestations supplémentaires génère des surcoûts qui sont à la charge du Grand Théâtre. La subvention de 280 000 francs que reçoit le Grand Théâtre ne suffit pas à couvrir ces frais. L'OSR garantit huit productions par saison, alors que le pro-

fil de programmation du Grand Théâtre comprend 10 productions (8 productions lyriques et 2 ballets), ce qui implique qu'il faut engager un orchestre supplémentaire (250 000 à 300 000 francs).

M. Segond ajoute que le système genevois, où tout le monde s'occupe de tout, coûte un maximum pour une prestation minimum. Le jour où le Grand Théâtre sera une vraie institution autonome, il engagera l'OSR mais, s'il ne veut pas le faire, il sera possible d'engager un orchestre étranger et l'OSR n'aura plus que les yeux pour pleurer. Si l'on ne coupe pas ce nœud gordien, on sera toujours dans ces difficultés.

S'agit-il bien de 5 millions de francs par an et seront-ils bien ventilés sur la partie artistique?

M. Segond répond que oui mais il y aurait aussi des investissements pour l'avenir, des investissements techniques mais aussi intellectuels (droits d'auteurs, diffusion, internet, etc.).

Quelles ont été les répercussions du franc fort?

M. Richter dit qu'il y a un problème avec les partenaires étrangers dont la contribution ne vaut soudain plus la même chose, mais qu'il y a aussi un léger avantage sur les cachets, car on peut insister sur des propositions en francs suisses plutôt qu'en dollars. Mais comme on dépend beaucoup de la coopération avec d'autres théâtres, on constate qu'il y a une conjoncture plutôt difficile.

Qu'y a-t-il derrière la différence entre le budget et les comptes au niveau des frais généraux d'exploitation (page 36)?

M<sup>me</sup> Bono répond que ce sont les municipalisations. Il y a un solde positif de 2 788 000 francs, dont 2,1 millions de francs ont été dépensés par la Ville alors qu'ils étaient au budget du Grand Théâtre puisque la municipalisation a eu lieu en janvier, soit au milieu de la saison.

Le président relève que les documents sont suffisamment clairs et que, grâce à M<sup>me</sup> Bono, on peut avoir entièrement confiance dans les comptes fournis. Il ajoute que l'organe de révision indique qu'il n'y a pas d'élément problématique. Il estime qu'il y a une base suffisante pour approuver ces comptes.

### *Discussions*

Une commissaire (EàG) considère que les institutions à double tête fonctionnent mal et précise que c'est la raison de son abstention.

Le président répond que la commission des finances recevra M. Kanaan à propos de la gouvernance du Grand Théâtre.

Proposition: comptes 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève

Deux commissaires (EàG et Ve) déclarent que la commission des finances ne recevra pas M. Kanaan avant d'avoir reçu le rapport de M. Segond validé par le Conseil administratif.

Un commissaire (DC) déclare qu'il ne partage pas cet avis parce qu'il trouve que ce sont deux choses différentes.

#### *Vote*

Le président soumet au vote la proposition PR-928 qui est acceptée par 9 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 3 LR, 1 MCG) et 1 abstention (EàG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

**La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (57 oui).**

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

*décide:*

*Article unique.* – Les comptes rendus du Grand Théâtre de Genève relatifs aux comptes de la saison 2010-2011 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 sont approuvés.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'approbation des comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-975 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 12 septembre 2012. La commission a étudié cette proposition, dans sa séance du 23 janvier 2013, sous la présidence de M. Alberto Velasco.

La rapporteuse remercie chaleureusement M<sup>me</sup> Stefanie Günther-Pizarro pour la qualité de ses notes de séances.

**Séance du 23 janvier 2013**

*Audition de MM. Thomas Boyer, président du conseil de la Fondation d'art dramatique, et de Jean-Paul Triboulet, conseiller financier*

En préambule, M. Boyer rappelle que la Fondation d'art dramatique (FAD) chapeaute deux théâtres, La Comédie et Le Poche. La nouvelle composition du conseil de fondation date de septembre 2011, qu'il préside depuis ce moment-là.

Ainsi, la présente proposition rend compte de trois saisons pour ces deux théâtres, pour lesquelles il en relève les points saillants.

*Saison 2008-2009*

La saison s'est déroulée normalement, sans enjeux, ni échéances majeures. Il relève toutefois une clarification des règles concernant l'utilisation du fonds de réserve pour les saisons suivantes.

*Saison 2009-2010*

Cette saison s'est avérée être une saison inhabituelle pour l'activité de la fondation en raison de trois événements qui se sont succédé.

Le premier, l'affaire du Poche, avec la découverte d'irrégularités dans la gestion administrative du théâtre. A cet égard, il relève que la fondation avait pris l'initiative de dénoncer ces faits au procureur général et la procédure a suivi son

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Proposition, 1230.

## Proposition: comptes de la Fondation d'art dramatique

cours avec des examens approfondis menés par des fiduciaires externes. Il précise que les éléments ne portaient pas sur des montants très importants et résultaient plus d'une gestion hasardeuse au sein du théâtre que d'une volonté de nuire. Cette affaire a finalement été classée. En revanche, elle a mobilisé des ressources importantes en termes de suivi et de compétences fiduciaires.

Le deuxième événement découle de l'affaire du Poche et a trait au renouvellement du poste d'administrateur.

Enfin, le troisième concerne le recrutement du nouveau directeur de La Comédie. A cet égard, il précise que la fondation avait pris la décision de ne pas accéder à la demande de la directrice de renouveler son mandat au-delà des douze années déjà effectuées.

*Saison 2010-2011*

La saison a été marquée par le départ d'Anne Bisang dont c'était la dernière saison, et l'arrivée d'Hervé Loichemol. Sur le plan financier, on observe un excédent de presque 300 000 francs imputable à la baisse de l'euro. En effet, les spectacles achetés à l'étranger se sont avérés bien moins chers que budgétés.

S'agissant des perspectives de la FAD, il convient de rappeler que cette dernière est soumise à une convention de subventionnement entre l'Etat et la Ville de Genève dont l'échéance arrivait à fin 2012. Cette convention a donc été renégociée, et finalisée à l'identique et au franc près, compte tenu des restrictions budgétaires.

Autre perspective, les discussions sur la Nouvelle Comédie. Bien que la FAD ne soit pas directement promoteur sur ce projet, sa participation est active tant dans les groupes de discussions que de pilotage. De plus, la FAD estime que son rôle est de préparer l'ouverture de ce nouvel établissement, notamment en termes d'élargissement du public.

*Questions de la commission et réponses*

Pour quelles raisons cette proposition traite-t-elle de trois exercices successifs? A quoi est due la non-volonté de corriger les irrégularités (billetterie, salaires)? Les contrôles financiers ont-ils été effectués sur les trois exercices en même temps?

Il s'agit d'une décision du Contrôle financier de la Ville de traiter les trois saisons en même temps, et c'est exceptionnel. A noter que la FAD est soumise conventionnellement à des délais pour la remise de ses comptes révisés par des fiduciaires externes.

S'agissant des irrégularités, le président indique l'existence d'un rapport d'audit, et que des mesures ont été prises. Concernant la billetterie, il s'agit plus d'erreurs liées au fait qu'il s'agit de systèmes de billetteries encore manuelles

que d'irrégularités à proprement dit. Des mesures supplémentaires de sécurité ont été prises à ce niveau également, tout comme pour l'application de la TVA à la Comédie.

M. Triboulet précise qu'il y a eu une confusion au niveau du Contrôle financier entre les taux de la dette fiscale nette et les taux forfaitaires. En l'espèce, le Contrôle financier s'est basé sur les taux de la dette fiscale alors que la FAD est soumise à des taux forfaitaires. De plus, les rapports datant du 12 mars 2012, ces remarques arrivaient trop tard et la FAD n'a pu qu'en prendre acte.

Depuis, les corrections nécessaires ont été apportées et cela figure au dernier rapport sur les comptes 2011-2012.

Un commissaire relève la volonté de la FAD de se profiler comme un partenaire de la Nouvelle Comédie. Comment compte-t-elle faire, dans la mesure où il s'agit là d'un instrument commun qui doit être mis en place?

Le terme de partenariat est sans doute un peu exagéré, il s'agit plutôt pour la FAD de se mettre à disposition en précisant qu'il est de son devoir de préparer, le moment venu, le passage vers la Nouvelle Comédie. Cette année, la Comédie fête son centenaire et on constate que l'infrastructure dont le théâtre dispose actuellement est très limitée par rapport à ce que le nouveau lieu pourra proposer, telles que deux salles prévues dans le nouveau bâtiment, pour une seule scène principale dans l'actuel. Il est en outre souligné qu'un changement de lieu ne signifie pas que l'on assistera à un élargissement automatique du nombre de spectateurs. Aujourd'hui, pour environ 250 représentations à la Comédie, il y a 500 représentations par an au théâtre de Vidy et la Nouvelle Comédie mériterait d'avoir plus que 250 représentations par an. Il s'agit, d'ores et déjà, malgré les limites du bâtiment actuel, d'élargir la palette des spectacles pour attirer de nouveaux publics qui se déplaceront ensuite plus naturellement vers la Nouvelle Comédie. En effet, la jauge actuelle est de 20 000 à 30 000 spectateurs par an et cela est insuffisant pour faire vivre la Nouvelle Comédie. A souligner que ces démarches prennent du temps et, dans cette perspective, une petite salle a déjà été créée afin d'accueillir d'autres types de spectacles ou des conférences.

La FAD a-t-elle envisagé des partenariats avec d'autres théâtres?

Des partenariats existent déjà avec d'autres théâtres à l'étranger. En ce qui concerne des partenariats avec des théâtres locaux, il n'y en a pas actuellement, mais cela est envisageable avec la Nouvelle Comédie. Cela restera néanmoins tributaire de la politique culturelle qui sera décidée pour ce nouveau lieu mais, pour l'instant, cette question dépasse le champ des responsabilités de la FAD.

S'agissant de la relative fréquentation de la Comédie, est-ce en raison de la programmation proposée? Dans quelle mesure cela pourrait-il provoquer des difficultés financières?

## Proposition: comptes de la Fondation d'art dramatique

Sur la question ayant trait à la fréquentation de la Comédie, il est sans doute fait référence à des articles récemment parus dans la presse, tout en précisant que la FAD n'a aucun droit de regard formel sur la programmation et, du reste, c'est un rôle qu'elle s'interdit d'avoir. Le directeur, Hervé Loichemol, est toutefois très ouvert pour en discuter.

A propos du taux de fréquentation, elle est aujourd'hui effectivement décevante. Toutefois, dans la vie d'un théâtre, un changement de direction va de pair avec une transformation d'une partie du public. Si la perte est en principe estimée entre 10 et 20% de spectateurs, en l'occurrence, Hervé Loichemol en a perdu entre 5 et 6%. Ces chiffres ne sont pas alarmants si l'on tient compte que par ailleurs une des missions de la Comédie est de proposer des spectacles plus exigeants, ce qui touche un cercle de spectateurs plus limité. Cependant, la FAD sera attentive à faire évoluer la prochaine saison 2013-2014.

Concernant la gestion de la nouvelle petite salle, est-ce la Gérance immobilière municipale (GIM) qui s'en occupe, peut-elle accueillir des troupes indépendantes ou servir de salle de répétition?

Cette petite salle supplémentaire d'environ une centaine de places se situe au premier étage et n'a pas vocation de salle de répétition. Elle est utilisée pour des petits spectacles, des concerts ou des conférences. La GIM ne gère pas directement cette salle puisqu'elle met simplement le bâtiment à disposition. Du fait qu'elle n'est pas clairement séparée, on ne peut par conséquent imaginer deux programmations simultanées.

Une commissaire demande qu'il lui soit confirmé que la convention qui lie la FAD avec la Ville a été renégociée sans aucun élément nouveau. D'autre part, la FAD serait-elle habilitée à obtenir une dérogation de la part du Conseil d'Etat afin de pouvoir augmenter le fonds de réserve au-delà des 18% prévus?

Sur le plan financier, la convention a bien été renouvelée avec les mêmes montants que la subvention précédente, bien que la FAD ait sollicité une augmentation progressive dans la perspective de préparer la transition avec la Nouvelle Comédie en 2016-2017, car proposer plus de spectacles entraîne des coûts supplémentaires. Cette demande a été refusée pour des raisons compréhensibles. Malgré tout, dans le cadre de la réflexion autour de la Nouvelle Comédie, l'intention des deux magistrats, MM. Beer et Kanaan, était d'élaborer un avenant à la convention, afin de débloquer un montant supplémentaire à cet effet. Cependant, l'Etat de Genève a, pour sa part, clairement signifié qu'il n'y aura pas de nouveaux moyens financiers avant l'année 2015.

Sur la question du fonds de réserve, M. Boyer estime que c'est déjà une bonne chose d'avoir pu obtenir 1,2 million de francs et rappelle que le but de la fondation n'est pas de faire des bénéfices, et que le fonds de réserve est prévu pour couvrir des événements particuliers, tels que ceux mentionnés précédemment.

Concernant le fait de définir la gouvernance de la Nouvelle Comédie, il relève que cette question dépasse la FAD à proprement parler et est du ressort du Conseil d'Etat.

La FAD a-t-elle connaissance de publics supplémentaires qui pourraient être drainés par le CEVA (liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et si cela agrandirait le spectre d'influence de la Nouvelle Comédie?

La FAD ne dispose pas de données précises sur cette question mais, à la demande de MM. Beer et Kanaan, un groupe de travail s'est mis en place fin novembre 2012. Ce groupe intègre l'association de la Nouvelle Comédie, la FAD, et les directions des deux théâtres, en plus des représentants des deux départements. Les conclusions de ce groupe de travail ne sont pas encore connues, et il est fort probable que ce point y sera abordé.

Au sujet des questions laissées ouvertes au moment de la rédaction du rapport de la fondation, une commissaire s'enquiert des relations actuelles avec l'Etat de Genève.

Par rapport à l'actualité de l'année 2011, les relations avec l'Etat se sont très largement apaisées. En effet, les rapports entretenus sont à nouveau directs et transparents sur tous les sujets, dont celui de la Nouvelle Comédie. De plus, la FAD a profité des discussions autour de la renégociation de la convention, pour attirer l'attention du Conseil d'Etat sur le fait que l'échéance 2016-2017 était très proche, que la FAD était prête à soutenir le groupe de travail, mais que cela implique des moyens supplémentaires, et que c'est au Conseil d'Etat de définir ce que sera la Nouvelle Comédie.

Puisque la communication et les rapports de confiance avec l'Etat sont donc rétablis, et que la FAD est intégrée dans le groupe de travail mentionné, on peut valablement en déduire qu'elle pourra exercer un certain poids pour influencer l'avenir de ce projet.

Effectivement, et il y aura certainement une réflexion sur la gouvernance de la Nouvelle Comédie conduite par les deux magistrats le moment venu.

S'agissant des jetons de présence du conseil de fondation, un commissaire relève une différence assez importante entre les rémunérations versées en 2009-2010 et celles versées en 2008-2009. Quelles en sont les raisons et quelle est la moyenne des rémunérations, pour le président, un membre du bureau et un membre du conseil de fondation?

M. Triboulet indique que le président a perçu 16 750 francs, le vice-président 7750 francs, et les autres membres entre 1000 et 1500 francs, soit un total de 50 000 francs pour l'ensemble du conseil.



## Proposition: comptes de la Fondation d'art dramatique

La saison 2009-2010 s'est avérée être un exercice exceptionnel à plusieurs titres, comme indiqué précédemment. En effet, le nombre de séances et de personnes impliquées, notamment pour faire face à la gestion de l'affaire du Poche, a entraîné une augmentation des jetons de présence. Cette situation ne s'étant encore jamais vue, elle n'avait, par conséquent, pas pu être budgétée. Plus précisément, les jetons de présence versés liés à l'affaire du Poche et qui comprennent l'instruction de l'affaire et le renouvellement du poste d'administrateur, s'élèvent à 67 840 francs. Le renouvellement du poste de direction de la Comédie, quant à lui, totalise 64 740 francs.

S'agissant de la polémique suscitée par la parution de l'ouvrage de M<sup>me</sup> Bisang, quelle avait été la solution apportée par la FAD?

Il existe un fonds alloué par un sponsor (Julius Bär) pour soutenir des projets à vocation pédagogique que M<sup>me</sup> Bisang souhaitait utiliser afin de publier son livre de fin de mandat. Le conseil de fondation avait refusé cela et le livre a finalement été financé et publié sur le budget de fonctionnement. A ce moment-là, il n'existait pas de règlement précis sur l'utilisation de ce fonds mais, depuis lors, la FAD a élaboré un règlement.

Dans les comptes d'exploitation des deux saisons, on observe des différences sur les charges du personnel à savoir 2,6 millions de francs en 2010-2011 et 3,7 millions de francs en 2009-2010. Quelles en sont les raisons?

Il s'agit de la problématique du traitement des coproductions. En effet, toute la question est de savoir si le théâtre est meneur (leader) ou suiveur de la coproduction, et quelle part des charges artistiques et de personnel il doit assumer sur son propre budget.

M. Triboulet précise que, auparavant, la Comédie enregistrait la totalité des frais de coproduction et pour rétablir l'équilibre convenu, elle comptabilisait un produit. A la demande de l'inspection cantonale des finances et du Contrôle financier de la Ville, désormais, les frais comptabilisés en charge sont uniquement ceux dépensés au sein de la Comédie et du Poche, ce qui a eu pour conséquence de diminuer les recettes et les salaires. Plus précisément, on constate sous la rubrique «autres coproductions» 1,4 million de francs en 2009-2010 pour 338 000 francs en 2010-2011. Il s'agit également de l'année où l'euro a fortement baissé et les gains réalisés sur les coproductions n'ont pas été réinvestis dans la saison en cours, puisque c'était trop tard.

A propos de la question du fonds de réserve, la FAD va-t-elle renforcer sa position dans le cadre du débat sur la Nouvelle Comédie?

Il faut relever que la liberté d'action est limitée dans l'utilisation de ce fonds de réserve dont la vocation est de couvrir tous les biens qui ne sont pas encore

## Proposition: comptes de la Fondation d'art dramatique

amortis ainsi que les aléas pouvant surgir dans la gestion courante. Autrement dit, ce fonds n'a pas vocation à préparer l'ouverture de la Nouvelle Comédie. Encore une fois, c'est la raison pour laquelle la FAD avait sollicité une subvention supplémentaire dans le cadre de la nouvelle convention, subvention qui a été refusée pour l'instant, mais il n'est pas exclu d'y apposer un avenant, cette mention étant du reste inscrite dans la convention.

Les récents travaux entrepris à la Comédie liés à la sécurité sont-ils terminés et s'avèrent-ils satisfaisants pour les utilisateurs?

Les travaux se sont achevés récemment, raison pour laquelle la saison a débuté avec un mois de retard. Les utilisateurs sont globalement satisfaits, bien que la cafétéria soit plus bruyante qu'auparavant en raison des nouvelles parois en verre.

Pour en revenir à la petite salle, des projections sont-elles possibles? En effet, le Conseil municipal a récemment voté un crédit lié à l'équipement nécessaire afin de donner la possibilité de filmer les spectacles donnés au Grand Théâtre. Cet outil pourrait-il être utilisé pour la Comédie?

La petite salle n'est pas équipée d'un projecteur, toutefois il est tout à fait possible d'en installer un.

Au sujet de la vente de spectacles, depuis 2007-2008 seuls les produits et charges propres au théâtre figurent dans les comptes d'exploitation de la FAD. Est-il possible de vendre des productions locales à côté de la possibilité d'acheter des spectacles?

Concernant la notion des recettes propres des coproductions, auparavant l'entier des charges pouvait être entré dans les comptes de la Comédie, même si le spectacle était créé ailleurs. Maintenant, ce ne sont plus que les recettes et les charges directement liées aux spectacles qui passent dans les comptes.

A titre d'exemple, pour la saison 2011-2012, la recette des productions vendues s'élève à 177 000 francs et la FAD encourage les théâtres à tourner.

*Vote de la commission*

L'audition de la FAD n'appelant aucune discussion, la commission décide de passer directement au vote, et c'est à l'unanimité des membres présents que la proposition PR-975 est adoptée (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

*Annexe:* courrier de la Fondation d'art dramatique, réponses suite à l'audition du 23 janvier 2013.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2013 (soir)  
Proposition: comptes de la Fondation d'art dramatique

2563

f o n d a t i o n d' a r t  
d r a m a t i q u e d e  
G e n è v e

Le Président

Rue du Vieux Collège 3 t. +41 22 310 88 67  
Case postale 3206 f. +41 22 310 88 69  
1211 Genève 3 fadge@bluewin.ch

Conseil municipal  
M. Alberto VELASCO  
Président de la commission  
des finances  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève, le 31 janvier 2013

Monsieur le président,

Pour faire suite à notre audition du 23 janvier, j'ai le plaisir de vous communiquer ci-dessous les réponses aux questions relatives à la Comédie, auxquelles il n'a pu être répondu lors de notre entrevue.

- 1) Studio de la Comédie: est-il équipé d'un projecteur qui permette de diffuser des films dans la salle ?

Un projecteur vidéo et un écran peuvent être installés à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

- 2) Création et vente de spectacles : quels spectacles (créations) ont été diffusés en tournée ou le seront ?

Saison 2011-2012 :

- *L'Avare* de Molière (production déléguée) - 26 représentations - théâtre itinérant plein air - Ville de Genève et communes de l'agglomération genevoise ;
- *Des Femmes* de Wajdi Mouawad (coproduction) - 60 représentations;
- *Les Juifs*, de Lessing (production déléguée) - 20 représentations - (Vevey - Th. Vidy) ;
- *Comme un Vertige* de Yvette Théraulaz (production) - 12 représentations - (Th. Kléber-Méleau / Annecy / Treyvaux / Délémont / Chaux-de-fonds / Ouchy).

Saison 2012-2013 (en cours)

- *L'Avare* de Molière (production déléguée) - 28 représentations - théâtre itinérant plein air - Ville de Genève et communes de l'agglomération genevoise ;
- *Le Citoyen* de Denis Guénoun (production) - 5 représentations (Yverdon / Neuchatel / Vevey / Thonon) ;
- *Noéplanète* de Arpad Schilling (coproduction) - 15 représentations ;
- *On ne paie pas* de Dario Fo (production) - 14 représentations (Scène nationale Malakoff).

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2013 (soir)  
Proposition: comptes de la Fondation d'art dramatique

Saison 2013-2014 (projets)

Les projets de tournée de 4 spectacles vous sont communiqués, mais sous réserve de confirmation car les discussions avec les artistes sont en cours :

- *Fo/Lie* d'après Récits de femmes de Dario Fo ;
- *Siegfried nocturne* de Michael Jarrel et Olivier Py;
- *Le désir sous les Ormes* de Eugène O'Neill;
- *L'excursion des jeunes filles disparues* de Anna Seghers.

Espérant avoir ainsi répondu à vos demandes et en vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Thomas Boyer

## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté sans opposition (57 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Les comptes rendus de la Fondation d'art dramatique de Genève relatifs aux comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011, ainsi que les rapports des contrôleurs aux comptes des exercices du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009, du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 et du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 sont approuvés.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

- 10. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 17 février 2009 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «2009-2012: sombres perspectives sociales» (M-846 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Anne Moratti.**

La commission s'est réunie les jeudis 8 octobre, 29 octobre, 26 novembre 2009, 21 janvier, 28 janvier, 22 avril 2010 et 13 janvier 2011, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, puis de M<sup>me</sup> Maria Casares. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Marta Wesolowska que je remercie de son excellent travail.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Développée, 1760.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que la crise financière que nous vivons aujourd'hui est la plus importante depuis un siècle;
- que nul ne sait combien de temps elle durera et quelle sera son ampleur, mais que cela présage une crise sociale importante;
- que nous constatons chaque jour que l'économie réelle est largement touchée et provoque des dégradations importantes du mode de vie de nos concitoyens;
- que de nombreuses PME, mais aussi de grandes entreprises sont au bord du gouffre, paralysées par le manque de liquidités et par la baisse de la consommation. Des commerces sont obligés de baisser le rideau et le chômage partiel contraint ainsi des licenciements collectifs qui ont commencé depuis le début 2009;
- que l'on perçoit une nette stagnation, voire une baisse des revenus, ainsi qu'une augmentation significative du prix des produits de consommation courante;
- que, depuis quelques années, les populations les plus pauvres de notre canton font l'objet de pression, telle que la baisse ou la disparition de certaines prestations sociales, notamment l'aide du Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), la baisse des prestations de l'Hospice général, la disparition d'une partie des prestations aux personnes âgées (transports publics, etc.);
- que ce sont les populations les plus fragilisées (familles monoparentales, travailleurs pauvres, retraités modestes, personnes handicapées, demandeurs d'emploi, étudiants, etc.) qui risquent de faire les frais des dérives d'un système financier qui a failli;
- que notre collectivité se doit d'anticiper les problèmes et de faire en sorte que les plus pauvres ne se retrouvent pas dans une situation de misère inadmissible dans une ville aussi riche que la nôtre;
- que les pouvoirs publics ont dépensé des milliards pour sauver les banques et n'ont proposé aucune politique sociale pour soulager la population;
- que, depuis plusieurs années, notre collectivité enregistre des bonis considérables,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- faire une évaluation réaliste des besoins sociaux en ville de Genève pour les trois ans à venir;
- affecter une partie du boni 2008 à l'aide aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales graves.

## Préambule

La commission a décidé de traiter la motion M-846: «2009-2012: sombres perspectives sociales» avec la motion M-863: «Aides sociales urgente: il y a urgence». Toutes les auditions ont ainsi été organisées pour les deux motions en même temps.

Cependant, comme il y avait deux rapporteurs, le présent rapport ne concerne que la motion M-846. Je me suis efforcée de faire un tri entre les propos concernant cette motion, qui a une portée générale sur la dégradation des conditions sociales dans un contexte de crise du logement et de crise économique, et les propos sur la motion M-863, qui concerne le règlement du Conseil administratif relatif aux aides financières du Service social et son application.

Par ailleurs, des recherches préalables ont dû être effectuées par le secrétariat concernant les dates des votes et les dates des commissions, car les notes de séances ne correspondaient pas avec les indications inscrites sur le site du Conseil municipal. Ce travail préalable explique le temps de reddition de ce rapport.

## Historique

La motion M-846, qui fait l'objet de ce rapport, demandait qu'une évaluation réaliste des besoins sociaux soit faite par la Ville de Genève. Or, dès l'audition du magistrat, le 29 octobre 2009, nous avons été informés qu'une évaluation des besoins sociaux avait été demandée à l'Université de Genève. Nous avons attendu cette évaluation durant toute la période de travail de cette motion, mais nous n'avons rien eu.

Ce rapport a été envoyé aux commissaires de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, mais n'est pas disponible sur le site internet de la Ville. Si vous désirez lire le rapport de MM. Yves Flückiger et Giovanni Luzzi, il s'intitule: «Prestations financières de la Ville de Genève» et peut être demandé auprès du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

## Séance du 8 octobre 2009 :

*Audition de M<sup>me</sup> Maria Casares, motionnaire*

M<sup>me</sup> Casares explique que la motion M-846 est née d'un constat simple: la dégradation de la situation économique et sociale, au niveau mondial, mais également au niveau cantonal et municipal. La population de notre ville souffre d'une dégradation des conditions de vie, qui n'est pas seulement due à la crise actuelle, mais qui trouve ses origines dans une transformation profonde de notre société. Elle cible trois catégories les plus touchées par ces changements: les aînés, les familles monoparentales et les étudiant-e-s.

Elle affirme que 25% des familles qui travaillent vivent dans la précarité avec un salaire inférieur à 4300 francs par mois. En effet, ces dernières années, les salaires n'ont pas ou peu augmenté pour une partie de la population. Dans le même temps, les assurances, le logement, les denrées alimentaires et les charges générales ont fortement augmenté.

L'esprit de cette motion est d'agir au niveau communal en affectant les bonis 2008 à ceux et celles qui en ont le plus besoin.

### *Questions*

Est-ce que l'on a le droit d'affecter les bonis à autre chose qu'à la diminution de la dette?

Selon la loi, le boni ne peut qu'être affecté à la dette.

Peut-on mettre les familles monoparentales et les étudiants dans le même panier? La première catégorie étant fragilisée sur le long terme, la deuxième ne l'étant que provisoirement.

Les réformes fédérales et cantonales continuent à resserrer l'étau autour des populations fragilisées, les soupçonnant de tous les abus possibles pour justifier une politique antisociale. Est-ce que la Ville de Genève pourra, sur le long terme, combler les manquements des politiques sociales fédérale et cantonale?

Dans cette période trouble, la Ville de Genève ne doit-elle pas garder une marge de manœuvre financièrement?

Si nous affectons le boni 2008, n'est-ce pas une opération ponctuelle alors que les besoins sont sur le long terme?

L'aide individuelle existant déjà, est-ce qu'on n'enfoncé pas une porte ouverte avec cette motion?

M<sup>me</sup> Casares répond qu'il y a un excédent de 20 à 30 millions de francs et qu'il y a une marge pour donner une orientation sociale et politique à cet argent. En ce qui concerne l'évaluation des besoins, elle propose de demander à M. Flückiger de venir à la commission pour donner des chiffres plus précis.

Une majorité de la commission considère que l'évaluation demandée par cette motion est une très bonne idée, mais que l'affectation des bonis n'est pas légale. Les auditions du conseiller administratif, de M<sup>me</sup> Pürro et de M. Flückiger sont demandées.

### *Vote des propositions d'audition*

L'audition de M. Tornare est acceptée par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 4 non (1 DC, 2 L, 1 R).



## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

L'audition de M<sup>me</sup> Pürro est acceptée par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 4 non (1 DC, 2 L, 1 R).

L'audition de M. Flückiger est acceptée par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 4 non (1 DC, 2 L, 1 R).

**Séance du 29 octobre 2009**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, M. Sami Kanaan, directeur, M. Pierre Hausser, chef a.i. du Service social, M<sup>me</sup> Stéphanie Baron-Levrat, adjointe de direction et responsable des unités d'action communautaire de la rive gauche, et/ou M. Christian Jöhr, adjoint de direction et responsable des unités d'action communautaire de la rive droite*

Le magistrat explique qu'une des invites de la motion M-846 demande une évaluation réaliste des besoins sociaux. Or, il y a actuellement une étude en cours à ce sujet mandatée par la Ville et menée par le professeur Flückiger de l'Université de Genève.

En ce qui concerne la deuxième invite, l'affecter pour des dépenses sociales n'est pas légal.

A une question d'un commissaire sur la planification et le mandat de l'étude, M. Kanaan répond qu'il s'agit d'évaluer les besoins. Le mandat, signé en novembre 2008, n'a pu réellement commencer qu'en juin 2009, en raison du secret fiscal. C'est la première fois que l'on s'intéresse aux données RDU, vu qu'il s'agit d'une réforme relativement neuve. Les services ont eu un premier *feedback* en septembre, mais l'étude nécessite encore quelques mois de travail.

M. Hausser ajoute qu'il s'agit de données confidentielles, et donc que chaque champ devait être négocié.

A une commissaire affirmant qu'il n'y a pas besoin d'une étude universitaire pour connaître les besoins sociaux, les travailleurs sociaux ayant des outils d'évaluation de terrain et des tableaux de bord, le magistrat répond que les politiques ne peuvent pas se contenter d'impressions pour prendre des décisions et que les universitaires vont aussi sur le terrain pour mener leurs recherches. De plus, en ce qui concerne la problématique des prestations complémentaires, il ne s'est pas contenté d'impressions mais a recueilli des témoignages.

M. Hausser ajoute que les deux démarches sont totalement complémentaires.

L'analyse s'appuie sur le travail des travailleurs sociaux: il s'agit d'un des outils pour l'évaluation d'hypothèses.

Une commissaire soulève qu'un des outils dont nous disposons en Ville de Genève pour lutter contre la précarisation de la population sont les aides

d'urgence. Or, l'accès aux aides d'urgence est compliqué par l'administration, la complexité et la lenteur des procédures, ce qui enlève son sens à la notion d'urgence!

M. Kanaan explique qu'il y a, en effet, plusieurs problèmes avec ce règlement. Il ne facilite pas l'applicabilité aux aides et provoque des ralentissements, car actuellement on doit tout motiver, tout contrôler. L'idée est de collaborer avec les associations féminines et les travailleurs sociaux pour qu'une partie du travail soit effectuée en amont. La procédure de toilettage du règlement est actuellement en cours.

Une commissaire est étonnée des difficultés d'accès aux données RDU que rencontre la Ville. Elle attire également l'attention sur le fait qu'une partie des personnes fragilisées ne reçoivent pas d'aides cantonales à cause des effets de seuil et pense que la Ville devrait entrer en matière sur cette question.

Une commissaire demande si la Ville a l'intention de remettre en place un suivi social personnalisé étant donné qu'il est évident que certaines situations nécessitent un accompagnement et que l'Hospice général est surchargé.

M. Kanaan explique que la notion d'action communautaire n'implique pas de suivi individuel. Le rétablissement de suivis individuels n'est pas à l'ordre du jour.

M. Tornare explique que, depuis l'entrée en vigueur de la loi instaurant la division de l'aide sociale entre les communes et l'Etat, la Ville de Genève a respecté cette loi en mettant en place l'aide communautaire. Depuis, il y a huit équipes d'action communautaire en Ville de Genève.

Le président présente M. Jöhr et M<sup>me</sup> Baron-Levrat, adjoints de direction à l'action communautaire. Ceux-ci ont préparé une présentation PowerPoint.

M. Jöhr rappelle que, lors de l'entrée en vigueur de la loi sur les CASS en 2001, la Ville a offert aux assistant-e-s sociaux une nouvelle formation HES sur l'action communautaire. En parallèle, une étude de quartier a été menée sur les problématiques socio-sanitaires, les acteurs sociaux ainsi que les profils sociaux de chaque quartier.

M<sup>me</sup> Baron-Levrat présente les missions des unités d'action communautaire (UAC). Il s'agit d'un travail en réseau. Le rôle des UAC est de faciliter et d'encourager la participation des habitant-e-s et des associations. Les mots clés sont: autonomie des projets, solidarité et proximité. L'exemple type est le cas d'immeubles où l'entraide entre voisins s'est considérablement améliorée depuis l'organisation de la fête des voisins ou d'autres actions de quartier.

M. Jöhr explique qu'il s'agit de renforcer les liens sociaux et de promouvoir l'usage social des espaces publics. Allier la répression contre les incivilités et la petite délinquance avec le fait d'inciter les habitant-e-s à occuper l'espace public.

## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

M<sup>me</sup> Baron-Levrat mentionne quelques prestations: les séjours pour personnes à mobilité réduite, les permanences juridiques, lutter contre l'isolement des personnes âgées, le soutien à la parentalité. Il s'agit de faire de la prévention auprès des habitants des quartiers. Travailler dans une plus grande transversalité entre les départements fait partie des projets en développement, à l'instar du projet en cours avec la Gérance immobilière municipale lié à la gestion de conflits entre voisins et d'un autre avec M. Maudet sur la problématique des débarras sauvages.

En ce qui concerne les contrats de quartier, il s'agit d'expériences menées dans le quartier de Saint-Gervais et des Grottes où la Ville prend clairement acte et s'engage à réaliser certaines demandes des habitant-e-s. En ce qui concerne les «Paroles de quartier», le travail en amont est effectué par les UAC. Il s'agit de quatre rencontres par année où les magistrats viennent écouter les doléances, les demandes et les propositions des habitant-e-s.

Une commissaire demande si les UAC peuvent faire appel aux aides d'urgence.

M. Jöhr répond que non, mais que les UAC signalent les situations aux assistant-e-s sociaux de l'Hospice général afin d'envoyer la personne vers la prestation la plus efficace.

Le président libère M. Tornare et ses services.

**Séance du 26 novembre 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder et M. Noël Constant, représentants de l'Association Carrefour-Rue*

M<sup>me</sup> Esther Alder, collaboratrice à Carrefour-Rue, explique qu'il s'agit d'une action sociale en faveur des personnes en grande précarité. Il y a plusieurs actions qui vont de l'aide pour trouver un logement (accompagné ou non) aux points d'eau où des personnes peuvent faire une lessive ou prendre une douche. L'association est également responsable de la création du Hameau des Chemineaux, une structure qui accueille des personnes en situation précaire durant les vacances d'été. Les activités de l'association seront développées plus tard.

M<sup>me</sup> Alder explique que les motions M-863 et M-846 soulèvent des difficultés auxquelles l'association est confrontée tous les jours. Par contre, elle mentionne que plusieurs mots dans les motions posent problème. Les motions mentionnent des appuis financiers à destination des personnes aux ressources modestes, alors que l'expérience de Carrefour-Rue montre que ces personnes manquent surtout d'accompagnement pour faire les démarches afin d'obtenir l'aide qui existe. Elle explique que l'association a affaire à des personnes pour lesquelles toute démarche est un fardeau. Elle ajoute que ce travail doit être complémentaire à l'action de la

Ville, et doit être valorisé. En ce qui concerne l'effet de seuil, il faut effectivement être attentif à ce phénomène. Par contre, il faudra faire attention à ce que les personnes qui reçoivent une aide de la Ville ne soient pas péjorées par l'Etat.

M. Constant se présente et explique qu'il travaille sur le macadam genevois depuis soixante ans. Selon lui, un des problèmes réside dans le fait que les rapports entre les associations, l'Etat et/ou les communes n'est pas toujours simple.

Du côté associatif, le bénévolat, réservoir exceptionnel, est mal reconnu. Il estime qu'il devrait y avoir plus de solidarité entre le monde associatif et les institutions, afin de valoriser ce travail et pense que les grandes difficultés deviennent moins lourdes si on les porte ensemble. Il explique que la population, qui a besoin de soutien, est très diversifiée et que les difficultés sont plus grandes ces dernières années, notamment en raison des problèmes liés au logement. Les personnes au chômage sont d'une grande aide dans les associations, mais elles ont également besoin d'appui, car elles traversent elles-mêmes une période difficile.

### *Questions*

Une commissaire demande si, ces deux dernières années, l'association a ressenti des différences, et quels sont les secteurs où les populations sont les plus sensibles. Elle demande également si le besoin d'accompagnement s'est accru par rapport à ces dernières années.

M<sup>me</sup> Alder explique, au sujet de l'accompagnement, qu'actuellement tous les services qui procurent des aides sont débordés et qu'ils consacrent donc moins de temps et ont moins de personnel. Cela est également lié à une théorie sociale de l'autonomie en vigueur ces dernières années. Elle ajoute qu'une personne qui demande une aide doit souvent attendre plusieurs semaines entre chaque rendez-vous. Cela rend les démarches extrêmement décourageantes pour des personnes qui ont besoin d'un soutien à la base. Plus le temps passe plus la situation se péjore, et plus on voit des personnes arriver avec des sacs de factures. Elle constate que les femmes seules avec enfants sont une catégorie très touchée par les difficultés, car souvent elles cumulent les problèmes: soucis financiers, difficultés à faire garder leurs enfants et très souvent un manque de formation. Les foyers pour femmes aident, mais le problème est que le séjour y est limité. Quand le délai se termine, on ne peut rien faire et on ne fait que déplacer le problème. Ce système fait tourner les gens indéfiniment et on n'agit pas sur le long terme.

Une autre population très vulnérable est celle qui présente en plus des problèmes psychiatriques et qui a souvent peu de qualifications. Il s'agit de personnes très isolées.

M. Constant ajoute qu'il y a une déresponsabilisation des individus qui ont pris l'habitude de se laisser porter et qui n'arrivent plus à rebondir. Il s'agit

## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

de populations très fragilisées au niveau psychologique. De plus, dès qu'une personne sort du système hospitalier, il n'y a plus de suivi, elle est oubliée. M. Constant évoque l'idée de psychiatres de rue.

M<sup>me</sup> Alder explique qu'il y a également des grandes difficultés au niveau de la petite enfance. Si le fait de trouver une place en crèche est un soulagement pour les familles monoparentales, le fait qu'elles ne soient pas prioritaires et qu'il n'y ait pas assez de places disponibles est un problème. Donner la priorité aux familles monoparentales serait une bonne idée. Pour les enfants plus grands, il faudrait songer à une prise en charge en dehors des heures scolaires. Les maisons de quartier font de plus en plus d'accueil libre, ce qui touche principalement les jeunes. A son avis, c'est du ressort de l'Etat de réfléchir à l'encadrement des jeunes car, dans de nombreux cas, la réalité des familles est telle qu'elles n'arrivent pas à assumer leurs jeunes.

Une commissaire a le sentiment que le système manque de stabilité et de coordination dans le suivi social. Les bénéficiaires ont la sensation d'être ballottés.

M<sup>me</sup> Alder est du même avis et explique que l'on ballote les gens car les prestations sont disséminées. Un interlocuteur unique qui centralise les aides pourrait énormément simplifier. Il faut avoir une permanence dans le lien avec les personnes fragilisées, car elles le sont souvent depuis longtemps. Il y a actuellement une multitude de services d'intervention, et il faudrait revenir à l'idée de généraliste, comme pour la médecine.

Une commissaire demande si les personnes qui présentent des problèmes psychologiques ne pourraient pas avoir accès à un psychologue ou un psychiatre. Si le problème principal est un problème psychologique et donc médical, le travail social n'est pas vraiment possible.

M<sup>me</sup> Alder explique que ces personnes ne demandent pas du soutien psychologique par leur propre volonté. Une fois qu'un lien de confiance se crée, la démarche peut être envisagée.

M. Constant ajoute qu'une unité mobilité de Belle-Idée avait un projet plus flexible pour ce type de population. Malheureusement, il n'y a pas eu de suite. Aujourd'hui, du moment que les gens sortent de Belle-Idée, il n'y a plus de suivi, ils sont oubliés et il faut un nouvel incident pour qu'ils soient soutenus. Ils vivent dans des conditions intolérables socialement, mais ce monde fait peur et il n'y a pas assez de professionnels pour faire face à ce genre de situations. De plus, il faudrait une formation nouvelle d'éducateur qui consiste à aller voir les gens chez eux. C'est principalement important pour des personnes qui ne retrouvent plus de travail après 40 ou 50 ans.

Concernant la motion, il pense que d'axer l'aide uniquement sur les questions financières n'est pas juste. Dans notre société, les personnes fragilisées souffrent

du manque de solidarité et de la solitude. Dans notre culture, nous oublions de mobiliser la vie collective et renvoyons les gens à des services publics.

Une commissaire soulève le fait que les auditionnés mentionnent le manque d'aide communautaire. Elle est étonnée, vu que c'est le travail des unités d'action communautaire. Elle demande quel est donc le rôle de la Ville.

M<sup>me</sup> Alder répond que l'on ne décrète pas les mouvements de quartier. Il est possible de les favoriser, mais on ne peut le faire par l'intermédiaire d'une loi, et cela dépend de beaucoup de facteurs: la mixité dans les immeubles, l'aménagement des lieux. Si les conditions sont là, les gens ont envie de faire les choses ensemble. Elle soulève la nécessité de lieux communautaires afin de favoriser les contacts et créer un certain climat.

Est-ce que Carrefour-Rue a été contactée par le professeur Flückiger dans le cadre du contrat avec l'Université de Genève?

M. Constant répond que non.

Est-ce que l'association donne des aides financières ponctuelles?

M<sup>me</sup> Alder répond que non. Le but de l'association est de remettre les gens en activité, de les remotiver.

Quelle est la part de l'aide administrative et de l'accompagnement? Peut-on évaluer un temps moyen pour l'accompagnement d'une personne?

M<sup>me</sup> Alder répond que cela dépend de la personne et qu'il y a un long travail avant que les personnes fassent des démarches administratives.

M. Constant ajoute que ça prend beaucoup de temps, surtout si les gens sont extrêmement fragilisés. Ce temps est nécessaire afin d'arriver à trouver des solutions.

Est-ce que l'on arrive à déterminer un pourcentage de personnes que l'on arrive à remettre sur pied?

M<sup>me</sup> Alder répond que la vie est en dents de scie et que, très souvent, on retrouve ces personnes plus tard. Elle ajoute que sur les vingt années de fonctionnement de l'association, il y a des personnes qui s'en sont sorties. Mais ces personnes reviennent de loin et on ne peut pas faire de constat général.

M. Constant ajoute que, dans une société, il faut également soutenir les gens qui ne s'en sortiraient probablement jamais, afin qu'ils puissent continuer à vivre convenablement. La tendance actuelle, qui veut qu'on mette tout le monde au même niveau, ne marche pas avec des populations extrêmement fragilisées.

La même commissaire demande où sont les familles des personnes accueillies par l'association.

## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

M<sup>me</sup> Alder explique que certaines personnes ont rompu tout lien avec leurs familles, parce qu'ils ont la sensation d'avoir perdu la face. D'autres personnes sont rejetées par leurs familles parce qu'elles en ont eu marre.

Une commissaire demande si le site du Hameau des Chemineaux est utilisé à l'année, ou seulement en été.

M. Constant répond que son souhait est que le Hameau des Chemineaux soit utilisé toute l'année. Il s'agit d'un lieu de vacances, dont le but est de sortir les gens de la ville et du béton, durant un mois au plus. Ce lieu permet de vivre autre chose, et se base sur l'idée que chacun a droit aux vacances. La structure pourrait être chauffée en hiver, mais pour le moment il n'y a pas d'installation. Il ajoute que l'association se bat depuis deux ans pour avoir l'autorisation d'installer des panneaux solaires, qui permettraient d'utiliser la structure toute l'année.

Est-ce que l'association aurait besoin de plus de renfort pour encadrer les chômeurs?

M<sup>me</sup> Alder répond que oui, il y a un besoin de renfort pour les bénévoles, les contre-prestataires, et les chômeurs en fin de droit. Il n'y a que six encadrants professionnels pour les chômeurs, et cet encadrement est donné comme on peut. Souvent, les anciens aident les nouveaux. L'association essaie d'avoir des moments réunissant tout le monde.

Un commissaire est persuadé que les gens lâchent prise de plus en plus tôt, et est conscient du fait que l'on ne peut pas ressusciter les gens. Il est aussi d'avis que le nombre de personnes ayant besoin d'une prise en charge a sans doute augmenté. Il demande quelle est la capacité d'accueil actuelle, quel est le pourcentage d'occupation, et comment ça va se présenter à l'avenir. Il demande également quelle est la capacité concrète de logement et de finance de l'association.

M<sup>me</sup> Alder explique que c'est surtout en termes de personnel qu'il faut pérenniser. Il est nécessaire de préserver les conditions d'accueil. Elle ajoute que tout le monde est dépassé, notamment lors de la fermeture des abris PC au mois de mai.

M. Constant explique que, depuis deux ans, l'association essaie de trouver des moyens pour pouvoir ajouter un poste. Les budgets ont été votés il y a vingt ans, ils n'ont pas été alignés sur le coût de la vie et les augmentations d'électricité et de chauffage n'ont pas été compensées. L'association est obligée de grappiller pour survivre.

M<sup>me</sup> Alder explique qu'en 2008 il y avait 12 professionnels à 712% en tout, chiffre qui a été réduit depuis pour des raisons financières. Il y a, en plus, environ 60 bénévoles, 20 personnes en occupation partielle et autour de 15 contre-prestataires. Au sujet des places, il y a 20 places à la Coulou, 17 places en logement

accompagné, 12 places en logement individuel et 2 en logement temporaire. De nombreux lieux sont prêtés par l'intermédiaire de contrats de confiance. L'association a perdu 20 places à la rue de Berne lorsque l'immeuble a été racheté. Le Point d'eau accueille entre 100 et 150 personnes par semaine, qui utilisent les douches et les lavoirs. La *Feuille de trèfle* est également un secteur d'activité important. De plus, l'association essaie d'innover, par exemple avec le Hameau des Chemineaux, afin de répondre aux besoins qui émergent.

M. Constant ajoute que Carrefour-Rue essaie le plus possible de faire de l'autogestion. Par exemple, à la Coulou, c'est aux gens de nettoyer, et si possible de cuisiner. Le budget de fonctionnement est porté à 52% par le privé, le reste est assumé par l'Etat et la Ville. L'équipe essaie d'imaginer toujours quelque chose de nouveau.

Travaillant dans le domaine social, une commissaire constate que de plus en plus de personnes se révèlent difficiles à soutenir. Elle donne l'exemple d'un studio qui a été nettoyé, et qui se retrouve dans le même état peu de temps après. Cela est fréquent aussi dans la population des 30 à 40 ans. En ce qui concerne les personnes âgées, il y a de beaucoup de situations de solitude due au manque de noyau familial. Certaines personnes se retrouvent hospitalisées pas par maladie mais simplement par manque d'une personne qui fasse le lien. Il existe un système d'infirmières de liaison, mais il n'y en a pas assez. En ce qui concerne les femmes, la question de la durée de la prise en charge dans les foyers est, en effet, un gros problème. Elle demande aux responsables de Carrefour-Rue comment ils concevraient la notion de personne assurant le lien.

M<sup>me</sup> Alder explique que lorsqu'un système ne fonctionne pas, on a tendance à rajouter des échelons hiérarchiques, alors qu'il faudrait avoir le courage de recommencer sur une autre base.

M. Constant ajoute qu'il y a deux choses qui pèsent sur le moral des gens: le manque de logement et le manque d'activité. Il préfère parler d'activité plutôt que de travail, car beaucoup sont capables d'effectuer une activité, mais pas un travail huit heures par jour. En ce qui concerne le logement, il y a 60 nouvelles demandes de logement par jour. Ces personnes vivent un nomadisme important, auquel ils ne sont pas préparés. Le milieu associatif n'est pas outillé pour offrir des solutions de logement sur le long terme.

Une commissaire se demande si l'Hospice général ne s'occupait pas mieux des gens il y a dix ans et demande s'il ne faudrait pas donner plus de moyens financiers à l'Hospice général.

M<sup>me</sup> Alder explique que le personnel social de l'Hospice est soumis à un très fort stress. Il y a de moins en moins de temps, et de plus en plus de pression au niveau de la direction. Le travail administratif a également beaucoup augmenté



## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

sans que les moyens aient augmenté. Il faudrait donner plus de moyens à l'Hospice général, mais cette structure dépend du budget de l'Etat.

A une question d'un commissaire, faisant référence à la précarité migrante qui a été étudiée en France, M<sup>me</sup> Alder explique que les grandes villes sont un pôle d'attraction pour les populations précarisées, car elles offrent plus de prestations.

M. Constant explique que, à Genève, il y a une augmentation des populations venues du Sud, ainsi que passablement de Roumains et de Russes. Les communautés sont très séparées et se tolèrent mieux lorsqu'elles se fréquentent, qu'elles partagent un repas.

Le président distribue les prospectus et les livrets de l'association et remercie les auditionnés.

Nouvelles auditions demandées: le Cœur des Grottes, qui a été souvent cité par les personnes auditionnées, ainsi que SOS Femmes et un-e responsable du Scarpa.

*Vote*

Le président met au vote l'audition de l'Association le Cœur des Grottes, qui est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 Ve, 2 DC, 1 UDC) contre 3 non (1 LR, 1 S, 1 UDC) et 2 abstentions (LR).

**Séance du 21 janvier 2010**

*Audition de M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx, représentante de l'Association le Cœur des Grottes, députée au Grand Conseil*

M<sup>me</sup> von Arx explique que le Cœur des Grottes s'occupe de femmes en situation de grande précarité. C'est le seul lieu qui accueille des personnes sans aucune garantie financière, ni administrative. Le séjour des femmes n'est pas limité dans le temps, ce qui est aussi une configuration unique. Il y a de plus en plus de situations de femmes fragilisées par la crise, de très jeunes femmes avec des enfants ainsi que des femmes plus âgées. D'un point de vue administratif, certaines sont Suisses, certaines ont un permis C ou B, d'autres encore sont sans statut légal. La priorité, dans le foyer, est donnée à une identité, à un projet de vie.

En lien avec la motion M-846, elle estime que la réalité n'a pas ou peu évolué depuis le dépôt de la motion en février 2009 et explique que la nouvelle loi venant en aide aux petites entreprises a été une énorme avancée. Elle constate qu'il y a aussi une détérioration flagrante de la situation des personnes de la classe moyenne pauvre, mais que la population qui est la plus en difficulté peut

recevoir des aides. Il y a aussi eu des changements dus aux modifications votées par le parlement sur le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA). Elle estime que l'idée de faire un état des lieux est une très bonne idée et qu'il est important de considérer des cas concrets. Elle est d'avis qu'il est important d'auditionner les associations de familles monoparentales.

Elle constate que plus il y a d'écart entre les pays du Nord et du Sud, plus il y a de personnes victimes de la traite d'êtres humains. Il est important d'élaborer un modèle de lutte contre cette traite, car il y a une amplification de ce phénomène. A Genève, la plupart des esclaves domestiques ou sexuels proviennent d'Afrique francophone ou d'Amérique du Sud. Il s'agit de personnes auxquelles on a promis des choses, et auxquelles on a ensuite volé les passeports et les billets d'avion à leur arrivée. Elles se retrouvent en situation d'esclavage, menacées de mort et craignant l'expulsion. Ces personnes sont des victimes. Si elles parviennent à s'échapper, elles peuvent se trouver momentanément à l'aide sociale et doivent se battre pour obtenir un permis. Dans ce cas, Genève dit oui, mais Berne refuse, alors que l'on sait que ces personnes ne pourront jamais retourner dans leur pays d'origine. Elles doivent avoir accès à une formation et/ou à une scolarité. Il y a des exemples de femmes qui sont parvenues à reconstruire un projet de vie. M<sup>me</sup> von Arx explique qu'il est moins stigmatisant de recevoir une aide de la Ville de Genève plutôt que de l'Hospice général. En effet, la mention d'une aide de l'Hospice dans un dossier pour un permis ou un passeport est un énorme poids pour l'obtention de celui-ci.

### **Séance du 28 janvier 2010**

*Audition du professeur Yves Flückiger, professeur au département d'économie politique de l'Université de Genève*

Le président accueille le professeur Yves Flückiger et lui demande s'il a des remarques à faire sur les deux motions en lien avec l'étude sur la précarité mandatée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité.

M. Flückiger explique qu'il est venu pour parler des motions, mais que le rapport est trop récent pour qu'il puisse en parler sans l'accord du magistrat. Il peut, en revanche, s'exprimer sur une étude antérieure.

Il explique qu'il va s'exprimer sur les points saillants des motions, celles-ci étant, toutes deux, très générales. Un point qui revient souvent concerne la crise. En effet, celle-ci est très importante, bien qu'elle le soit moins que celle de 1929, selon lui.

M. Flückiger explique que les incidences de la crise, au niveau de la croissance économique, sont très fortes, et que cela va avoir des conséquences sur

## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

l'emploi. Il faut s'attendre à une augmentation du chômage. Actuellement, en Suisse, il y a eu une croissance réelle des salaires, ce qui a permis au niveau de consommation de rester important. Toutefois, nous allons observer des effets à retardement, comme une augmentation de l'inflation qui reste à venir. Les conséquences de la crise, en matière de chômage et d'emploi, vont avoir une incidence sur les personnes à l'aide sociale, sans doute déjà en 2011. Les groupes socio-économiques les plus touchés seront les familles monoparentales, ainsi que les personnes en fin de droit. Il ressort des études sur la précarité que le statut de famille monoparentale est un facteur aggravant fortement le risque de précarité.

Cependant, le rayon d'intervention de la Ville de Genève est limité car l'intervention principale se déploie au niveau fédéral ou cantonal. Le système des prestations complémentaires est une réponse possible à ces lacunes.

En ce qui concerne le système du RDU, le but était d'unifier le système d'aide sociale, afin d'éviter les effets de seuil. L'objectif du RDU était de permettre la construction d'une aide dégressive en intégrant progressivement les aides préalables.

Pour les familles monoparentales, M. Flückiger souligne la pertinence des aides plus ciblées et pas forcément ou essentiellement monétaires. Des prestations de garde, par exemple, peuvent être très utiles afin d'éviter que ces familles tombent à l'aide sociale ou pour les aider à en sortir. En effet, on constate que ce statut est un facteur aggravant fortement la probabilité de la précarité, et donc de la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale. Il explique que, dans l'étude, ils avaient commencé par étudier le statut, puis tous les autres facteurs, et que cela a permis de constater que le statut de famille monoparentale est un statut aggravant en soi.

*Questions*

Est-ce que le RDU, en l'état, c'est-à-dire avec deux ans de retard sur la situation réelle des personnes, pose des problèmes sociaux?

M. Flückiger répond qu'il est indéniable que le décalage dû au RDU est un réel problème.

Un autre problème que pose le RDU est celui des personnes qui ont des revenus irréguliers ou périodiques. Lorsqu'on étudie la situation des indépendants ou d'artistes, il s'en dégage une grande précarité, alors que les mêmes personnes sont loin de la précarité lorsque l'on examine leur consommation, ce qui s'explique par l'étalement de leurs revenus dans le temps.

Un commissaire demande dans quelle mesure c'est le rôle de la Ville de Genève d'intervenir, et quel est le taux d'effort des communes les unes par rapport aux autres.

M. Flückiger explique qu'il s'agit effectivement d'un problème important, et que la Ville ne doit pas se substituer au Canton ni à la Confédération. La coordination des aides pose un problème. Pour le chômage, par exemple, les personnes sont d'abord à l'assurance chômage qui est fédérale. A la fin des indemnités fédérales, la personne se retrouve à l'aide cantonale, et ainsi de suite. Il y a un effort de coordination des aides à faire.

Les compétences communales à Genève, dans le domaine social, sont principalement les questions de logement, de crèches et les projets d'action communautaire à l'instar de ce que la Ville a fait pour la réinsertion des jeunes en rupture.

En ce qui concerne la question sur le taux d'effort des communes, si on fait des comparaisons simples en matière de dépenses de la Ville et du Canton de Genève, ceux-ci apparaissent effectivement comme ayant donné beaucoup en rapport avec d'autres communes. Cependant, il faut se méfier de ce genre de comparaisons, car il y a une multitude de facteurs dont il faut tenir compte. On ne peut comparer aussi simplement ville et campagne et il faut aussi tenir compte des autres types de prestations.

Est-ce que les jeunes sont parmi les populations les plus touchées par la crise?

M. Flückiger explique que, si on se focalise sur le taux de chômage, il y a effectivement plus de chômage chez les jeunes. Cependant, ce qui est déterminant dans la précarité, c'est surtout la durée du chômage. On constate que les 45-50 ans se retrouvent durablement au chômage. Par ailleurs, les jeunes se retrouvent effectivement plus longtemps en situation de dépendance, mais ce problème est lié principalement à la formation. Les risques deviennent importants lorsque l'on commence sa vie active en situation précaire, puisque cela peut durer. Mais, étant donné que les jeunes sont englobés dans des groupes familiaux, leur situation n'est pas simple à calculer.

La même commissaire demande si dans l'étude on tient compte de jeunes qui ne sont pas considérés administrativement comme une charge, mais qui dépendent d'une famille, voire d'une famille monoparentale.

M. Flückiger répond que, en ce qui concerne la situation générale des jeunes, il est difficile de calculer s'il s'agit d'une précarité ou plutôt de stratégies d'attente. Il est commun que des personnes de 25 ans soient encore en formation, mais il est difficile de savoir s'il s'agit de précarité ou pas.

Une commissaire pointe le fait que l'on assiste à une précarisation de l'emploi. Elle demande si l'étude tient compte du type d'emploi pour évaluer la précarité.

M. Flückiger répond que l'étude ne fait que des photographies. Il n'y a pas de données de type historique prises en compte. Il faudrait pouvoir faire une étude

## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

de type historique pour répondre à cette question. Mais il est vrai que le contrat social a été construit sur une norme de travail à 100%, alors que de plus en plus de personnes travaillent à temps partiel. 75% des personnes ayant un emploi travaillent à 100%. En ce qui concerne les femmes, seules 50% d'entre elles travaillent à 100%. Cela pose des problèmes notamment en ce qui concerne les retraites. On assiste également à une progression des personnes ayant un statut d'indépendant. Les nouveaux statuts ont des conséquences sur la construction de l'Etat social, mais l'étude n'en tient pas compte. Il est vrai qu'aujourd'hui, selon la loi, en cas de divorce, le deuxième pilier est partagé, mais dans les faits, c'est rarement appliqué. Il faudrait également pouvoir créditer tout ce qui est construit autour des bonus éducatifs à l'AVS.

Une commissaire demande si les frais médicaux sont comptabilisés dans le calcul de la consommation.

M. Flückiger répond que les indicateurs de consommation n'enregistrent pas les frais médicaux qui sont compris dans les frais liés aux assurances. Il répète que la conjoncture reste bonne en Suisse, qu'il y a eu des augmentations de salaire réelles et que la consommation est haute. Mais cette situation va se détériorer à cause du risque d'inflation qui sera plus important et qui va engendrer une baisse de la consommation.

Par contre, les situations des personnes qui ne peuvent plus payer l'assurance maladie sont très problématiques. Leur santé se détériore, car elles ne vont plus chez le médecin de peur de ne pas pouvoir payer, ce qui augmente leur précarité.

Par ailleurs, si on analyse les risques de la dépendance à l'aide sociale, trois facteurs principaux sont les plus déterminants, à savoir: la famille, le statut dans le travail, ainsi que le chômage. Parmi les autres facteurs, il y a également le niveau de la formation, à savoir que plus la personne est formée, plus les risques sont faibles. Il ajoute que la conjoncture se répercute au niveau du chômage. Il faudrait mettre en place un système de chômage partiel préventif. Les mesures préventives sont plus efficaces au début que lorsque le chômage s'est installé.

En effet, la durée du chômage joue un rôle très important. Lorsque la durée se prolonge, les chances de retourner en emploi sont très faibles. Il est très préoccupant que, lorsqu'il y a des baisses dans la conjoncture, les personnes ne reviennent jamais au niveau avant la crise.

Un commissaire met en avant la problématique de la rupture des revenus lors d'une période de chômage. Avant, l'Hospice général pouvait faire des avances, mais maintenant ce n'est plus possible. C'est un grand risque de précarité.

De l'avis de M. Flückiger, l'ancien système ne permettait pas aux gens de retrouver un emploi. Les dispositifs doivent être mis en place lorsque les per-

sonnes sont en fin de droit, plutôt que de mettre les personnes dans des emplois fictifs. Il est vrai, également, que les emplois à faible productivité ont disparu du marché du travail. Il est extrêmement important de prendre des mesures actives pour les personnes en fin de droit de chômage. Il mentionne les maisons Hestia pour les personnes au chômage depuis plus de douze mois, et attire l'attention sur le fait que les taux de retour en emploi, pour ces personnes, étaient bien meilleurs. Il insiste également sur l'importance des tirages aléatoires lorsque l'on fait des études sur des populations, par exemple en ce qui concerne l'efficacité d'une réinsertion.

Un commissaire demande si l'étude s'est penchée sur le problème du surendettement.

M. Flückiger répond que non. L'étude a tenu compte de la notion de dette. Le surendettement est, effectivement, un facteur de précarisation.

Une commissaire estime que l'on devrait penser le système social en termes d'investissements et non de dépenses. Il s'agirait de renverser une certaine logique.

Une commissaire rappelle que la motion demande une évaluation réaliste des besoins sociaux. Elle demande si l'étude a permis d'identifier des champs précis où la Ville peut intervenir.

M. Flückiger explique que l'étude la plus récente a permis d'identifier des créneaux, mais qu'il avait auparavant demandé de ne pas en parler, à cause des termes du mandat avec le magistrat.

Une commissaire rappelle que le professeur avait mentionné une étude précédente, et demande s'il est possible d'y avoir accès.

M. Flückiger répond qu'il enverra la présentation PowerPoint à ce sujet.

Le président remercie le professeur Flückiger et lui donne congé.

### *Votes*

Une commissaire souhaiterait auditionner l'Association des familles monoparentales.

Le président met cette proposition au vote. L'audition est refusée par 5 non (1 EàG, 1 Ve, 1 DC, 2 LR) contre 4 oui (1 Ve, 3 S).

Le président met au vote l'audition du magistrat avec le rapport Flückiger, dont des exemplaires seraient distribués aux membres de la commission. Elle est acceptée à l'unanimité.

**Séance du 22 avril 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité sur le rapport du professeur Flückiger, accompagné de ses services: M<sup>me</sup> Pürro, MM. Kanaan et Hausser*

Les membres de la commission expriment leur mécontentement de ne pas avoir reçu le rapport du professeur Flückiger avant cette séance afin de pouvoir le consulter.

Cette remarque étant faite, le président accueille le magistrat accompagné de ses collaborateurs.

Le magistrat explique que le but de l'étude était de déterminer qui pourrait bénéficier d'aides municipales et quel serait le coût de ces aides. La base de cette étude était les données du RDU, mais le décalage de deux ans fait qu'il ne s'agit pas d'un véritable arrêt sur image.

Un commissaire demande quels sont les effets des changements législatifs touchant les familles, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal. Il y a par exemple des changements dans l'octroi des allocations familiales ou le recouvrement des pensions alimentaires. Est-ce que ces changements sont visibles sur le terrain?

M<sup>me</sup> Pürro explique que la Ville, ne faisant pas de suivi individuel, ne voit pas ces effets. Les associations, par contre, voient ces effets. Cependant, ce genre de changements provoque souvent des effets à retardement.

Concernant le règlement sur les aides d'urgence, M<sup>me</sup> Pürro explique qu'une des nouvelles mesures est d'ouvrir les aides municipales à l'Hospice, Caritas, CSP, UMSCO, F-Information et SOS Femmes. Cette mesure est en vigueur depuis six mois. Toutefois, il y a très peu de demandes qui émanent de ces associations. En effet, pour pouvoir prendre des demandes, il faut des forces de travail et les associations en manquent.

Une commissaire affirme qu'il n'y a pas que la complexité pour remplir la demande d'aide qui pose problème, mais aussi le fait que le temps d'attente pour recevoir l'aide est décourageant.

M. Kanaan explique que les dossiers arrivent tard dans les services de la Ville, probablement à cause des difficultés rencontrées pour les remplir. Une fois dans les services, le traitement se fait en quelques jours. Les documents exigés sont: un formulaire avec des questions, un budget et des pièces justificatives.

M. Hausser explique que, depuis une année, il y a moins de problèmes, et cela depuis que l'on a commencé la collaboration avec les associations féminines.

M<sup>me</sup> Pürro commente les motions et dit que, en ce qui concerne la motion M-846, il existe l'étude faite par l'IDHEAP qui a montré que les catégories les

plus touchées sont les familles monoparentales et les jeunes, surtout ceux avec peu de formation. Les personnes âgées sont surtout touchées par les effets de seuil, ce que le rapport de M. Flückiger confirme. Elle rappelle que l'aide individuelle est de la compétence du Canton. Les aides ponctuelles, délivrées par la Ville, interviennent surtout pour les budgets très serrés, quand un événement ponctuel déstabilise complètement un budget et afin d'éviter l'endettement. En ce qui concerne le règlement, le département effectue actuellement une première étape de la refonte. Par la suite, il va falloir reprendre le barème et les prestations. Il s'agit, pour le moment, de travailler sur les aides financières ponctuelles.

En ce qui concerne les aides sociales individuelles, il est, par exemple, impératif de préciser la notion de groupe familial en l'harmonisant avec la définition au niveau fédéral. Par ailleurs, le RDU n'est pas utilisé à cause du décalage de deux ans.

M. Hausser ajoute que le rapport Flückiger a permis de clarifier toute une série de données difficiles à identifier.

A une question d'une commissaire sur la problématique de l'isolement, M. Kanaan explique qu'une expérience pilote sera ouverte prochainement et qu'il la présentera peut-être à la commission lors d'une autre séance.

Un commissaire demande ce que fait la Ville de Genève pour éviter la précarité liée au problème de logement.

M<sup>me</sup> Pürro explique que la Ville intervient à plusieurs niveaux. Ses services paient des loyers à des régies privées pour éviter les évacuations dues aux retards de paiement. En effet, les évacuations interviennent beaucoup plus rapidement qu'autrefois et il est important d'agir vite. Par ailleurs, ces services collaborent également avec la GIM pour aider les locataires en difficulté de paiement. Enfin, elle met à disposition un hébergement d'urgence qui accueille 180 personnes dont 60 enfants. Toutefois, la liste d'attente pour y accéder est longue.

Les personnes sans titre de séjour sont exclues des aides sociales. Cependant, les enfants ont le droit à une aide pour les restaurants scolaires.

Une commissaire désire connaître le nombre de demandes d'aide ponctuelle refusées.

M<sup>me</sup> Pürro répond que les demandes refusées sont marginales.

Une commissaire demande si des liens sont établis avec les autres grandes communes. En effet, les associations s'occupent de toutes les femmes du canton, et pas seulement de celles de la ville de Genève, il est donc important de trouver des synergies avec les autres communes du canton.



## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

M<sup>me</sup> Pürro répond qu'il y a des liens avec les autres communes, mais que, en règle générale, le chacun pour soi reste la norme. Le problème principal est que les moyens mis à disposition par la Ville de Genève sont proportionnellement plus importants que ceux des autres communes. De plus, la Ville de Genève est de loin la commune qui concentre le plus de problèmes urbains.

Un commissaire demande si l'étude met en évidence des différences socio-économiques entre les différents quartiers de la commune.

M. Hausser répond que le quartier n'était pas un élément recherché dans l'étude.

M. Kanaan ajoute qu'il s'agit, toutefois, d'un élément intéressant à terme.

Une commissaire demande si, à l'instar de la Ville de Lausanne, des conventions pourraient être passées avec les régies afin d'éviter les évacuations.

M. Kanaan estime que c'est une idée qu'il faudrait explorer.

La commission n'ayant plus de questions, le président remercie les personnes auditionnées.

**Séance du 13 janvier 2011**

La discussion s'engage sur l'utilité de cette motion. En effet, si le travail en commission aura été riche d'informations importantes sur les difficultés socio-économiques de certaines catégories de la population, la motion, telle que formulée, ne semble pas utilisable à une majorité de la commission.

Les Verts estiment que la première invite de la motion n'est pas nécessaire puisque des études sont déjà en cours et que la deuxième invite est illégale. Les Verts refuseront donc la motion.

Le groupe Ensemble à gauche acceptera cette motion, même s'ils sont conscients que l'affectation du boni ne sera pas possible. En effet, ils estiment que, le rapport n'étant pas disponible, cette motion garde son utilité.

Les libéraux ne rentreront pas en discussion sur cette motion.

*Vote*

Mise aux voix, la motion M-846 est refusée avec 6 non (2 DC, 2 L, 1 R, 1 UDC) contre 2 oui (2 EàG) et 3 abstentions (1 Ve, 2 S).

**M. Pascal Spuhler** (MCG). En un mot, comme cette motion date de 2009 et qu'elle a été traitée avant que le Mouvement citoyens genevois soit présent dans cette enceinte, nous nous abstenons sur le sujet.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Mesdames et Messieurs, je prends la parole non pas en tant que rapporteuse, mais en tant que membre de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse qui a traité cette motion à l'époque. Comme vous l'avez lu, la commission propose de refuser cette motion, d'une part parce que le rapport demandé était déjà en cours d'élaboration par les services de M. Tornare à l'époque. D'autre part, la deuxième invite demandait d'affecter les boni aux demandes sociales, ce qui est totalement illégal et impossible. La commission a donc décidé de refuser cette motion, quand bien même son étude a été très intéressante, s'agissant des besoins qui existent effectivement dans notre commune. Les Verts vous proposent de suivre la majorité de la commission, mais bien entendu le refus de la motion ne signifie pas qu'il n'y a pas de besoins sociaux. D'ailleurs, M<sup>me</sup> Alder a proposé récemment une nouvelle allocation pour la rentrée scolaire, ce qui répond aux observations faites durant les travaux de commission. En effet, nous avons relevé que les familles, notamment monoparentales, étaient parmi les plus touchées par la pauvreté en Suisse et à Genève. Par conséquent, comme je viens de le dire, nous refuserons cette motion, tout en insistant pour que notre Conseil continue à voter des budgets permettant d'aider les personnes qui vivent avec de très petits moyens dans notre commune.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (EàG). Chers collègues, lorsque nous avons déposé cette motion, nous étions quelques mois après que la crise importante de 2008 se fut déclarée. Nous pensions et soupçonnions que notre ville, notre communauté se retrouverait en grande difficulté. C'est pourquoi nous avons demandé, à l'époque, de faire une évaluation des besoins sociaux de notre communauté. Certes, la demande était très large, un peu vague, et j'imagine qu'il aurait fallu être un peu plus précis. Cela dit, ce qui m'amène à intervenir ce soir, c'est surtout l'affectation des boni. Je sais qu'il existe une loi et que nous ne pouvons pas affecter les boni qui apparaissent aux comptes, si ce n'est les affecter au remboursement de la dette. Toutefois, j'ai envie de dire que ce n'est pas notre dette et que je trouve dommage, lorsque la Ville fait de bons résultats, que cet argent soit affecté à une dette qui n'est pas la nôtre, alors qu'il pourrait être utilisé notamment pour soulager la population en difficulté. Voilà dans quelle perspective nous avons présenté cette motion.

En l'occurrence, la commission a été un peu frileuse, puisque tout a été refusé. Bien sûr, tout le monde est de bonne volonté, tout le monde prétend défendre les populations en difficulté, sauf qu'au moment des votes cela ne se voit jamais! Il y a toujours une bonne raison pour dire non. La commission aurait pu essayer

## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

d'affiner notre demande d'analyser les difficultés que la société peut rencontrer, mais cela ne lui a pas semblé nécessaire. De même pour les boni: il y a des moyens de les affecter. Une fois que les problèmes ont été identifiés, on peut, avant les comptes, dépenser de l'argent. D'autant qu'on sait très tôt s'il va y avoir un boni aux comptes... Monsieur Fiumelli, ne me faites pas ce geste: vous et moi savons que nous le savons!

Alors, j'ai envie de dire que le vote de la commission a été celui de la facilité. Elle a refusé de considérer que la demande, même si elle était maladroite, était sérieuse, et je le regrette infiniment. Aujourd'hui, nous sommes en 2013, soit quelques années plus tard, et nous nous rendons compte qu'une partie de la population est en grande difficulté, plus seulement en difficulté mais en grande difficulté. Si la commission avait vraiment fait son boulot, qui était d'affiner la demande figurant dans cette motion, nous pourrions probablement aujourd'hui identifier de manière un peu plus précise les personnes qui ont besoin d'aide.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Je prends la parole puisque j'ai été mise en cause... (*Protestations.*) Non, en fait je voulais préciser, au nom du groupe libéral-radical, que nous comprenons parfaitement les intentions des motionnaires. Toutefois, il faut dire que ce type de texte n'a rien à faire dans ce Conseil municipal: le sujet est en mains du Conseil administratif. S'agissant de faire une évaluation réaliste des besoins sociaux, c'est la mission première du Conseil administratif. C'était la mission de M. Tornare et c'est maintenant celle de M<sup>me</sup> Alder, qui l'assume très bien. Dans le cadre du projet de budget, elle nous propose ses pistes de réflexion, nous en débattons, nous disons oui ou non, et c'est donc à ce moment-là que nous débattons de ce type de question.

S'agissant des boni, j'aimerais répondre à M<sup>me</sup> Wenger, si elle veut bien m'écouter, que c'est son vieux fantasme et qu'elle confond systématiquement le boni – c'est-à-dire le bénéfice comptable – avec le cash à disposition. Depuis plusieurs années, nous ne sommes plus capables d'autofinancer nos investissements, ce qui fait que nous n'avons pas de cash disponible... (*Remarques.*) Non, Madame Wenger, nous n'avons pas de cash disponible, malheureusement! Donc, ce boni, ce bénéfice comptable est une fiction. C'est une écriture comptable qui figure dans les fonds propres, mais ce n'est pas du cash réel, contrairement à la dette qui, elle, est bien réelle. En effet, chaque année, nous payons 30 à 40 millions d'intérêts de la dette! Cela, c'est du cash qui sort. Cela pour dire, Madame Wenger, que vous siégez depuis des années à la commission des finances, mais que vous n'avez toujours pas compris comment marchent les finances publiques. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas accepter cette motion, mais nous demandons à M<sup>me</sup> Alder de faire son travail, c'est-à-dire de nous fournir les bonnes pistes de réflexion au budget. Si ces pistes sont bonnes, nous accepterons son budget; si elles sont mauvaises, nous le refuserons. Voilà, c'est aussi simple que cela!

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Outre le fait que l'affectation des boni n'est visiblement pas possible, je dois dire que nous, les Verts, nous préférons voter des budgets sur lesquels on peut construire une véritable politique. Plutôt qu'un boni incertain d'une année à l'autre, il convient d'avoir des montants qui soient fixes, qui soient prévisibles sur quelques années par l'administration, en tout cas en partie, pour pouvoir construire une politique, savoir qui on cible et comment.

Par ailleurs, comme je l'ai écrit dans mon rapport, M. Flückiger avait été mandaté pour faire une étude et tous les commissaires ont reçu son rapport d'étude. Mais, au-delà de cette étude, ce qui serait très intéressant à mettre en place, c'est un observatoire de la pauvreté. M<sup>me</sup> Alder en a déjà parlé. Je crois que ce serait réellement un moyen pour connaître, année après année, la situation dans notre ville, mais aussi pour écouter tous les acteurs qui œuvrent en matière de lutte contre la pauvreté et qui, eux aussi, pourraient nous dire ce qui se passe vraiment sur le terrain. D'ailleurs, c'est une observation qui avait été faite par un commissaire d'Ensemble à gauche à l'époque, qui trouvait dommage qu'on s'adresse seulement à l'université. En effet, il est important d'écouter les acteurs de terrain et, à cet égard, je crois qu'un observatoire serait un bon moyen de le faire.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, si cette motion peut paraître obsolète, elle ne l'est malheureusement pas totalement, puisque la précarité augmente. Vous savez que nous avons organisé les Assises de la précarité les 17 et 18 octobre derniers, auxquelles certains membres de ce plénum étaient conviés. Ces assises ont réuni tous les acteurs du social en charge des domaines de l'enfance, des personnes démunies, des migrants. L'ensemble des participants ont considéré qu'il était en effet important de mettre en place un observatoire. Une étude est certes intéressante, puisque c'est un arrêt sur image d'une situation à un moment donné, mais la paupérisation de la population et les différentes problématiques sociales évoluent. C'est pourquoi un observatoire serait souhaitable. Il permettrait d'avoir des indicateurs sur la situation sociale de la population genevoise et plus particulièrement de la population en Ville de Genève. Je vous propose donc de me renvoyer cette motion pour que nous puissions avancer.

Cela dit, sachez qu'un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour faire face aux différents problèmes, que ce soit celui du logement, de l'aide à la parentalité ou de l'information sociale, qui se déploie aujourd'hui à travers deux Points info-services, avec un accueil inconditionnel, un accompagnement, le cas échéant, et surtout une information sur les différents dispositifs. Nous essayons aussi de toucher de plus en plus de personnes à travers des campagnes ciblées, pour faire connaître leurs droits aux personnes qui ne les connaissent pas forcément. Je vous remercie donc de me renvoyer cette motion pour que nous puis-

## Motion: sombres perspectives sociales et aides d'urgence

sions mettre en place cet observatoire, qui est demandé par l'ensemble des partenaires en charge de la pauvreté.

**M. Robert Pattaroni (DC).** La magistrate a sans doute raison de dire qu'il serait tout à fait utile d'observer à fond la question. Mais, Monsieur le président, pensez-vous qu'il soit raisonnable, à l'échelon du petit canton de Genève, d'avoir un observatoire Ville de Genève? D'aucuns ici savent très bien, car on en a beaucoup parlé ces jours, qu'un grand travail se fait dans la commune de Vernier. Alors, vous rendez-vous compte du coût administratif qu'impliqueraient un observatoire en Ville de Genève et d'autres dans les communes x et y? Nous sommes un petit canton. Au surplus, pour une observation statistique, il n'est pas raisonnable de faire cela au niveau de la seule Ville de Genève. Si on veut vraiment étudier le problème, il faut l'étudier scientifiquement et non pas politiquement!

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Monsieur Pattaroni, vous avez tout à fait raison. Quand je souhaitais qu'on me renvoie cette motion, c'était évidemment pour prendre langue avec la conseillère ou le conseiller d'Etat qui sera en charge du département cantonal de l'action sociale. En effet, nous n'allons pas réduire cet observatoire à la seule Ville de Genève. En me renvoyant cette motion, vous donnerez une impulsion pour que je puisse demander l'appui des autres communes et du Canton.

**M. Marc-André Rudaz (UDC).** Je ne vais pas intervenir sur le fond. Il est vrai que les perspectives à moyen et long terme ne sont pas excellentes, depuis que la plupart des partis ici ont souhaité entrer dans la communauté européenne, alors que les revenus, de l'autre côté des frontières, sont plus bas que les nôtres. Avec la très forte immigration de gens qui ont malheureusement tout perdu dans leur pays et qui doivent venir vivre ici – parce qu'ils pensent que c'est mieux que chez eux, et ça l'est encore – nous n'allons pas vers un avenir très serein. Cela dit, j'ai pris la parole parce que, en tant que membre de la commission des finances, j'ai été très surpris d'entendre l'intervenante d'Ensemble à gauche dire que la dette de Genève n'était pas la leur! Je ne sais pas si j'ai bien entendu, mais il est quand même extraordinaire que des représentants de partis, de citoyens de cette ville osent dire que la dette n'est pas la leur! Ce sont pourtant nos citoyens qui doivent la payer, cette dette! Quel Conseil sommes-nous ici, qui représentons-nous? Je me le demande, et je vous le demande!

*Mise aux voix, la motion est refusée par 33 non contre 22 oui (4 abstentions).*

**11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Sentier des Saules: on continue!» (P-275 A)<sup>1</sup>.****Rapport de M. Pierre Rumo.**

Cette pétition a été renvoyée en commission des pétitions lors de la séance plénière du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Celle-ci s'est réunie les 23 janvier et 19 mars 2012, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, pour traiter cette pétition.

Le rapporteur remercie M<sup>mes</sup> Danaé Frangoulis et Tamara Saggini des notes de séances fidèlement prises et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 23 janvier 2012**

*Audition de MM. Albino, animateur de la Maison de quartier de la Jonction, et Weber, architecte et membre du comité de l'Association des habitants de la Jonction*

En premier lieu, M. Weber indique que les premières demandes concernant le sentier des Saules ont été faites à la fin de l'année 2009.

Il précise que l'initiative a été reçue avec enthousiasme. En été 2010, la Ville de Genève a effectué des modifications pour avoir plus de sorties du Rhône sur les berges, mais rien de ce qui avait été initialement demandé n'a été fait. A ce moment, il explique que les pétitionnaires ont eu peur parce que le Canton semblait avancer dans le projet alors que la Ville de Genève non. La demande était le réaménagement des berges et non pas des infrastructures pour la baignade. Cet endroit est classé comme une zone de liberté pour les chiens et il y avait souvent des conflits entre les promeneurs de chiens et les habitants en raison des déjections canines. Cependant, avec l'augmentation de la masse de baigneurs, l'équilibre a été retrouvé.

M. Albino indique que le quartier de la Jonction était en asphyxie, en particulier du fait que le seul espace vert du quartier est le parc Gourgas, en chantier durant l'été 2010. Ainsi, le nombre d'espaces verts était réduit à néant, ce qui explique leur demande de requalifier ces berges pour profiter d'un espace vert. M. Weber ajoute que ce point-là était le principal motif de la demande initiale.

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Commission, 1993.

## Pétition: réaménagement du sentier des Saules et de sa berge

En effet, à ce moment-là, tant la plaine de Plainpalais que le parc Gourgas étaient fermés pour travaux. Cependant, même si aujourd'hui ces espaces sont ouverts, il ne pense pas que l'on puisse considérer que la plaine de Plainpalais soit un espace vert. De plus, à l'échelle du quartier de la Jonction, qui est en pleine densification, le parc Gourgas ne suffit plus. Le motif de la demande était en fait de déterminer quels étaient les espaces publics qui pouvaient être viabilisés à peu de frais. Le sentier des Saules s'est présenté comme un espace à très fort potentiel, avec peu de surface à aménager au mètre carré, et pouvant accueillir beaucoup de monde.

M. Albino indique que, en 2011, des pontons ont été installés des deux côtés du Rhône. La Ville de Genève s'est un peu engagée en proposant un aménagement d'une portion de 25 mètres à titre de test pour valoriser l'espace des berges. Suite à ces aménagements, le succès a été phénoménal et la fréquentation importante. Par ailleurs, les pétitionnaires ont su que des gens se plaignaient des nuisances liées à la baignade. Une personne avait apparemment pourri la vie des services de police tout l'été. Leur pétition est aussi un moyen pour eux de laisser une trace des 250 personnes satisfaites de ces infrastructures.

M. Weber ajoute que, ce qui avait paralysé les travaux de la Ville de Genève en 2010, c'était des craintes, notamment de la part de M. Maudet, quant à la sécurité de la baignade, puisque la gendarmerie avait informé la Ville et les pétitionnaires qu'aucun dispositif de surveillance ne serait mis à disposition. Cependant, aucun accident lié à la baignade n'a été à déplorer malgré l'absence de surveillance.

En outre, une diminution importante des cas d'agression au bout de la pointe de la Jonction, sur le tronçon du sentier qui longe le dépôt TPG, a été constatée. En effet, avec la présence des baigneurs et autres personnes qui restent au-delà de 5 h-6 h du soir, c'est gagnant pour tout le monde.

M. Albino indique que, dans le groupe qui a discuté avec les services de la Ville de Genève, il est ressorti que l'entretien des lieux a été fait par les usagers. Il y avait trop peu de poubelles et pas de WC, etc., mais les usagers ont fait l'effort de ramener leurs déchets dans ou près des poubelles. Par ailleurs, aucun acte de vandalisme n'a été commis.

M. Weber ajoute qu'une diminution des déjections canines a été constatée, et ce sans interdiction de promenade des chiens à cet endroit. Il encourage ce respect mutuel. M. Albino indique que la pétition se voulait propositive, tournée vers l'avenir et en faveur de la Ville de Genève et des habitants, pour mettre à disposition un lieu de baignade gratuite.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande si leur pétition a un lien avec l'initiative socialiste d'aménager des bains publics au fil du Rhône.

M. Albino répond que le groupe de pilotage n'en a pas parlé. M. Weber indique que le groupe ne travaille pas sur cette initiative, mais qu'il a entendu parler de ce projet par la presse.

En effet, M. Maudet avait proposé de placer une petite cabane sur le sentier des Saules afin d'avoir une activité commerciale associative à cet endroit. Pour les gens présents à la base du projet, cet espace devait rester un parc et non devenir une extension des berges avec de nombreux commerces.

Il rappelle un événement incompréhensible s'étant produit durant l'été 2010. L'Etat avait interdit toute activité commerciale de débit de boissons à cet endroit, de crainte que les gens ne viennent s'enivrer et risquent de se noyer.

Trois mois après cette décision, une autorisation de débit de boissons a été octroyée pour le patron du bar L'Ethno, au pont Sous-Terre, pour l'année suivante.

Bien qu'il déplore ces incohérences, il pense que cette promenade devrait rester la moins marchande possible et qu'elle demeure un espace public autogéré par les utilisateurs.

Il trouve qu'il faut éviter de reproduire le même mécanisme que pour la Barge, à la promenade des Lavandières. En effet, la manière dont la roulotte est présentée, les chaises longues aux alentours, ne font venir qu'un certain type de personnes, sans que l'endroit ne soit intégratif pour d'autres catégories de la population. Il trouve qu'il s'agit là d'une fermeture qu'il ne souhaite pas voir se produire au sentier des Saules.

Un commissaire demande qui sont les usagers des lieux. Par ailleurs, il demande comment ils arrivent à faire la part entre le côté associatif et le caractère public et libre de l'endroit qu'ils semblent revendiquer.

M. Weber explique que la présence historique de ces quatre associations provient de ce qu'elles ont toutes sorti leurs grands projets d'aménagement de la Jonction à la même époque. Le but était de susciter l'intérêt de la population pour le site afin d'en faire quelque chose de public, sans que l'Etat ne puisse en faire ce qu'il voulait. Il y a donc eu une prise de conscience des avantages offerts par le site et les quatre associations ont voulu agir en parallèle afin que l'Etat laisse une place aux qualités populaires de cet endroit. Ainsi, les associations ont soutenu avec le Forum pointe de la Jonction que le but était d'élargir le cercle des gens intéressés à ce lieu.

Un commissaire confirme le succès des aménagements du sentier des Saules l'été passé, puisqu'elle travaille à cet endroit. Elle indique qu'elle avait remarqué des animations au bout de la pointe de la Jonction qui ont eu lieu en juillet et août. Elle demande qui avait organisé ces activités.



## Pétition: réaménagement du sentier des Saules et de sa berge

M. Albino indique que ce sont les Unités d'action communautaire (UAC) qui ont organisé les animations en question. Il indique qu'il y avait aussi la contribution de l'Etat, par l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV), qui assurait le côté festif et le programme des animations. Toutefois, il indique que les pétitionnaires travaillent régulièrement avec l'ARV et ajoute que cette dernière a également un caractère social puisqu'elle propose, notamment, du travail pour les jeunes en rupture.

M. Weber ajoute que les pétitionnaires souhaitent que leur structure d'association d'habitants soit clairement distinguée de celle des UAC et d'ARV, de peur que d'éventuelles nuisances sonores provenant des animations puissent prétexter les aménagements prévus par la Ville de Genève, déjà difficiles à obtenir.

Une commissaire a lu récemment dans un communiqué du Conseil d'Etat que quelque chose a été décidé pour la suite de l'aménagement. Elle demande si les pétitionnaires savent de quoi il s'agit.

M. Weber indique qu'une demande d'autorisation de construire est en cours pour augmenter la longueur d'un ponton, autorisation qui a été suivie d'un recours, provenant probablement des habitants des falaises de Saint-Jean qui craignent des nuisances. C'est à son sens le seul aménagement mis à l'enquête pour l'an prochain. Une commissaire se rappelle avoir lu des articles concernant la recherche d'un lieu pour les sorties nocturnes dont l'un d'eux serait la pointe de la Jonction. Elle a cru comprendre qu'une séance de discussion a été organisée pour l'ensemble des parties concernées, mais elle ne trouve pas qui l'a organisée.

M. Weber explique que beaucoup de choses se passent à l'usine Kugler, notamment le relogement des artistes d'Artamis dans une partie du deuxième étage de l'usine, financé en partie par la Ville de Genève. Il y a également la Fédération des artistes, qui est cosignataire de la pétition, et qui va réaménager le premier étage et la parfumerie des dépôts en sous-sol. Mais, concernant le lien entre espace culturel et promenade, il indique qu'il n'a jamais été contacté à ce sujet. Une commissaire rappelle que l'Etat a l'intention d'occuper l'ensemble de la pointe de la Jonction et notamment dans le cadre d'un projet pour l'Université. Il demande si les pétitionnaires pensent qu'un tel projet, d'une densité certaine, leur semble opportun pour laisser les berges à disposition du grand public, ou s'ils estiment qu'un partage de l'aménagement est possible.

Les projets développés par l'Etat semblent gigantesques. Lors du deuxième Forum pointe de la Jonction, en mars, les pétitionnaires ont présenté des images avec la superposition d'éléments connus de l'architecture de la Ville de Genève avec la pointe de la Jonction. Les personnes présentes ont remarqué que la pointe de la Jonction est à peine plus grande que la moitié de la plaine de Plainpalais. Il est apparu que la pointe de la Jonction semble plus grande que ce qu'elle n'est en réalité. Les projets de l'Etat sont censés se faire sur 75 000 mètres carrés. Il ne

voit pas où l'Etat va trouver une telle superficie. Il ajoute que les pétitionnaires ont prévu de rédiger une lettre adressée à la Ville de Genève pour lui demander comment elle se positionne par rapport à ce projet, si elle a été contactée, et si elle a quelque chose à dire sur sa manière d'envisager ce projet. M. Weber indique qu'il n'y a pas de volonté d'étendre la surface actuellement dévolue au sentier des Saules.

De plus, le petit dernier bout de la pointe est classé zone verte. De ce fait, même si des aménagements importants sont faits, cela restera toujours une zone verte.

A titre d'exemple, il se dit persuadé que si l'Etat souhaitait éradiquer la plage, il y aurait une belle levée de boucliers de la population.

Au président de la commission demandant si le Grand Conseil a contacté les pétitionnaires puisque la pétition lui a également été adressée, M. Albino répond qu'ils n'ont reçu qu'un accusé de réception du Conseil d'Etat.

M. Albino précise que le groupe de pilotage consulte souvent les pétitionnaires et comprend le Service de l'aménagement urbain, le SEVE et la Voirie pour la Ville de Genève et la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) pour l'Etat.

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires mentionnent le parc Gourgas comme seul espace vert de la Jonction. Cependant, il observe que le bois de la Bâtie existe et que c'est un grand espace vert.

M. Albino pense que c'est un magnifique espace mais dont les accès sont compliqués et difficiles avec des poussettes. De plus, cet espace ne se situe pas au cœur du quartier de la Jonction, il est trop extérieur. Il admet que ce bois n'est pas très éloigné, mais que ce n'est pas un espace de transit ou l'on s'arrête pour vingt minutes.

M. Weber pense que les différents sentiers du bois de la Bâtie sont relativement raides, de telle sorte qu'ils ne permettent pas aux personnes du troisième âge de s'y rendre. Dans la perception géographique et spatiale, le bois de la Bâtie ne fait pas partie de la Jonction, il est trop extérieur. Il admet que ce bois n'est pas très éloigné, mais que ce n'est pas un espace de transit ou l'on s'arrête pour vingt minutes.

Un commissaire rappelle qu'il y a également le quai Ernest-Ansermet qui est un espace vert. M. Weber trouve que c'est une autoroute (sic) et non pas un espace vert. M. Albino indique qu'en matière d'ensoleillement, le quai n'est pas idéal. Le bord de l'Arve est un micro-climat où il fait plus froid.

M. Weber pense que la qualité du sentier des Saules est incomparable. En effet, il n'y a pas de voitures, alors que le quai Ernest-Ansermet est un lieu de passage continu.

## Pétition: réaménagement du sentier des Saules et de sa berge

Un commissaire demande quel est le lien entre leurs revendications et le groupe dénommé EcoQuartiers. M. Albino indique que ce groupe est une association promouvant l'idée même d'écoquartier et qu'il y a beaucoup d'architectes et d'urbanistes dans ce mouvement.

Une commissaire demande quels types d'aménagements souhaitent les pétitionnaires. M. Weber mentionne qu'à l'origine, les pétitionnaires avaient demandé un réengazonnement et des bancs. M. Wisard, de la DGNP, leur avait dit que leur demande arrivait à point parce que le canton ressortait de grands projets pour le sentier des Saules et voulait installer notamment des pontons.

Une commissaire demande quelles sont les lacunes à combler pour que ce lieu convienne à leurs attentes. M. Weber demande des équipements fixes, au contraire des plateformes mobiles placées cet été, et la réfection des surfaces d'enrobé. Il s'agit en fait de travaux consécutifs dus à un abandon durant ces dernières années. Il rappelle qu'ils ont mentionné, précédemment, le problème des poubelles et des WC publics manquants, qui seraient d'autres aménagements utiles.

M. Albino mentionne que le but était de ne pas laisser seulement la parole aux habitants se plaignant de la fréquentation des lieux. Il lui paraît certain que changer les usages et faire venir des gens crée des nuisances pour les autres.

Cependant, il pense qu'une pesée des intérêts doit être effectuée au vu de l'ensemble des usagers pour savoir quelles nuisances sont acceptables. Le but est donc de trouver un équilibre entre le statu quo existant avant, se traduisant par un aspect plutôt privatif du sentier des Saules où personne ne se rendait, et un aspect relevant plutôt d'un lieu public. Il conclut en disant que la mise à disposition de toilettes est une bonne chose.

M. Weber précise que, par rapport à la fréquentation des lieux, il faudrait des WC publics, étant donné que les bistrotts du quartier sont submergés par des personnes demandant de pouvoir utiliser leurs toilettes.

Une commissaire indique que les Verts sont en faveur de ces aménagements depuis longtemps. Elle demande si elle a bien compris le but de la pétition, à savoir la poursuite des réaménagements d'une manière qualitative et la continuation à utiliser cet espace-là en évitant la création de petits kiosques. M. Weber indique qu'il pense qu'on court le risque, selon le type d'exploitants, la musique utilisée, etc., qu'une seule catégorie de la population ne s'approprie les lieux et que ceux-ci ne seraient dès lors plus ouverts aux familles, aux personnes âgées et à toute personne désireuse de passer un moment à cet endroit.

Une commissaire demande si les pétitionnaires ont été mis au courant par leurs interlocuteurs de la Ville de Genève concernant l'attribution de patentes. M. Weber indique que l'autorisation a été donnée au patron de l'Ethno sans

aucune consultation. Ils ont appris que la demande d'autorisation était en cours et l'exploitant leur a ensuite expliqué que son kiosque serait ouvert, sans obligation de consommer. Au final, cet espace de baignade est constitué par un escalier bordé de barrières de 2 m. Dès lors, il fallait se mettre en maillot de bain devant les clients de la terrasse de cet établissement pour pouvoir se baigner.

Une commissaire demande si les pétitionnaires veulent respecter l'esprit du quartier plutôt tourné vers l'ouverture. Elle demande s'ils auraient, par exemple, besoin d'un coordinateur entre le Canton, la Ville de Genève et les associations pour que cet esprit soit maintenu. M. Albino indique qu'ils ne se sont pas posé la question parce qu'ils ne sont pas encore dans une échelle où ils sont débordés. M. Weber indique même que c'est un des rares projets initiés et fruits d'une collaboration entre Etat, Ville de Genève et associations.

#### *Propositions d'auditions*

Un commissaire estime que M. Pagani devrait être auditionné afin de connaître les différents projets en cours à cet endroit.

Un autre commissaire soutient cette audition. En effet, il pense que si tout va bien pour le moment concernant cet aménagement, des projets importants provenant du Canton pourraient perturber cette harmonie. Si des aménagements pour l'Université sont prévus présentant un intérêt général risquant de créer des problèmes, il voudrait éviter que des projets inconciliables soient prévus. Il pense que M. Pagani devrait évoquer les intentions de la Ville de Genève.

Une commissaire soutient également l'audition de M. Pagani parce qu'elle trouve que la pétition est floue et qu'il lui semble important de vérifier qu'il n'y ait pas de projets trop importants prévus à cet endroit.

Une commissaire soutient cette audition et s'inquiète concernant les risques de noyade liés à l'absence de surveillance à cet endroit. Elle aimerait avoir l'avis de M. Maudet et demande donc qu'il soit également auditionné. L'audition des deux conseillers administratifs Rémy Pagani et Pierre Maudet est acceptée par la commission.

#### **Séance du 19 mars 2012**

##### *Audition de M. Maudet*

Pour le sentier des Saules, il confirme que le réaménagement a été un succès, dont les riverains ont été victimes, puisqu'il y a eu plusieurs problèmes de salubrité d'où l'intégration d'un WC public saisonnier dans le crédit voté par le Conseil municipal. Dès cet été (2012), celui-ci sera installé, ainsi que de nou-

## Pétition: réaménagement du sentier des Saules et de sa berge

velles poubelles, de nouveaux pontons, un autre revêtement, ce qui devrait satisfaire les auteurs de la pétition. Il précise qu'il y a aussi des plaintes des habitants de Saint-Jean, gênés par l'écho.

*Audition de M. Pagani*

C'est une pétition relative à l'aménagement du sentier des Saules. Le Conseil municipal a fait en sorte que ce chemin appartienne à la municipalité. Une mise en place a été effectuée pour les habitants, laquelle a connu un fort succès. En été (2011), il y a 2000 personnes qui sont venues dans ce lieu. Différents problèmes sont apparus: bruit, toilettes, accessibilité pour le canyoning, lesquels sont en train d'être réglés. Le bitume doit être encore enlevé et du gravier, de la pelouse, et d'autres claies doivent être encore installés. L'Etat doit construire un ponton. Un groupe de travail Etat-Ville a été mis sur pied avec la participation des habitants de la Jonction. La question de la buvette est encore à régler. M. Pagani estime qu'un banc de glaces n'est pas nécessaire car les citoyens veulent un lieu disponible et agréable.

*Discussion et vote*

Une commissaire du groupe libéral-radical se souvient que les pétitionnaires voulaient surtout attirer l'attention des conseillers municipaux, mais que le travail était déjà en cours.

Une commissaire du groupe socialiste indique que M. Maudet a été entendu, puisque diverses installations demandées dans la pétition ont été votées.

La pétition P-275 est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité (sauf un démocrate-chrétien absent).



Pétition: réaménagement du sentier des Saules et de sa berge

Association des habitant-e-s de la  
**Jonction** p.a. Maison de quartier de la Jonction, cp 204, 1211 Genève 8

Ville de Genève Secrétariat de Concertation
R 19 OCT 2011
Adresse:
Copies:

EN MAINS PROPRES à l'attention de:

- Grand Conseil du Canton de Genève
- Conseil d'Etat du Canton de Genève
- Conseil municipal de la Ville de Genève
- Conseil administratif de la Ville de Genève

Genève, le 18 octobre 2011

Concerne: Pétition « Sentier des Saules: on continue ! »

Mesdames, Messieurs,

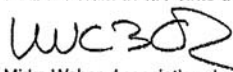
Nous vous remettons les 447 signatures de la pétition lancée il y a un mois et demi par le Forum de la Pointe de la Jonction et ses associations membres. Elles signifient une demande populaire claire pour que se poursuive rapidement le réaménagement des berges du Sentier des Saules, c'est-à-dire l'extension des travaux réalisés au début 2011 par l'Etat et la Ville de Genève.

L'Association des Habitant-e-s de la Jonction, coordinatrice de cette pétition, tient à répéter ici que ces aménagements, outre le fait qu'ils participent à une réappropriation populaire des rives fluviales et lacustres à l'échelle de la ville, sont indispensables aux habitants de la Jonction qui vivent dans quartier très pauvre en espaces publics, appelé à se densifier encore plus ces prochaines années. De surcroît, ces habitants sont aussi soumis à de rudes épreuves quotidiennes par d'innombrables chantiers.

En automne 2009, suite à la fermeture du Parc Gourgas et de la Plaine de Plainpalais, nous avons identifié le Sentier des Saules comme un espace public en friche et avons suggéré aux services de l'Etat et de la Ville de procéder très rapidement à sa viabilisation. Pour motiver encore plus notre demande, nous avons relevé le fait qu'il s'agissait déjà d'une propriété publique, aménageable rapidement et à moindre frais, et que son entretien ferait appel à des moyens nettement plus modestes que ceux requis par d'autres parcs de la ville.

Nous vous en souhaitons bonne réception et, dans l'attente de votre réponse, nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui pourrait vous être utile dans le traitement de cette pétition.

Pour le Forum de la Pointe de la Jonction,



Mirko Weber, Association des Habitant-e-s de la Jonction

Copies Originaux de la pétition remis à la Chancellerie de l'Etat de Genève

Copies de la présente lettre remises aux autres destinataires susmentionnés

**M. Pierre Rumo, rapporteur** (EàG). Cette pétition intitulée «Sentier des Saules: on continue!» fut déposée fin 2011. Elle fut traitée entre janvier et mars 2012. Le rapport mit quelque temps à être déposé et j'ai d'ailleurs reçu quelques demandes à son sujet, de la part de la nouvelle présidente, M<sup>me</sup> Burger. Finalement, il fut déposé le 5 novembre 2012, mais nous le traitons malheureusement presque une année après, puisqu'il a neuf ou dix étoiles à notre ordre du jour.

En commission, nous avons auditionné deux catégories de personnes pour cette pétition: d'une part les pétitionnaires, représentés par l'animateur de la Maison de quartier de la Jonction et par M. Weber, architecte et membre du comité de l'Association des habitants de la Jonction; d'autre part deux magistrats, M. Maudet et M. Pagani. Avec cette pétition, nous sommes, je le répète, dans le quartier de la Jonction, sur le sentier des Saules, entre le pont Sous-Terre et la jonction du Rhône et de l'Arve. Les nouveaux pontons et échelles, bancs et tables, ainsi que le nouveau gazon ont donné entière satisfaction à la population. Grâce à eux, elle s'est réapproprié les berges du Rhône pour jouir de leur qualité exceptionnelle, en marge du quartier de la Jonction, très dense et très pauvre en espaces publics. Ces pontons ont été installés en 2011-2012 et il faut dire que nous n'avions peut-être pas – c'est un «nous» collectif – examiné toutes les conséquences et tous les aboutissants de l'installation de ces pontons, notamment la question de la nage libre entre le pont Sous-Terre et la jonction Rhône-Arve, puisqu'on a déploré cette année plusieurs décès à cet endroit.

Lors des auditions, nous avons évoqué les différents espaces publics, les différents espaces verts du quartier. C'est vrai qu'ils sont peu nombreux. A part le sentier des Saules, le seul vrai espace vert est le parc Gourgas. J'avais évoqué le quai Ernest-Ansermet en commission, mais les auditionnés estimaient que ce quai n'était pas un espace vert et qu'il était même, selon eux, une autoroute... Je ne crois pas que les automobilistes circulant sur le quai Ernest-Ansermet roulent à une vitesse aussi excessive, mais enfin... M. Albino indiquait également qu'en matière d'ensoleillement le quai n'était pas idéal, le bord de l'Arve étant un microclimat où il fait plutôt froid. Concernant le bois de la Bâtie, également évoqué par des commissaires, les auditionnés estimaient qu'il était trop éloigné. Depuis lors, il y a eu une présentation d'un projet important au bois de la Bâtie. Les trois magistrats ici présents étaient à la salle du Faubourg, lors de cette présentation. Nous attendons donc le projet qui sera peut-être déposé. C'est un projet intéressant, qui permettra de développer les espaces verts et d'augmenter les lieux de convivialité au bois de la Bâtie.

J'aimerais aussi rappeler – je l'avais déjà dit lors d'une précédente intervention – que notre grand cinéaste Alain Tanner affirme souvent que Genève est une ville infilmable, et que le seul lieu dans notre ville qu'il aime à filmer, c'est le sentier des Saules. On voit d'ailleurs ce sentier dans plusieurs de ses films, six ou sept si je ne m'abuse. S'il apprécie ce lieu, c'est aussi en partie en raison



## Pétition: réaménagement du sentier des Saules et de sa berge

de son côté agreste, un peu campagnard. Aussi, j'aimerais quand même que ce sentier des Saules ne devienne pas un lieu trop important, un lieu excessivement fréquenté. D'ailleurs, à l'occasion d'une autre pétition, on a pu constater que les habitants du quartier, y compris ceux du quartier de Saint-Jean, étaient indisposés l'été par le bruit des personnes fréquentant le sentier des Saules. Alors, oui, étudions cet aménagement, «continuons», comme le demande cette pétition, mais examinons bien toutes les conséquences, tous les aboutissants d'un développement de ce lieu. Notre groupe, comme sans doute l'ensemble de cette assemblée, votera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M. Vincent Subilia (LR).** Je ne dirai qu'un mot pour ne pas allonger les débats, dès lors que nous parlons en écho avec notre préopinant. Permettez-moi, à titre liminaire, de me réjouir qu'on ait pu retrouver un minimum de sérénité dans cette enceinte. Il est heureusement des sujets qui parviennent à nous fédérer, et une petite balade sur le sentier des Saules permettra certainement à nos esprits de gagner en sérénité. Ensuite, je dirai que cette pétition, à notre sens, mérite effectivement d'être soutenue, de façon à déterminer quelles peuvent être les améliorations à apporter à cet endroit stratégique. Toutefois, nous rendons le Conseil administratif attentif – mais j'imagine qu'il en a pleinement conscience – à deux problèmes qui ont été soulevés. L'un, tragique, est celui du nombre de noyades qui sont intervenues cet été encore et donc de la nécessité, en conjonction avec le Canton, d'équiper le lieu de façon à prévenir ce type d'accident. Autre problème revenu aux oreilles de la commission des pétitions, c'est la nécessité, dans une recherche d'un équilibre parfois précaire, de tenir compte aussi des doléances des habitants de Saint-Jean quant à l'émergence de nuisances sonores. Donc, sous cette double réserve et ces observations dont il s'agira de tenir compte, le Parti libéral-radical souscrit pleinement au renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je me réjouis que cette pétition fasse l'unanimité. Pourtant, elle soulève un certain nombre de problèmes importants, je pense notamment au fait que, cet été, trois personnes ont malheureusement perdu la vie dans le Rhône. Ce fleuve présente la caractéristique d'être dangereux, alors que nous vivons dans une ville, j'ose le dire, qui est généralement protégée. Il se trouve que certaines personnes, se croyant à la piscine, se lancent à l'eau avec un taux d'alcoolémie assez important, voire en ayant consommé d'autres substances, ce qui rend la baignade d'autant plus dangereuse. Je rappelle que les eaux de l'Arve, plus froides, rejoignent les eaux plus chaudes du Rhône sortant du lac et que ces différences de température font que les personnes n'ayant pas suffisamment d'entraînement coulent quasiment à pic.

Cela étant, comme le disait M. Maudet en commission – et vous avez bien fait de le relever, Monsieur Rumo – nous avons toujours été très attentifs, si ce n'est sceptiques face aux installations et aux avertissements qu'a posés le Canton. Je le rappelle, ce dernier est propriétaire et responsable de tous les plans d'eau. La Ville, elle, est propriétaire et responsable des berges. Suite à ces accidents tragiques, autant M. Pierre Maudet que M. Guillaume Barazzone et moi-même, au nom du Conseil administratif, avons réécrit à la responsable du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, pour la rendre attentive au fait que nous demandions un réexamen complet des conditions de sécurité aux abords du Rhône. J'imagine qu'elle agira avant de partir, ou en tout cas que son ou sa successeur le fera, je n'en doute pas. Voilà pour le premier problème.

L'autre problème est celui des aménagements le long du quai. Vous avez vu que mon département a procédé, avec les moyens du bord, à des aménagements le long de la rue du Stand, en face du chantier d'Artamis, aménagements appréciés par beaucoup. Ces petits aménagements nous permettent de faire en sorte que notre population, qui augmente, puisse profiter de ces espaces, comme elle profite aujourd'hui du sentier des Saules, même s'il n'est que partiellement aménagé et qu'il demande encore des efforts. Voilà, Mesdames et Messieurs, je ne veux pas allonger, car tout le monde est fatigué, moi y compris. Je vous remercie de votre attention!

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Mesdames et Messieurs, je viens d'entendre M. Pagani. Sans vous dire que les bras, les chaussettes ou tout ce que vous voulez m'en tombent, je relèverai deux choses dans ses propos, à savoir que les conditions de baignade seraient inacceptables et que, ma foi, il est dangereux de se baigner dans le Rhône. Monsieur Pagani, on ne va pas jouer à «kikouillou le p'tit trouillou»! J'aimerais quand même rappeler que la Ville adore s'occuper de ce qui ne la concerne pas et que la baignade, ce n'est pas la Ville de Genève qui s'en occupe, mais le Canton. La baignade dans le Rhône, Monsieur Pagani – vous transmettez, Monsieur le président – c'est la police qui s'en occupe, respectivement le Département de la sécurité, et elle n'est pas interdite entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction. Elle est interdite en amont pour des raisons évidentes de sécurité liées au barrage du Seujet et aux remous, mais elle n'est pas interdite sur ce secteur et elle est d'ailleurs pratiquée depuis des décennies.

S'agissant de ce qui a été aménagé par le Canton – mon intervention est un peu limite ce soir, puisque c'est moi qui ai réalisé ces pontons sur le Rhône – tout a fait l'objet d'autorisations de construire. Or vous savez combien il est facile, à Genève, d'obtenir une autorisation de construire, surtout pour des plateformes sur le Rhône... J'ajoute que ce dossier a été travaillé avec la Ville de Genève, avec les collaborateurs de la Ville de Genève. Alors, quand j'entends le conseiller admi-

nistratif annoncer une position d'une aussi grande frilosité, je me dis qu'on est dans «kikouillou le grand trouillou»!

En l'occurrence, le Canton a pris ses responsabilités et a réalisé ces pontons, qui sont passés devant toutes les commissions, et je peux vous dire qu'il y en a à Genève! Les Services industriels se sont prononcés, la police s'est prononcée, tout le monde s'est prononcé... Certes, il y a eu des noyades, deux cette année, la troisième personne n'ayant pas été retrouvée. Les deux personnes n'habitaient pas Genève et elles ne savaient peut-être pas très bien ce qu'était le Rhône. On a beau mettre des panneaux en français et en anglais, le fait est que les gens prennent parfois des risques. C'est dommage, mais ce que vous ne mettez pas en parallèle, Monsieur Pagani, c'est que ces pontons ont accueilli 1000 personnes en été. Ils offraient gratuitement un accès à l'eau, de la détente, du bonheur. Or vous voulez les supprimer parce que vous avez peur! Ce n'est pas ainsi qu'on fait de la politique, ce n'est pas en ayant toujours peur et en essayant de trouver qui est responsable d'un malheur. Je le répète, ce que vous avez dit est inacceptable: les conditions de baignade dans le Rhône ne sont pas dangereuses. Au surplus, les gens se baignent sous leur propre responsabilité. Voilà la première chose que je voulais dire.

Par ailleurs, ce qui est inacceptable, c'est ce que la Ville de Genève a fait sur cette promenade. On travaille sur ce dossier depuis trois ans et qu'a fait la Ville de Genève en trois ans? Elle a posé des toilettes et un banc avec table incorporée! Un projet intéressant avait été développé par l'ensemble des services de la Ville, mais vous l'avez bloqué au mois de mars, Monsieur Pagani! Ce projet permettait d'accueillir le public dans de meilleures conditions, d'offrir des douches, des vestiaires, des toilettes, de mettre de l'animation. Or vous l'avez bloqué! Ce soir, votre position, Monsieur Pagani, est inacceptable, et je vous le dis!

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur Wisard, pendant trois ans, j'ai été obligé de me rendre au tribunal, parce qu'un enfant... (*Remarque de M. Wisard.*) Je vous ai écouté sans vous interrompre, Monsieur Wisard! En l'occurrence, les autorités sont responsables de tout dans cette ville, et vous le savez très bien. S'il y a un accident dans les aménagements ou les bâtiments que nous mettons à la disposition du public, nous sommes responsables devant la justice. Alors, ne venez pas jouer au plus fin ici en disant qu'il n'y a pas eu trois personnes qui se sont noyées, mais deux, et qu'au surplus c'étaient des étrangers! Monsieur Wisard, je trouve extraordinairement décevant que vous vous exonériez de votre responsabilité, de votre responsabilité personnelle dans ce dossier! D'ailleurs, je m'étonne que vous ayez pris la parole dans cette affaire.

Pour ma part, je trouverais plus juste de réexaminer l'ensemble de la problématique, de se mettre autour d'une table et de trouver des solutions qui pro-

tègent toute la population, car notre responsabilité est de protéger toute la population, dans la mesure de nos moyens. Or, ce que vous avez dit ce soir, Monsieur Wisard, c'est au contraire que les gens sont responsables s'ils se noient dans le Rhône, s'ils sont pris dans des racines qui n'auraient pas été coupées, si les pompiers n'arrivent pas... Lors de la dernière noyade, Monsieur Wisard, les pompiers sont arrivés, mais il était beaucoup trop tard pour récupérer la personne qui s'était prise dans des racines. Vous savez très bien que cela, c'est de l'irresponsabilité. Comme conseiller municipal, vous pouvez vous le permettre, mais moi, je ne peux pas me le permettre en tant que conseiller administratif! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que, quoi qu'il se passe, nous terminerons ce point ce soir!

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs, je ne voulais pas intervenir sur ce sujet... (*Exclamations.*) En fait, je suis assez souvent d'accord avec M. Wisard, mais là je ne puis que soutenir les propos de M. Pagani. Pendant de nombreuses années, cet endroit était interdit à la baignade... (*Dénégation de M. Wisard.*) Je vous ai écouté, alors écoutez-moi, Monsieur Wisard! Quoi qu'il en soit, il y avait en tout cas des panneaux. Je le sais très bien, puisque mes enfants se sont baignés là, à mon corps défendant car c'est un endroit dangereux, où le courant est important. Dans ce sens, je ne peux qu'approuver les propos du magistrat: la collectivité est responsable, le cas échéant. D'ailleurs, cet été, suite à un nouvel accident, j'ai envoyé un courriel, sans polémiquer politiquement, directement à M. Barazzone, en disant qu'il fallait se préoccuper de cette situation. Qu'il y ait eu trois morts, ou deux morts et un disparu, cela n'a strictement aucune importance: l'important, c'est qu'il y a des accidents! A cet endroit dangereux, on ne peut pas impunément mettre des pontons et se laver les mains de tout le reste, notamment des questions de sécurité.

En l'occurrence, soit on interdit cet endroit à la baignade parce qu'il est dangereux – en ce qui me concerne, je trouverais cela tout à fait judicieux – soit on maintient ces pontons. C'est l'Etat qui a aménagé ces pontons, puisque les plans d'eau sont de sa responsabilité, mais la Ville et l'Etat doivent se mettre d'accord pour assurer une surveillance, avec des gardiens, la police municipale ou je ne sais qui, de façon à pouvoir secourir les gens ou à appeler les secours dans un délai qui permette de les sauver. A cet égard, la couleur, la nationalité de celui qui est en difficulté importent peu! Ces pontons ont eu du succès, car c'est un endroit bonnard, sympathique, mais ils ont décuplé la fréquentation du lieu et donc les risques. Or on ne peut pas se permettre de décupler les risques sans assurer la sécurité des citoyens qui utilisent ces équipements.

Alors de deux choses l'une: soit l'Etat et la Ville se mettent d'accord pour assurer une surveillance de façon à pouvoir donner l'alerte en cas de danger, soit malheureusement on supprime la possibilité de se baigner à cet endroit, parce que c'est trop dangereux, et on contrôle. Je le répète, il y a énormément de courant. Je m'y suis baigné dans mon jeune âge et je peux vous dire que c'est dangereux... Je ne me suis pas noyé, pas de chance pour certains peut-être... Quoi qu'il en soit, la collectivité ne peut pas se défaire de sa responsabilité et il faut assurer la sécurité d'une manière ou d'une autre. On ne peut qu'inciter la Ville et l'Etat à se mettre d'accord, parce que les responsabilités croisées, au bout du compte, font que personne ne s'en occupe et qu'on se renvoie la balle: «Ce n'est pas moi, c'est ma sœur...» Pour ma part, je ne peux pas l'admettre et c'est pourquoi, après le dernier accident cet été, j'ai envoyé un courriel au conseiller administratif, sans polémiquer sur le plan politique. Ce soir, puisqu'on discute du sujet, c'est l'occasion de donner mon opinion. J'incite fortement le Conseil administratif à prendre langue avec l'Etat, pour que, conjointement, ils prennent des mesures pour assurer la surveillance et la sécurité du lieu. Faute de quoi, malheureusement – je dis «malheureusement» car c'est un endroit qui plaît aux jeunes – il faudra démonter ces pontons, parce que c'est trop dangereux. J'ai dit!

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Je vois que le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche sont d'accord, je trouve cela assez intéressant... Ce n'est d'ailleurs pas une première dans ce parlement. Cela dit, je voudrais revenir sur la notion de responsabilité individuelle. J'insiste, car manifestement M. Sormanni n'est pas bien informé, sur le fait que la baignade n'a jamais été interdite sur ce tronçon-là, même avant la construction du barrage du Seujet... (*Dénégation de M. Sormanni.*) Monsieur Sormanni, vous avez mal regardé: ce qui est interdit, c'est le plongeon. Un panneau «baignade interdite» est posé sur le pont Sous-Terre parce que les gamins y plongent et que, de temps en temps, un bateau passe sous le pont. Mais la baignade n'a jamais été interdite sur ce tronçon, je vous le confirme.

Maintenant, j'en viens au raisonnement de M. Pagani. On est là dans une discussion de base. M. Pagani a peur – je ne vais pas évoquer ici l'accident des Eaux-Vives, l'enfant qui a malheureusement été écrasé sur le trottoir. Il a peur, mais moi aussi, Monsieur Pagani, je suis passé au tribunal, pour les inondations de Lully. S'il avait beaucoup plu, c'était de ma faute! Je me suis fait quatre ans de procédure. Alors, vous n'avez absolument aucune leçon à me donner en matière de légitimité. Pour moi non plus, cela n'a pas été facile.

En l'occurrence, votre responsabilité, la responsabilité de la Ville de Genève n'est pas engagée: ce n'est pas vous qui avez construit ces pontons. Depuis une année, vous écrivez des lettres au Canton, vous faites des déclarations dans ce parlement en disant que c'est une horreur... Excusez-moi, mais pour moi cela ne passe pas. Prenons l'exemple des revêtements phonoabsorbants que vous êtes en train de poser dans les rues de Genève. C'est une très bonne chose, car il y aura moins de bruit, le bruit étant la pollution numéro un dans notre ville. Donc, l'autre jour, j'étais à la rue de Contamines, où vos services ont posé un nouveau revêtement. Un vélo électrique est passé à 40 km/h et je ne l'ai pas entendu. Eh bien, je pourrais engager votre responsabilité, en disant que j'aurais pu me faire shooter et que c'est de votre faute. D'ailleurs, puisque vous construisez des routes, Monsieur Pagani, à chaque accident de circulation on pourrait engager votre responsabilité... Avec un tel raisonnement, vous américanisez la société, vous déresponsabilisez les gens et finalement on ne fera plus rien!

Cela dit, je note l'idée, l'ouverture consistant à chercher des solutions. Il y a eu des noyades et nous sommes tous d'accord, les uns et les autres, pour dire que c'est dramatique, que c'est terrible pour les familles, pour les proches... Alors, Monsieur Pagani, si vous avez des propositions constructives, amenez-les, défendez-les! Ne vous contentez pas de dire que ces pontons sont dangereux et qu'il faut les démonter, car cela n'a pas de sens. Faites preuve d'esprit d'ouverture et essayez pour une fois de réaliser un espace public de qualité! Si cela pouvait être au sentier des Saules, où chaque été beaucoup de gens profitent d'un espace public gratuit, ce serait une très bonne chose.

**M. Pierre Rumo** (EàG). Je serai bref. Tout à l'heure, au début de mon intervention en tant que rapporteur, j'ai dit – je peux le répéter car j'avais quelques notes – que «nous n'avons peut-être pas examiné toutes les conséquences et tous les aboutissants de l'installation de ces pontons». J'ai voulu être extrêmement large et je n'ai nommé personne. De ce fait, je trouve totalement déplacées et déplaisantes les attaques de M. Wisard contre notre magistrat M. Rémy Pagani... (*Remarque.*) Oui, il s'est déjà défendu, mais je le répète: c'est totalement déplacé et déplaisant. D'ailleurs, je pense que, sur ce sujet, M. Wisard avait un devoir de réserve et qu'il n'aurait pas dû s'exprimer... (*Remarque.*) On est d'accord, Monsieur Wisard, mais vous vous êtes pourtant longuement exprimé et de manière, je le répète, souvent déplacée!

Pour revenir au pont Sous-Terre, je sais – je le voyais quand j'allais plus souvent à pied qu'en voiture – qu'il y a depuis de nombreuses années un panneau interdisant de plonger depuis le pont Sous-Terre. Je ne sais pas si les personnes qui se sont noyées cet été ont plongé du pont, mais il est certain que cette partie du fleuve est dangereuse. Les autorités en général n'ont peut-être pas assez rap-

## Pétition: réaménagement du sentier des Saules et de sa berge

pelé aux baigneurs qu'il était difficile de nager à cet endroit. Un rappel collectif aurait dû être fait par la Ville et le Canton. Je crois avoir lu dans la *Tribune de Genève*, il y a quelques semaines, qu'il y avait eu 13 noyades à Genève cet été. Il me semblait qu'il y en avait eu plus que trois dans le secteur de la Jonction, mais enfin c'est toujours trois de trop. Les personnes qui se sont noyées n'avaient peut-être pas pris toutes les précautions avant de se lancer à l'eau, mais en tout cas il faudra examiner tous les aboutissants concernant ces pontons, où on a compté – M. Wisard l'a rappelé – plus de 1000 personnes les jours de beau temps.

Mesdames et Messieurs, je le répète, restons calmes et ne faisons pas de polémique inutile dans ce dossier. Renvoyons cette pétition au Conseil administratif, à MM. Pagani et Barazzone, qui est aussi concerné, pour qu'ils l'examinent avec soin, en tenant compte du bruit important, l'été, qui dérange les habitants de la Jonction et de Saint-Jean. Notre groupe renverra évidemment cette pétition au Conseil administratif.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Mesdames et Messieurs, je sais qu'il se fait tard et je ne serai donc pas trop long. Pour ma part, je ne peux qu'abonder dans le sens de M. Pagani et regretter les propos de M. Wisard. Je reviens sur l'exemple qu'il a donné: si vous avez un accident à la rue de Contamines à cause d'un vélo que vous n'avez pas entendu venir, il ne faut pas porter plainte contre M. Pagani, qui a mis du revêtement phonoabsorbant, mais contre le constructeur qui a fait un vélo trop silencieux! Cela pour dire, Monsieur Wisard, que vous exagérez avec cet exemple. Je prendrai un exemple un peu plus concret, c'est-à-dire les fameuses places de jeux, objet de la proposition PR-1045 que nous avons renvoyée hier en commission. Si nous ne les aménageons pas conformément aux normes et qu'un enfant se blesse, ce sera bel et bien la faute du Conseil administratif et, indirectement, celle de notre Conseil municipal. De même, au sentier des Saules, si nous prévoyons des installations non conformes aux normes de sécurité convenues pour les plages ou les piscines, ce sera la responsabilité du Conseil municipal qui aura mandaté le Conseil administratif pour ce faire. Ce sera notre responsabilité et je ne veux pas l'assumer, Monsieur Wisard!

Certes, le sentier des Saules est très sympathique, il sent bon le printemps, l'été, les petites fleurs, le pique-nique... Mais il y a un risque à se baigner dans le Rhône, notamment lorsque les gens boivent ou mangent trop avant de se jeter à l'eau. L'eau est froide, le courant est violent par endroits, et tout le monde n'a pas les compétences pour nager dans de telles conditions. Donc, nous ne pouvons pas installer des structures sans en être complètement responsables. Si nous voulons les installer, nous devons prévoir, comme l'a dit mon collègue, un garde de baignade, des barrières pour éviter que les noyés ne puissent pas être récupérés avant le barrage de Verbois... Bref, un certain nombre d'aménagements que personne ici ne voudra assumer.

En effet, on ne parle pas ici d'une piscine, mais des bords du Rhône. Pour ma part, je n'ai pas envie que chaque année on fasse le décompte des morts qui se sont baignés parce qu'on a mis des installations, sous-entendu: «*Welcome*, vous pouvez y aller, il n'y a pas de problème!» Alors, soyons prudents dans nos décisions. D'ailleurs, des gens se plaignent parce que d'autres profitent de ces installations un peu trop confortables et en abusent. Comme toujours, certains ne peuvent pas en profiter correctement ou subissent des nuisances, parce que quelques imbéciles viennent avec des radios qui hurlent, font la fête et abusent. Donc, soyons prudents. On ne va pas trouver de solutions ce soir avec cette pétition. Je veux bien qu'on la renvoie au Conseil administratif et qu'il y réfléchisse, mais mettre des installations c'est prendre un risque, un risque que, pour ma part, je ne veux pas prendre aujourd'hui!

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (LR). Mesdames et Messieurs, nous avons l'occasion de finir la soirée en beauté, mais malheureusement, une fois de plus, nous outrepassons nos prérogatives. Nous parlons ici d'une pétition, nous avons la possibilité de la renvoyer ou non au Conseil administratif, et il n'y a pas lieu de faire un débat sur la sécurité. Le sentier des Saules est un endroit convivial en été, un endroit plaisant que les Genevois apprécient. La pétition dit: «Sentier des Saules: continuons!» Nous avons exprimé nos craintes, qui sont les nuisances sonores et la sécurité. A partir de là, il appartient au Conseil administratif de réfléchir et de nous faire des propositions. Ce n'est pas à nous de discourir sur qui est responsable de quoi... Le Conseil administratif le sait très bien et c'est son rôle de le savoir, ce n'est pas le nôtre. Je suis déçue que ce débat se termine ainsi, car nous avons l'occasion de finir sur une note positive. J'espère qu'on ne s'égarera pas autant la prochaine fois... En attendant, je vous souhaite une excellente fin de soirée. (*Applaudissements.*)

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (58 oui).

## 12. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu la motion et les projets de délibérations suivants:

- M-1104, de *M<sup>mes</sup> et MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Robert Pataroni, Jean-Charles Lathion, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Marie*



*Barbey, Estelle Marchon et Alexandra Rys*: «Valorisons le domaine de la villa Lombard et son parc de 3 hectares (ex-annexe de Conches)!»;

- PRD-73, de *M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Mireille Luiset, Denis Menoud, Carlos Medeiros, Jean-Philippe Haas, Daniel Dany Pastore, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret et Danièle Magnin*: «Règlement du Conseil municipal: modification de l'article 98, relatif au vote par appel nominal»;
- PRD-74, de *M. Pascal Holenweg*: «Règlement du Conseil municipal: suppression de la commission des naturalisations (bis)».

### **13. Interpellations.**

Néant.

### **14. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 23 h 15.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	2498
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2498
3. Questions orales . . . . .	2498
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 18 mai 2011 de M. Pascal Holenweg: «Règlement du Conseil municipal: suppression de la commission des naturalisations» (PRD-2 A/B). Troisième débat . . . . .	2499
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mars 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 548 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de zones de rencontre et de zones piétonnes dans le quartier des Grottes (PR-956 A). . . . .	2524
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2011 en vue du bouclage d'un crédit de construction avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 188 563,57 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives aux travaux de rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19, en 2 <sup>e</sup> zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-938 A). . . . .	2539
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 octobre 2010 en vue du bouclage de dix soldes de crédits de préétudes et d'études (représentant un montant total voté de 1 312 560 francs) qui sont abandonnés, non utilisés, sans demande de crédit complémentaire (PR-830 A) . . . . .	2544
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 octobre 2011 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-928 A) . . . . .	2546

9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'approbation des comptes des saisons 2008/2009, 2009/2010 et 2010/2011 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-975 A) . . . . . 2556
10. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 17 février 2009 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Maria Casares, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Charlotte Meierhofer, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «2009-2012: sombres perspectives sociales» (M-846 A) . . . . . 2565
11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Sentier des Saules: on continue!» (P-275 A) . . . . . 2590
12. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 2608
13. Interpellation . . . . . 2609
14. Questions écrites . . . . . 2609

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*